● Année 1950. — N° 13. Le Numéro : 5 francs. Mercredi 15 Février 1950. ●

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE

COMPTE RENDU IN EXTENSO DES SEANCES
QUESTIONS ECRITES ET REPONSES DES MINISTRES A CES QUESTIONS

Abonnements à l'Édition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE :
MÉTROPOLE ET FRANCE D'OUTRE-MER : **300 fr.** ; ÉTRANGER : **850 fr.**
(Compte chèque postal: 9063.13, Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations | DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e | POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 15 FRANCS

SESSION DE 1950 — COMPTE RENDU IN EXTENSO — 13e SÉANCE

Séance du Mardi 14 Février 1950.

SOMMAIRE

1. — Procès-verbal.
2. — Dépôt d'une proposition de résolution
3. — Conférence de coopération technique africaine. — Réponse à une question orale.
4. — Demande de discussion d'urgence d'une proposition.
5. — Dépôt, avec demande de discussion d'urgence, d'une proposition de résolution.
6. — Côte d'Ivoire; événements de Bouaflé et de Bouaké. — Suite de la discussion d'urgence d'une proposition; adoption d'une proposition de résolution.
7. — Dépôt d'un avis.
8. — Règlement de l'ordre du jour.

PRESIDENCE DE M. FOURCADE

(La séance est ouverte à quinze heures.)

— 1 —

PROCES-VERBAL

M. le président. La séance est ouverte.

Le procès-verbal de la séance du 10 février a été affiché.

La parole est à M. d'Arboussier pour une observation sur le procès-verbal.

M. Gabriel d'Arboussier. Mes chers collègues, à la fin de la séance à laquelle je n'ai pu, malheureusement, assister entièrement, M. le président Laurent-Eynac, qui présidait, m'a demandé de confirmer un accord que j'aurais donné sur la tenue du débat sur la Côte d'Ivoire pendant cette séance.

J'ai en effet donné mon accord, mais, mon cher collègue, vous m'aviez indiqué que, d'après ce que pensait M. le président Fourcade, ce débat ne dépasserait sans doute pas deux heures, et, à ce moment-là, je comptais qu'entre quinze et dix-sept heures, ce débat serait épuisé, et que j'aurais le loisir de le suivre jusqu'à la fin. J'ai été, par conséquent, dans l'impossibilité de me dégager et de poursuivre avec vous ce débat des plus importants. Je tenais à ajouter cette précision dont, certainement, vous me donnerez volontiers acte, mon accord était subordonné à ce que la séance se terminât vers dix-sept heures.

Second point du procès-verbal sur lequel je veux intervenir: je regrette que notre collègue soit absent, mais au cours d'une interruption M. Perier avait demandé une précision, et une erreur s'est glissée, dont la faute m'incombait d'ailleurs, dans le procès-verbal. Voici cette précision pour que les faits soient bien exacts: j'avais dit que les intérêts des travailleurs étaient sacrifiés par l'administration en Afrique occidentale française; il s'agit actuellement de la revendication d'une hausse de salaires présentée par les syndicats de Dakar. Ces syndicats avaient demandé 28 p. 100 d'augmentation, les patrons étaient d'accord pour 15 p. 100, et l'administration a royalement accordé 8,8 p. 100 aux travailleurs. C'est là véritablement, dans la défense des intérêts patronaux, un excès de zèle que je tenais à souligner.

M. le président. La parole est à M. Laurent-Eynac pour une observation au procès-verbal.

M. Laurent-Eynac. Je n'ai rien à retirer à ce que j'ai dit au fauteuil présidentiel, mais cela dit, j'espérais en effet que le débat serait plus court qu'il ne l'a été en réalité, et je donne très volontiers acte à M. d'Arboussier de la précision qu'il vient d'apporter.

En dehors même de cette intervention à laquelle je viens de répondre, j'avais l'intention, monsieur le président, de vous demander la parole sur le procès-verbal, et voici dans quelles conditions:

Au cours de la séance de vendredi dernier, que j'avais l'honneur de présider, M. Barbé, à un moment donné, a dit: « Monsieur le président, vous banquetez » et j'ai répondu à M. Barbé...

M. Raymond Barbé. « ...Je vous rappelle à l'ordre. »

M. Laurent-Eynac. ...et j'ai demandé à M. Barbé de bien vouloir reporter son observation jusqu'au moment où j'aurais regagné mon banc, ce qui était tout naturel. M'y voici.

« Vous banquetez! » a dit gentiment M. Barbé.

Eh oui! monsieur Barbé, je banquette depuis quelque trente-cinq ans et reconnaissez que, ni au physique, ni au moral, je ne m'en porte plus mal. (*Sourires.*)

J'ai donc, en effet, banqueté avec le général Xuan, président du gouvernement provisoire du Viet-Nam, en présence de M. le ministre de la France d'outre-mer, et de quelque deux cents parlementaires appartenant à toutes les Assemblées. C'est dire quelle était la clandestinité de cette rencontre (*Sourires*) à laquelle les journaux ont consacré d'ailleurs quelques échos.

Mais, à la vérité — vous ne m'en avez pas fait grief — j'ai aussi banqueté, monsieur Barbé, à l'ambassade des Soviets à Paris, et vous ne m'avez jamais reproché, n'est-il pas vrai? aucun témoignage de servilité envers le gouvernement de Moscou! Et quand, au lendemain de la signature du premier accord commercial franco-soviétique, dont j'avais pris la responsabilité, à ma table de ministre du commerce, j'ai reçu l'ambassadeur des Soviets, je n'ai pas, préalablement, demandé à M. Dovgalewsky de m'apporter son adhésion au parti radical. (*Sourires*). Il m'est arrivé aussi, à ne rien vous cacher, de déjeuner dans le privé à la légation des Soviets à Bucarest. Le titulaire m'était très connu, il a disparu depuis quelques années, mais l'occasion m'est bonne d'affirmer — et on me croira — que je ne suis pour rien dans cette disparition. (*Rires et applaudissements à gauche et au centre.*)

M. Jean Curabet. Ne comparez que des choses comparables!

M. Laurent-Eynac. Ce que je veux dire, pour conclure, c'est que, si le mot si cordial et gracieux de M. Barbé « Vous banquetez, monsieur le président » ne va pas au delà, je n'insisterai certes pas; mais si, derrière cette affirmation d'apparence anodine, il y avait la moindre insinuation, alors je dirais que je n'accepte pas des procédés de ce genre.

M. Jean Curabet. M. Paul Bastid agit de même.

M. le président. Je vous prie, Monsieur Curabet, de ne pas interrompre.

M. Laurent-Eynac. Je n'accepterai pas d'insinuations, monsieur Curabet.

L'insinuation est malhonnête.

M. Jean Curabet. Mais si! il vous faudra les accepter quand même: la vérité c'est la vérité.

M. Laurent-Eynac. Mon excellent ami, le député de Moro-Giafferri, à ce même propos, il y a moins de huit jours, dénonçait des procédés dignes d'Escobar, disait-il. J'espère que vous n'aurez pas recours à de semblables moyens. Mais si vous entendiez, messieurs, me jeter, après trente-cinq ans de vie publique dont je tire quelque fierté, si vous entendiez me jeter la pierre, je vous attends. (*Très bien! très bien! — Vifs applaudissements au centre et à gauche.*)

M. le président. Il n'y a pas d'autre observation sur le procès-verbal ?

M. Mamadou Coulibaly. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Coulibaly sur le procès-verbal.

M. Mamadou Coulibaly. Vendredi dernier, M. le président de la commission de politique générale a bien voulu donner aux conseillers autochtones et particulièrement à ceux du R. D. A. certains conseils que j'ai écoutés avec attention. Je désire lui faire une brève réponse.

J'ai écouté avec beaucoup d'attention les avis de notre président de la commission de politique générale tendant à nous mettre, particulièrement nous membres du R. D. A., en garde contre ce qu'il considère comme une manifestation des ingérences étrangères dans les affaires de l'Union française. Tout en le remerciant, je crois toutefois opportun de lui relire ici la déclaration très sincère qu'au nom de ses électeurs notre président Félix Houphouet publiait, il y a trois ans, dans un grand quotidien métropolitain. Il disait en pensant à tous les partis métropolitains: « France, nous nous sommes donnés à toi, il t'appartient de nous garder. »

Or, s'il est prouvé que « c'est dans le malheur que l'on reconnait ses meilleurs amis » comment s'expliquer que la remise en selle par le gouvernement français de certain personnage dont l'attitude patriotique, aux heures douloureuses de la nation, fut pour le moins équivoque, corresponde justement à une politique de répression en Afrique noire. Le R. D. A. ne demande que l'application loyale de la Constitution. M. Monnet, rapportant son entretien de mars dernier, n'a-t-il pas résumé, il y a quelques jours, à cette tribune, l'opinion de Félix Houphouet sur le programme d'étroite collaboration qu'il souhaiterait voir s'établir entre Français blancs et noirs en Afrique ?

Il y un mois environ, je sollicitai de M. Monnet lui-même l'examen en commun d'une requête du conseil général de la Côte d'Ivoire et je ne sache pas que M. Monnet ait voulu me rencontrer, sauf une explication entre deux escaliers dans laquelle il me dit que la question était réglée.

M. Georges Monnet. Voulez-vous me permettre de vous interrompre ?

M. Mamadou Coulibaly. Je vous en prie.

M. Georges Monnet. M. Coulibaly a demandé la parole sur le procès-verbal. Je crois qu'il n'y a pas lieu de faire, à propos du procès-verbal succéder ainsi explications à explications sur les sujets les plus divers. M. Coulibaly m'a entretenu, en effet, il y a quelques semaines, de la question du café en Côte d'Ivoire. Je lui avais fait connaître alors comment se posait la question. Je crois que ce n'est pas le moment d'en délibérer, mais je suis à sa disposition pour lui répondre s'il le désire, lors d'une séance consacrée aux problèmes économiques.

M. Mamadou Coulibaly. Il était d'autant plus facile à M. Monnet de me répondre que notre Assemblée était en congé. Après sa réponse dans les couloirs, je pensais qu'un peu plus tard...

M. le président. Monsieur Coulibaly, vous avez la parole sur le procès-verbal.

M. Mamadou Coulibaly. J'ai donné à M. Monnet l'autorisation de m'interrompre. Je suis donc obligé de faire une mise au point, et je continue.

M. Georges Monnet. M. Coulibaly a l'esprit de l'escalier.

M. Mamadou Coulibaly. C'est votre avis, tandis que vous avez de votre côté l'esprit de couloir.

M. le président. Messieurs, je vous prie de laisser terminer l'orateur.

M. Mamadou Coulibaly. Ainsi, je pense que les événements de Côte d'Ivoire, que nous déplorons aujourd'hui, sont la conséquence directe d'un manque de contact, grâce auquel le fossé s'est approfondi chaque jour un peu plus.

Et si le R. D. A., d'autre part, s'est apparenté aux différents groupes parlementaires communistes, c'est qu'il a toujours trouvé, en effet, auprès de ceux-ci, une aide constante.

M. Laurin. Qui se ressemble s'assemble.

M. le président. Monsieur Laurin, je vous prie de garder le silence.

M. Mamadou Coulibaly. Qui se ressemble s'assemble, en effet, et c'est la raison pour laquelle nous voyons, en ce moment, certains défilés à travers Paris...

M. le président. Monsieur Coulibaly, je vous en prie, ne vous occupez pas des interruptions et terminez votre observation.

M. Mamadou Coulibaly. Monsieur le président, c'est que M. Laurin se croit tout permis ici. (*Très bien! très bien! et applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. le président. J'ai été le premier à le prier de garder le silence.

M. Mamadou Coulibaly. Tous les orateurs ont affirmé leur désir de voir rechercher et châtier les responsables des événements de Côte d'Ivoire. Mais l'arrivée du haut commissaire à Abidjan coïncidant avec la demande de dissolution du R. D. A. par les différents chefs des partis adverses, ne semble-t-elle pas révéler en même temps une pression et une partialité de l'administration qui, d'après les exposés de notre collègue d'Arboussier, serait elle-même responsable?

En tout cas, monsieur le président de la commission de politique générale, voici le fond de ma pensée: qui veut la fin veut les moyens, à condition que les moyens soient loyaux et sans équivoque, et, pour moi, ceux-ci résident dans l'envoi d'une commision d'enquête en Côte d'Ivoire d'une part, et,

d'autre part — ici je m'adresse à toute l'Assemblée — dans un plus grand souci de justice de tous les partis métropolitains à l'égard des populations d'outre-mer. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. le président. Il n'y a pas d'autre observation sur le procès-verbal?...

Le procès-verbal est adopté.

— 2 —

DEPOT D'UNE PROPOSITION DE RESOLUTION

M. le président. J'ai reçu de MM. Cazelles, Le Brun Kéris, Lhuillier, Montrat, Roulleaux-Dugage, une proposition de résolution tendant à inviter la commission de l'agriculture à désigner une mission chargée d'étudier, en Afrique occidentale française et en Afrique équatoriale française, les possibilités de transposition du système des S.A.R. (secteurs d'amélioration rurale) tels qu'ils fonctionnent en Algérie.

La proposition de résolution sera imprimée sous le n° 40, distribuée, et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission de l'agriculture, de l'élevage, des chasses, des pêches et des forêts. (*Assentiment.*)

— 3 —

CONFERENCE DE COOPERATION TECHNIQUE AFRICAINE

Réponse à une question orale.

M. le président. L'ordre du jour appelle la réponse du Gouvernement à une question orale sans débat.

Je rappelle qu'aux termes de l'article 84 du règlement « l'auteur de la question, ou l'un de ses collègues désigné par lui pour le suppléer, peut seul répondre au ministre; il doit limiter strictement ses explications au cadre fixé par le texte de sa question; ces explications ne peuvent excéder cinq minutes. »

M. Conombo demande à M. le ministre de la France d'outre-mer de bien vouloir faire connaître à l'Assemblée de l'Union française les antécédents de la réunion, à Paris, de la conférence de coopération technique africaine, tenue les 11, 12 et 13 janvier 1950, l'objet de ses travaux, les décisions prises et les perspectives que permet d'envisager pour le développement des civilisations respectives et l'accroissement du bien-être des nations et des peuples intéressés, l'organisation de coopération africaine qui doit résulter de ces travaux.

La parole est à M. le sous-secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer.

M. Aujoulat, *sous-secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer.* Mesdames, messieurs, une conférence internationale s'est, en effet, réunie au Quai d'Orsay, les 11, 12 et 13 janvier dernier, pour organiser la coopération technique en Afrique.

Les nations représentées étaient la Belgique, la Grande-Bretagne, le Portugal, la Rhodésie du Sud, l'Union sud-africaine et la France.

Pour répondre à la question précise posée par M. Conombo, j'indique à l'Assemblée que cette conférence est l'aboutissement de pourparlers entre Londres et Paris, pourparlers qui durent depuis quatre ans; elle fait suite, en particulier, aux travaux sur l'assistance technique, et notamment aux travaux de la conférence des 7 et 8 septembre 1949 où les mêmes puissances étaient représentées.

Ces conférences avaient été précédées par toute une série d'autres conférences de caractère purement technique, et je pense qu'il n'est pas inutile d'en donner l'énumération à M. le conseiller Conombo.

Dès février 1948, une conférence sur la tsé-tsé et la trypanosomiase s'était réunie à Brazzaville. Elle avait eu pour résultat la création d'un bureau central à Léopoldville, pour la diffusion des informations et la préparation des échanges entre les différents pays intéressés par la maladie du sommeil.

Durant la même année, en février 1948, une conférence du travail s'était tenue à Jos, en Nigeria et un bureau pour l'échange d'informations avait été créé sous la responsabilité du secrétaire général du conseil de l'Afrique occidentale.

En août 1948, ce fut une conférence sanitaire, réunie à Londres, qui aboutit à la rédaction d'une convention.

Un peu plus tard, en octobre 1948, à Nairobi, une conférence sur la peste bovine recommanda l'établissement d'une organisation africaine de la peste bovine comprenant, notamment, un comité scientifique.

Au Congo belge, en novembre 1948, eut lieu une très importante conférence dont vous avez, je pense, pu examiner les conclusions, relative à la conservation des sols.

Cette conférence a eu un assez grand retentissement dans tous les pays d'Afrique intéressés par ces problèmes.

Une conférence sur les transports eut lieu à Lisbonne en mai 1949. Elle avait été précédée d'une conférence à Dakar. Elle eut pour résultat la recommandation de l'élaboration d'un programme d'extension des communications routières entre les différents territoires africains.

Plus près de nous, une conférence de la nutrition, qui a connu un énorme succès a eu lieu au mois de septembre dernier à Dschang, au Cameroun. De nombreux pays s'étaient fait représenter ainsi que l'Organisation générale des nations unies et cette conférence aura eu pour résultat de préparer l'organisation, dans les différents territoires africains, de laboratoires qui s'occuperont spécialement d'étudier les problèmes de la nutrition.

En octobre dernier, à Jos, en Nigeria, s'est tenue une conférence sur l'économie rurale indigène, conférence qui s'est attachée principalement au problème de la coopération et des communautés rurales africaines.

Une conférence concernant la lutte acridienne eut lieu, quelque temps plus tard, en Rhodésie du Nord et, un peu plus tard, également, à Johannesburg, une conférence scientifique à laquelle étaient largement représentés tous les pays de langue anglaise et à laquelle la France avait délégué quelques représentants.

Telles sont les principales conférences préliminaires qui ont abouti à la création d'un organisme international d'assistance technique, lequel répond à l'esprit de la charte des Nations unies, qui est pour les gouvernements de favoriser des mesures de développement, d'encourager les travaux de recherches et d'établir, dans le domaine technique, une coopération intime entre tous les gouvernements ayant des responsabilités en Afrique.

Le but essentiel poursuivi par les puissances qui ont participé à ces conférences est d'assurer une coordination des programmes, de coopération technique et d'instituer un organisme susceptible de poursuivre ces buts.

Quels ont été les résultats de la conférence tenue à Paris en janvier dernier ?

Cette conférence a eu pour résultats de mettre sur pied une organisation permanente, dénommée « comité pour la coopération technique en Afrique au Sud du Sahara », comportant un secrétariat permanent chargé d'entrer en relations avec les institutions techniques spécialisées et d'établir, d'autre part, des relations étroites entre le comité des territoires d'outre-mer de l'O.E.C.E. et cet organisme de coopération technique internationale.

A la suite de la conférence tenue à Paris en janvier dernier, différentes notes ont été rédigées — l'une relative à la préparation par le secrétariat d'un nouveau programme de trois ans, une autre à l'élaboration d'une conférence sur le paludisme et, enfin, une troisième relative au transport en Afrique et à l'organisation d'un conseil pour la recherche scientifique en Afrique au Sud du Sahara.

Ces quelques indications permettront, mesdames et messieurs, à votre assemblée d'apprécier l'importance de l'organisation mise sur pied qui, je le répète, ne vise aucun but politique ou administratif, mais qui entend se limiter dans un domaine purement technique. (*Applaudissements au centre et sur divers bancs à gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Conombo.

M. Conombo. Mesdames, messieurs, il vient de vous être donné lecture de la question que j'ai posée à M. le ministre. J'estime que, comme moi-même, cette assemblée a dû se soucier des questions qui ont été soulevées par la conférence de Paris; et il était absolument nécessaire qu'en qualité de représentants des populations d'outre-mer, nous ayons des explications. En effet, avant d'entendre M. le ministre, chacun de nous pouvait penser de manières différentes.

Si, le 17 janvier, j'ai posé cette question à M. le ministre des affaires étrangères, c'est parce que cette conférence réunissait plusieurs nations. Mais M. le ministre de la France d'outre-mer, qui possède des renseignements à ce sujet, vient de nous donner des explications, et je m'empresse de l'en remercier.

Par là même, le Gouvernement montre aussi qu'il comprend les soucis légitimes que ces questions ont soulevé en nous.

Nous estimons cependant que la coopération entre les puissances responsables de l'administration des pays africains est une chose nécessaire.

La France, en effet, comme d'autres nations et puissances d'outre-mer, a accepté de faire partie de l'O.N.U., et comme elles de fournir des renseignements à cette organisation.

Depuis le début des travaux de la conférence, j'ai surtout été inquiété par le titre de certains articles parus dans la presse parisienne; en particulier, le 5 décembre, *Combat* intitulait son article: « Pour répliquer au vote des Nations unies, l'Angleterre veut constituer un Front uni des puissances coloniales ».

Donc, j'ai été fondé à penser que la conférence qui était réunie...

M. Gabriel d'Arboussier. Très bien!

M. Conombo. ...était destinée à prendre des mesures en réplique à l'attitude de la commission spéciale de l'O. N. U. concernant les territoires d'outre-mer.

M. Gabriel d'Arboussier. Très bien!

M. Conombo. On pouvait lire dans *Le Monde:* « La Grande-Bretagne, comme la France, s'oppose à l'intervention d'organismes internationaux ».

Et, dans *Franc-Tireur:* « Pourquoi la France et l'Angleterre s'opposent-elles à un contrôle de l'O. N. U. dans leurs colonies? Nous ne voulons pas de rideau de fer chez nous. ».

Le Figaro disait aussi: « Après les décisions de l'O. N. U. sur les territoires non autonomes, Paris prend contact avec Londres et Bruxelles en vue d'adopter une attitude commune ».

Dans des journaux étrangers, j'ai lu également que le représentant belge disait qu'il invitait la Grande-Bretagne, la France, l'Afrique du Sud et autres nations, à s'unir pour faire une campagne d'opposition contre les déclarations de l'O. N. U.

Mais si les pays ont accepté de donner des renseignements sur les territoires ne s'administrant pas encore complètement eux-mêmes, nous savons cependant que lors de sa dernière session sur le manque de renseignements concernant certains territoires coloniaux, la section spéciale de l'O. N. U. a demandé un droit de regard et même d'enquête sur la gestion des territoires.

Que cette proposition ait rencontré, de la part des nations colonisatrices, une opposition, c'est anormal puisqu'un texte de la Charte le leur interdit, et je m'avancerais en disant que moralement il les y oblige.

M. Raymond Barbé. Très bien!

M. Conombo. Que ces mêmes nations veuillent également, par voie de conférences ou d'autres organismes, harmoniser, coordonner d'une façon technique leurs efforts, je veux bien! Mais je voudrais savoir surtout dans quel sens ces efforts ont été dirigés?

Après vos explications, monsieur le ministre, je ne peux plus le dire de la même façon, mais d'après les articles de presse dont je viens de vous lire les titres, nous avons vu que la question politique semblait beaucoup plus en avance que la question technique.

M. Gabriel d'Arboussier. Parfaitement!

La conférence était intitulée « Conférence de coopération technique », et c'est ce qui m'inquiétait...

M. Raymond Barbé. La question technique, c'est le rideau de fumée!

M. Conombo. ... j'y ait réfléchi, et c'est un des points sur lesquels je voulais absolument avoir des renseignements!

Je sais bien que cette question n'est pas exclue de l'article 73 de la Charte des Nations qui dit, dans son paragraphe 6, de « communiquer régulièrement au secrétaire général de l'O. N. U., à titre d'information, sous réserve des exigences de la sécurité et des considérations d'ordre constitutionnel, des renseignements statistiques et autres de nature technique relatifs aux conditions économiques, sociales et de l'instruction dans les territoires dont ils sont respectivement responsables ».

Et cependant, quand on regarde l'Afrique — je parle de l'Afrique parce que la conférence dit expressément qu'elle s'est occupée des territoires placés au Sud du Sahara — je n'ai pas très bien compris pourquoi cette délimitation expresse, et j'ai vu que mon ami M. Djim Momar Gueye, l'autre soir, à la commission des relations extérieures, avait exprimé la même inquiétude à M. le ministre présent à la réunion de la commission.

Et cependant, tout le monde sait que les puissances européennes se sont partagé les territoires d'Afrique sans toujours prendre garde au fait que les frontières séparaient parfois des frères de sang, des familles ethniques et linguistiques.

M. Gabriel d'Arboussier. Très bien!

M. Conombo. Je n'en veux pour preuve que les Haoussas entre le Nigeria et le Niger, les Ebriès entre les deux Togo, les Mossis et Lobis entre la Haute-Volta et la Gold Coast...

L'évolution africaine pose à tous des problèmes identiques. L'expérience et la technique de chacun doivent être mises en commun.

Cela est indispensable, tout d'abord dans le domaine technique, — et nous savons gré au Gouvernement de s'être déjà avancé dans cette voie depuis la Libération.

Dans le domaine culturel, des échanges seront aussi nécessaires.

Bientôt, il faudra en convenir, une harmonisation générale des méthodes sera le signe d'une évolution africaine conforme aux intérêts des habitants et de la fin des compétitions coloniales entre nations ou blocs de nations. Nous ne voulons pas pencher d'un côté ou de l'autre, mais nous voulons qu'on prenne en considération les intérêts particuliers des populations dont il est question.

M. Gabriel d'Arboussier. Très bien!

M. Conombo. Mais cette harmonisation ne peut se faire d'une manière heureuse sans la participation des intéressés. Il faudra d'abord appeler des techniciens parmi ceux — peu nombreux — que compte déjà l'Afrique, puis des représentants qualifiés des populations.

Dans cette voie, et dès qu'apparaîtra le moment favorable, nous espérons que la délégation de l'Union française prendra tout initiative, à l'effet d'appeler comme membres de l'organisme de coopération africaine les Etats indépendants du Libéria et de l'Ethiopie.

En face des visées plus ou moins intéressées sous le masque d'anticolonialisme, nous pensons que les puissances européennes ayant des responsabilités africaines doivent, au sein de l'organe de coopération créé, apparaître sous le jour qui est leur mission: protéger et promouvoir les intérêts des population qui s'en sont remises à elles pour leur sécurité et pour leur évolution. (*Applaudissements à gauche et sur divers bancs à l'extrême gauche.*)

M. le président. La parole est à M. le sous-secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer.

M. le sous-secrétaire d'Etat. Je voudrais dire un mot en réponse aux déclarations faites par M. le conseiller Conombo. Si l'on commence par poser en principe qu'il n'y a pas de problème purement technique, et que tout problème, de quelque ordre qu'il soit — technique, économique ou social — se trouve en même temps être politique par quelque côté, je veux bien admettre que la conférence qui s'est tenue à Paris en janvier dernier était une conférence de caractère politique.

J'ai pris tout de même la peine de lire les procès-verbaux de cette conférence, de la première à la dernière ligne, et je puis affirmer qu'au moins dans le cadre des réunions de ses commissions il n'a été question que de problèmes techniques.

Dans l'esprit du Gouvernement français il n'est absolument pas question d'échapper aux engagements pris à San Francisco ni de refuser à l'organisation des Nations unies des renseignements sur les territoires non autonomes, renseignements régulièrement fournis depuis le jour où l'O. N. U. en a formulé la demande.

Le Gouvernement français a poussé le libéralisme jusqu'à continuer à fournir des renseignements pour des territoires qui avaient cessé d'être autonomes: je fais allusion ici aux départements d'outre-mer.

Par conséquent, je crois avoir apporté à M. Conombo tous les apaisements désirés. S'il est vrai qu'une coopération technique est indispensable à l'heure présente, entre toutes les autorités responsables en Afrique, il n'en demeure pas moins que la France entend rester fidèle aux engagements qu'elle a pris en signant la charte de San Francisco. (*Applaudissements au centre.*)

M. Gabriel d'Arboussier. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. d'Arboussier.

M. le sous-secrétaire d'Etat. Mais, monsieur le président...

M. le président. Tout conseiller a le droit de répondre à un ministre. Avant de donner la parole à M. d'Arboussier, j'ai consulté le règlement.

M. le sous-secrétaire d'Etat. Le règlement du Conseil de la République est différent.

M. Jean Curabet. Nous sommes à l'Assemblée de l'Union française, monsieur le ministre.

M. le président. Je vous en prie, monsieur Curabet, vous vous êtes déjà manifesté tout à l'heure ! La parole est à M. d'Arboussier.

M. Gabriel d'Arboussier. J'ai écouté avec beaucoup d'attention les explications de M. le ministre et avec un très vif intérêt la réponse fort pertinente de notre collègue M. Conombo. A mon avis, il n'y a pas de cloison étanche entre problèmes techniques et problèmes politiques. Chaque fois que nous avons voulu essayer de les traiter à part, nous avons vu ressurgir le problème politique qui domine toujours les questions techniques. Par conséquent ces rencontres, interprétées par la presse comme une sorte de manœuvre tendant à mettre en échec les dernières décisions prises par l'assemblée des Nations Unies, et cette interprétation elle-même, pouvaient se justifier par le vote, d'après moi regrettable, de la délégation française, qui n'a pas voulu s'associer à cette proposition présentée, d'ailleurs, à la fois, par les Etats-Unis et l'Union soviétique, et elle semblait ainsi vouloir soustraire ces territoires au contrôle international.

Si tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes dans les territoires d'outre-mer, pourquoi donc empêcher qui que ce soit d'aller voir sur place ?

D'autre part, la charte des Nations Unies indique bien que c'est la collectivité internationale qui est chargée de la défense générale des intérêts des peuples non encore autonomes. Je pense donc que notre collègue M. Conombo a eu raison de souligner cet aspect du problème, sur lequel je viens d'apporter quelques précisions qui ne seront inutiles ni à cette Assemblée, ni au Gouvernement. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Sérot. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. le président. La parole est à M. Sérot.

M. Sérot. Je rappelle à l'Assemblée que l'article 84 du règlement dit: « L'auteur de la question, ou l'un de ses collègues désigné par lui pour le suppléer, peut seul répondre au ministre ; il doit limiter strictement ses explications, etc... »

M. Gabriel d'Arboussier. M. le ministre a parlé deux fois.

M. Raymond Barbé. Monsieur le président, M. le ministre ayant repris la parole...

M. le président. Monsieur Barbé, j'ai donné la parole à M. d'Arboussier en application des dispositions de l'article 50 du règlement.

Je donne bien volontiers acte à M. Sérot de ses observations et j'invite l'Assemblée à poursuivre la discussion de son ordre du jour.

M. Sérot. Je n'ai d'ailleurs demandé la parole pour un rappel au règlement qu'après les explications de notre collègue.

M. le président. Je vous en remercie. Si vous le voulez bien, nous allons poursuivre.

M. Raymond Barbé. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. le président. Monsieur Barbé, vous aurez sans doute l'occasion de prendre la parole d'autres fois durant cette séance !

M. Raymond Barbé. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. le président. Tout à l'heure, à l'occasion du procès-verbal, se sont établis des dialogues. Maintenant, à l'occasion d'une question orale, un orateur, avec mon autorisation, a répondu au ministre. J'ai donné la parole à M. Sérot pour un rappel au règlement et je lui en ai donné acte.

La parole est à M. Barbé, pour un rappel au règlement, et la question sera réglée.

M. Raymond Barbé. Je voudrais simplement indiquer que, dans le cadre de la question orale...

M. Jacques Mitterrand. C'est cela.

M. Raymond Barbé. ...M. le ministre répondait à la question orale, son auteur lui répondait, à M. le ministre,...

M. Jacques Mitterrand. C'est juste !

M. Raymond Barbé. ...et c'est tout. Dès le moment où M. le ministre a demandé une nouvelle fois la parole, il a quitté le cadre du débat sur la question orale. Aussi, dès lors, il ne pouvait être question que d'appliquer l'article 50 du règlement de notre Assemblée.

Dans ces conditions, notre ami M. Gabriel d'Arboussier avait absolument le droit à la parole. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. le président. Monsieur Barbé, voulez-vous me permettre de vous dire que c'est la raison pour laquelle, M. le ministre ayant redemandé la parole et moi la lui ayant redonnée, je l'ai aussi donnée à M. d'Arboussier. Si j'ai fait preuve, dans l'état actuel du règlement, d'un libéralisme un peu excessif, c'est en redonnant la parole à M. le ministre. A partir de ce moment, l'article 50 m'amenait à ne pas la refuser à M. d'Arboussier...

M. Gabriel d'Arboussier. C'est cela !

M. le président. Il me semble que, sur un incident aussi minime, le débat est suffisant et je passe à la suite de l'ordre du jour.

M. Gabriel d'Arboussier. Nous sommes d'accord.

— 4 —

DEMANDE DE DISCUSSION D'URGENCE D'UNE PROPOSITION

M. le président. Au cours de la séance du 10 février 1950, M. Gentet et plusieurs de ses collègues ont déposé une proposition tendant à inviter le Gouvernement à accorder aux sinistrés du cyclone du 5 février 1950, qui a ravagé la côte Nord-Est de Madagascar, un premier secours s'élevant à 250 millions de francs métropolitains (n° 37, année 1950).

La discussion d'urgence de cette proposition est demandée par trente-cinq conseillers; la présence de vingt d'entre eux doit être constatée par appel (1).

Conformément au paragraphe 1er de l'article 62 du règlement, il va être procédé à l'appel nominal des signataires.

J'invite chaque signataire à se lever à son banc à l'appel de son nom et je prie MM. les secrétaires de bien vouloir contrôler les présences.

(*L'appel a lieu.*)

M. le président. La présence de vingt signataires ayant été constatée, il va être procédé à l'affichage de la demande de discussion d'urgence.

L'Assemblée ne sera appelée à statuer sur cette demande qu'après l'expiration d'un délai d'une heure.

— 5 —

DEPOT, AVEC DEMANDE DE DISCUSSION D'URGENCE, D'UNE PROPOSITION DE RESOLUTION

M. le président. J'ai reçu de la commission du règlement et des pétitions une proposition de résolution tendant à modifier les articles 23 et 24 du règlement de l'Assemblée de l'Union française.

La proposition de résolution sera imprimée sous le n° 41, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission du règlement et des pétitions. (*Assentiment.*)

Conformément à l'article 62 du règlement, la commission du règlement et des pétitions demande la discussion d'urgence de cette proposition de résolution.

Il va être procédé à l'affichage de cette demande de discussion d'urgence.

L'Assemblée ne pourra être appelée à statuer sur cette demande qu'après l'expiration d'un délai d'une heure.

(1) La demande est signée de MM. Gentet, Bouix-Basset, lieutenant-colonel Bichon, Schmitt, Gervain, Delmas, Riond, Léon Estèbe, général Chevance-Bertin, Abdesselam, Longuet, Randrianasa, Max André, Alfred Beur, Paul Simon, Aubert, Antonini, Cortinchi, Giard, Georget, Alauy, Julien, Mme Malroux, MM. Gueye Momar Djim, Jacobson, Catrice, Caignard, Borrey, Motais de Narbonne, Mme Lefaucheux, M. Voca, Mlle Le Ber, MM. Sarraut, Schock.

— 6 —

COTE D'IVOIRE; EVENEMENTS DE BOUAFLE ET DE BOUAKE

Suite de la discussion d'urgence d'une proposition; adoption d'une proposition de résolution.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion d'urgence de la proposition de MM. Schmitt et Schock et des membres du groupe du mouvement républicain populaire, tendant à demander au Gouvernement de prendre toutes mesures utiles pour rétablir l'ordre public à la suite des récents événements de Bouaflé et Bouaké (n° 23, année 1950).

Nous poursuivons la discussion générale.

Dans la discussion générale, la parole est à M. Cortinchi.

M. Cortinchi. Mesdames, messieurs, mes chers collègues, je ne sais si la religion de notre Assemblée est suffisamment éclairée, après les différentes interventions qui ont eu lieu à cette tribune sur les douloureux incidents dont la Côte d'Ivoire a été le théâtre.

Pour ma part, j'avoue humblement qu'il n'en est rien.

M. Mamadou Coulibaly. Ah!

M. Cortinchi. Cela vous étonne?

M. Mamadou Coulibaly. Oui!

M. Cortinchi. Dans de remarquables interventions, différents orateurs ont stigmatisé, chacun à sa manière, les fauteurs de troubles, responsables des sévices, des violences et du sang versé.

J'ai écouté les uns et les autres, toujours avec une attention soutenue, souvent avec un serrement de cœur, parfois avec stupeur.

Stupéfiants sont, en effet, les faits rapportés en particulier par M. d'Arboussier, formelles les affirmations, sévères les accusations!

M. d'Arboussier affirme que des Africains innocents sont tombés sous des balles tirées de leurs maisons par des civils de Dimbokro. Quels civils? Cela, messieurs, est troublant!

M. d'Arboussier accuse l'administration de violence, de répression sanglante; il met en cause des représentants de l'autorité ou de la justice sur lesquels il fait retomber toutes les erreurs, toutes les fautes, toutes les responsabilités. Telle est l'accusation précise, catégorique, terrible.

Au banc de la défense — je veux dire au banc du Gouvernement — aucune voix ne s'est élevée, jusqu'ici, ni pour infirmer, ni pour confirmer. Et la question reste posée: qui est responsable des émeutes de Côte d'Ivoire et de leurs dramatiques conséquences?

Sans attendre une réponse officielle, qui s'est déjà trop fait attendre, l'homme qui vous parle, et qui a laissé le meilleur de lui-même dans cette portion de terre d'Afrique, hier si calme et si paisible, aujourd'hui si agitée et si tourmentée ne peut se résoudre à recevoir pour vraies et définitives les révélations de M. d'Arboussier, dont la bonne foi et la sincérité ne sont pas, pour autant, mises en cause.

Je ne puis les recevoir pour vraies car il me faudrait d'abord admettre — et je m'y refuse jusqu'à plus ample informé — qu'un vent de folie a soufflé sur la Côte d'Ivoire, balayant tout ce qu'il peut y avoir d'honneur, de dignité et d'humanité dans un cœur de Français.

M. Gabriel d'Arboussier. Voulez-vous me permettre de vous interrompre?

M. Cortinchi. Volontiers.

M. Gabriel d'Arboussier. J'ai reçu une nouvelle précision, qui confirme précisément vos appréhensions sur ce « vent de folie ». Hier, j'ai été avisé par un coup de téléphone de Dakar que le procureur de Bassam avait refusé la communication des dossiers des événements de Dimbokro et Séguéla à nos avocats régulièrement constitués; il aurait indiqué qu'il refuserait de les communiquer à tout avocat métropolitain.

Je ne sais vraiment pas où nous en sommes!

M. Egretaud. Ils sont fous!

M. Gabriel d'Arboussier. Mais je ne pense pas que l'on puisse juger un tel acte autrement que de façon sévère. Cette attitude a déjà provoqué des remous ici, au conseil de l'ordre des avocats, nos camarades emprisonnés à la suite de ces événements étant ainsi dans l'impossibilité d'assurer leur défense.

Voilà exactement la situation qui m'a été signalée hier par un coup de téléphone, et j'ajoute que l'administrtaion prend parti d'une façon extraordinaire.

Nos camarades de Dakar ayant décidé d'envoyer un télégramme de solidarité à nos emprisonnés, celui-ci a été refusé à la poste sous prétexte qu'il était de nature à troubler l'ordre public. Ou il y a censure ou il n'y a pas censure; mais je me demande si, désormais, la sûreté doit être présente à la poste pour contrôler tous les départs de télégrammes et savoir s'ils sont préjudiciables ou non à l'ordre public.

Tels sont les deux faits que je soumets à votre appréciation d'ancien administrateur. J'espère qu'ils vous amèneront à croire que ce que j'ai rapporté à cette tribune n'est pas trop éloigné de la réalité. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Cortinchi. Nous allons nous en expliquer, monsieur d'Arboussier. En tout cas, les faits que vous venez de rapporter, je ne puis les contrôler ni, par conséquent, me prononcer. J'attends que l'enquête révèle la vérité.

Vous m'avez rappelé, monsieur d'Arboussier, que je suis administrateur. A mon tour de vous dire que vous l'êtes aussi. Supposez un instant que vous fussiez encore en fonctions le jeudi 9 février 1950 et que, venu assister ce jour-là à nos débats en simple spectateur, il vous eût été donné d'entendre tomber de cette tribune les paroles lourdes de sens et de conséquences que vous y avez prononcées vous-mêmes. Si je ne puis pénétrer votre pensée, et si je ne puis savoir au juste quelle eût été votre réaction, je puis dire quelle a été la mienne, et je suis sûr que sans la partager, peut-être, vous la comprendrez.

Pendant que je suivais le déroulement des événements dramatiques que vous nous présentiez avec l'art et le talent, de l'orateur qui sait à la fois émouvoir et étonner, la voix de ma conscience me criait et me crie encore: non, non, cela n'est pas possible! Non, ce n'est pas possible, et j'attends avec anxiété qu'une voix plus autorisée que la mienne vienne enfin le proclamer solennellement du haut de cette tribune.

Ce qui est possible et vrai, malheureusement, c'est que, depuis quelque temps, des incidents se produisent et se succèdent en Côte d'Ivoire. Des hommes tombent mortellement frappés. Des blessés gisent sur des lits d'hôpital. Des chefs de famille s'entassent et croupissent dans les prisons. Dans la population, l'angoisse étreint les uns; la peur s'empare des autres.

Qui a fomenté ces troubles? Quels sont les responsables du sang versé?

C'est à la justice, certes, à la justice souveraine de se prononcer, et nous ne doutons pas — comme l'a déclaré en son temps M. le ministre Coste-Floret à propos des incidents d'Abidjan — que justice sera faite et qu'elle sera « dure et pure » selon les termes mêmes de la Constitution!

Mais, est-ce une raison suffisante pour que l'Assemblée de l'Union française retarde une intervention morale qui n'a déjà que trop tardé?

Sans doute la proposition de votre commission de politique générale répond-elle à ce souci. Mais telle qu'elle est présentée, je doute précisément qu'elle ait une grande portée morale et, en tout cas, qu'elle soit d'une grande efficacité.

En effet, messieurs, comment supposer que le Gouvernement ait attendu l'invite de l'Assemblée de l'Union française pour s'émouvoir des incidents de Côte d'Ivoire? Comment concevoir que le ministre de la France d'outre-mer n'ait pas envoyé, bien avant ce jour, au chef de territoire responsable des instructions fermes et précises tendant — et je cite le texte proposé par la commission — « à assurer en dehors de toute discrimination raciale la garantie des libertés constitutionnelles à tous les citoyens; à établir clairement les causes et les responsabilités des émeutes, tant en Afrique que dans la métropole »; et enfin « à prendre toutes mesures propres à recréer un climat de confiance entre tous les éléments de la population de la Côte d'Ivoire ». Et, j'ajoute, ayant quelque pratique des formules administratives, à faire régner la paix sociale dans l'ordre et la justice.

L'ordre, messieurs, c'est cela surtout qui préoccupe le Gouvernement; et si je reconnais volontiers que, sans ordre, il ne peut y avoir ni paix, ni justice sociale, je prétends aussi que l'ordre est rarement troublé en Afrique quand règne la justice.

M. Gabriel d'Arboussier. Très bien!

M. Cortinchi. Certes, il peut arriver, qu'entraînés par une propagande insidieuse et d'autant plus coupable qu'elle s'exerce sur des êtres frustes et sans défense, quelques esprits s'égarent et perdent le « self-control ». Mais, même alors, les leçons de l'expérience nous enseignent que le plus sûr moyen de les ramener dans le droit chemin n'est pas toujours le recours à la force brutale et à la répression.

M. Gabriel d'Arboussier. Très bien !

M. Cortinchi. Hélas ! c'est à l'une et à l'autre que l'on a dû recourir en Côte d'Ivoire. Du sang, trop de sang a coulé. Le désordre, un désordre grave et profond jette le trouble et la confusion parmi la population qui, en dépit des sursauts passagers qui l'agitent, reste fidèle à la mère patrie.

Qui a provoqué ces sursauts ? Peut-être le Gouvernement voudra-t-il projeter quelque lumière sur cette cruelle et angoissante question ? Quant à nous, nous nous trouvons en présence d'affirmations contradictoires et non contrôlées. Le ministre de la France d'outre-mer a déclaré, au cours de son audition par notre commission de politique générale, que les vrais responsables des regrettables incidents qui se sont produits en Côte d'Ivoire sont les dirigeants du parti communiste et de son cousin germain le rassemblement démocratique africain qu'il accuse de provocations à la révolte et à l'émeute. Les dirigeants du rassemblement démocratique africain, en nous affirmant, par la voix de leur secrétaire général, M. d'Arboussier, que leurs intentions et leur sang sont aussi purs que ceux de l'agneau pascal, situent les responsabilités dans les méthodes administratives et dans les ordres donnés pour exercer une répression sur leur mouvement politique. Ils se posent, en un mot, en victimes de la répression colonialiste.

Je ne suspecte la bonne foi de personne; mais j'avoue ne pas apercevoir clairement où est la vérité.

La vérité, messieurs, nous ne pourrons la connaître qu'en allant la chercher sur place. Car, voyez-vous, loin des événements et des hommes, il est difficile, avec la meilleure volonté du monde de se faire une opinion exacte sur les uns et sur les autres. C'est pourquoi j'estime que l'envoi d'une mission d'information s'impose. (*Applaudissements à l'extrême gauche et sur divers bancs au centre.*)

M. Mamadou Coulibaly. Exactement !

M. Gabriel d'Arboussier. Très bien !

M. Cortinchi. Elle s'impose, si nous voulons faire la lumière, toute la lumière sur les événements douloureux qui ensanglantent une terre française. Elle s'impose, si nous voulons apaiser les populations, dissiper les malentendus, ramener la confiance, réaliser enfin l'union des esprits et des cœurs sans laquelle, messieurs, l'Union française ne serait jamais qu'un concept vague, une formule creuse, un corps sans âme. (*Très bien ! Très bien ! et applaudissements sur les mêmes bancs.*)

L'union des esprits et des cœurs, est-ce en allumant les brandons de la discorde et de la haine ou en attisant les passions partisanes qui répandent la terreur, la misère et la mort; est-ce en donnant ici-même le spectacle de nos divisions et de nos luttes politiques, que nous la réaliserons ? Est-ce enfin pour cela que l'Assemblée de l'Union française a été créée ?

Non, messieurs, ce n'est pas cela que veulent les peuples d'outre-mer. Ce n'est pas cela qu'il attendent de nous et c'est à nous, élus d'outre-mer, à vous mes camarades autochtones, de faire entendre la voix de vos frères de race et de crier avec force à cette assemblée : nous sommes venus ici pour travailler à l'amélioration des conditions matérielles, spirituelles et morales des populations qui nous ont mandatés; nous sommes venus ici pour nous occuper plus d'économique et de social que de politique. Prenez garde de ne pas nous décevoir et, avec nous, les populations que nous représentons.

C'est pourquoi, messieurs, pénétré de cette vérité, mon propos n'est pas, à l'occasion du présent débat, de faire un procès de tendance dont les Africains ne tireraient pas grand profit; mais de mettre en garde l'Assemblée contre les répercussions, immédiates ou lointaines, que peut avoir outre-mer la position qu'elle est appelée à prendre dans les circonstances délicates qui font l'objet de nos débats.

Depuis plus d'une semaine notre assemblée discute des incidents de Côte d'Ivoire, elle discute, mais n'agit pas. Pendant ce temps, la Côte d'Ivoire attend. Elle attend de cette assemblée...

M. Mamadou Coulibaly. Et les victimes se multiplient.

M. Cortinchi. ...en qui elle a mis toute sa confiance et tout son espoir, et qu'elle considère, à juste titre, comme son Assemblée, elle attend un geste spontané, un élan du cœur, un acte positif. Cet acte, messieurs, certains collègues vous l'ont dicté, c'est l'envoi d'urgence d'une mission d'enquête ou d'information. Vous avez rejeté l'urgence, c'est votre droit. Mais prenez garde, on vous a assez dit, ici et ailleurs, que les seuls défenseurs des droits et des libertés des peuples d'outre-mer siègent d'un seul côté de cet hémicycle. Je n'ouvrirai pas la controverse sur la valeur de cette affirmation, encore que j'aie quelques titres à m'élever contre une telle prétention qui, pour le moins, jure, lorsqu'elle est émise dans une Assemblée dont la mission essentielle est d'assurer la défense des intérêts solidaires, tous les intérêts, de la métropole et des peuples d'outre-mer, avec lesquels, tous ici, nous sommes en pleine communion de cœur et de pensée.

Ces peuples, messieurs, ne souffrent ni les atermoiements ni les tergiversations, ni les échappatoires. Les subtilités de pensée ou d'expression auxquelles nous nous complaisons, n'ont pas cours chez eux. Ils leur préfèrent un langage simple et direct, l'action sans détour, la justice sereine, expéditive.

M. Momo Touré. Très bien !

M. Cortinchi. Prenons garde, messieurs, qu'en retardant l'envoi d'une mission d'enquête, nous ne donnions l'impression fausse, sans doute, que l'Assemblée ne manifeste aucune presse pour connaître la vérité, ou que, ce qui est pire, elle la redoute; et, en tous cas, hésite à apporter à des populations éprouvées, le réconfort de sa présence, garante de justice.

Elle hésite, c'est un fait. Et pourquoi hésite-t-elle ? Parce que d'aucuns craignent que l'arrivée d'une mission composée de parlementaires appartenant à tous les partis politiques ne déchaîne les passions, ne ravive les haines, n'excite les vengeances dans un pays troublé, où le feu couve peut-être encore sous la cendre.

Que ceux-là se rassurent. Les missions officielles ou parlementaires, quelle que soit leur composition, sont, à tort ou à raison, considérées par les populations d'outre-mer comme les détentrices de la puissance publique, les dispensatrices du droit et de la justice. Loin de surexciter les esprits, elles les calment, les apaisent et les réconfortent, comme c'est leur rôle et leur devoir, devoir auquel leurs membres solidaires ne sauraient en aucune manière se soustraire.

Une mission c'est, pour les populations d'outre-mer, autre chose encore. C'est un peu de la France qui s'en va vers elles, cette France généreuse et humaine à laquelle ils ont accoutumé d'exprimer leur amour et leur attachement par ces mots émouvants que j'ai entendus prononcer si souvent tout au long de ma carrière africaine, du plus grand chef au plus modeste paysan de la brousse lointaine: « Nous ne connaissons que la France; nous sommes et nous voulons rester Français ».

Ainsi, messieurs, avec tous ces hommes, toutes ces races, tous ces peuples, l'union depuis longtemps est faite. Des liens anciens de solidarité et d'amour nous attachent à eux. Témoignons-leur par des actes, nous en avons l'occasion aujourd'hui en allant à eux, cette solidarité et cet amour, et plus rien n'arrêtera le cheminement de cette idée, de cette grande idée déjà en marche et qui sera demain, si nous le voulons, une réalité vivante et humaine: la fusion totale et fraternelle de tous ces peuples, de toutes ces races, dans le creuset de la communauté française. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. Barbé.

M. Raymond Barbé. Mesdames, messieurs s'il était besoin d'une preuve du caractère délibéré, par les colonialistes et l'administration à leur service, des sanglants événements de Côte d'Ivoire, nous la trouverions sans peine dans le cynisme avec lequel les colonialistes à la Monnet et à la Sarraut ont utilisé...

M. le président. Je vous en prie, monsieur Barbé, ne commencez pas dès la première page! (*Rires.*)

M. Max André. Graduez vos effets, monsieur Barbé!

M. Raymond Barbé. Monsieur le président, ne craignez rien, il en restera pour les suivantes.

...le cynisme avec lequel les colonialistes à la Monnet et à la Sarraut ont utilisé le présent débat pour tenter contre le parti communiste français...

M. Alphonse Juge. Dit français...

M. Raymond Barbé. ...une offensive qui se voulait de grand style, mais qui, au grand dam de ces messieurs, a fait long feu.

Il faut vraiment n'avoir pas la conscience tranquille, avoir perdu tout sens du réel et se savoir bien démuni d'arguments pour croire qu'une aussi misérable diversion pourra trouver créance parmi les honnêtes gens que n'aveuglent pas le mépris raciste et la haine anticommuniste.

Penser, comme M. Monnet, trouver dans un document ronéotypé et expédié par la poste à des dizaines d'exemplaires; la condamnation de l'action du R. D. A., ou ressortir, comme M. Sarraut, les mensonges les plus éculés contre l'Union soviétique et son chef génial Staline... (*Rires et protestations au centre. — Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Gaignard. Maréchal, nous voilà!

M. Raymond Barbé. ...mensonges puisés dans les poubelles de Goebbels, voilà tout ce que l'indigence d'une bourgeoisie en décrépitude, (*Rires au centre*) d'un capitalisme moribond...

M. Alphonse Juge. On pourrait vous en dire autant.

M. Raymond Barbe. ...d'un impérialisme en putréfaction, a pu inventer au cours de ce débat.

M. Roulleaux-Dugage. Cela sent mauvais! (*Rires.*)

M. Raymond Barbé. Et il ne restera de cette œuvre sans gloire, de ces discours pitoyables et haineux...

M. Alphonse Juge. Pas comme le vôtre!

M. Raymond Barbé. ...que cet ignoble: « Tais-toi! Idiot! » lancé contre un élu autochtone par ce symbole du colonialisme qui s'appelle Albert Sarraut. (*Applaudissements à l'extrême gauche. — Protestations au centre et à gauche.*)

M. le président. Je vous en prie, monsieur Barbé. Je ne tolérerai aucune insulte contre quiconque.

M. Raymond Barbé. Je ne vous répondrai plus, monsieur le président.

M. le président. Vous n'avez pas à me répondre, c'est moi qui ai à vous parler. (*Sourires.*)

M. Raymond Barbé. Quelle honte pour la majorité de cette Assemblée d'avoir permis, malgré les protestations des conseillers communistes et apparentés, ainsi que celles de nombreux élus autochtones, que l'ignoble insulteur puisse continuer à baver son fiel! (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Alphonse Juge. Il vous a touchés, l'insulteur!

M. le président. Vous avez, tout à l'heure, accusé certains orateurs précédents d'avoir employé un langage un peu violent; je voudrais que vous entendiez bien le vôtre.

M. Raymond Barbé. Quelle bassesse de n'avoir pas enjoint au président...

M. Alphonse Juge. Ah non! pas ça, nous sommes dans une assemblée et non dans une réunion publique.

M. le président. Monsieur Barbé, M. Sarraut demande l'autorisation de vous interrompre un instant.

M. Raymond Barbé. Je n'ai donné aucune autorisation.

M. le président. Vous refusez l'autorisation qui vous est demandée?

M. Raymond Barbé. Je dis que je n'ai donné aucune autorisation. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Odru. Très bien!

M. le président. Donc, vous la refusez?

M. Albert Sarraut, *président de la commission de politique générale.* Alors, je déclarerai simplement que je vous remercie beaucoup, monsieur le président, de faire observer le règlement...

M. le président. Monsieur le président, vous n'avez pas la parole, je vous demande de vous rasseoir.

Un conseiller à l'extrême gauche. Il n'a pas la parole.

M. le président de la commission. ...mais je vous demande d'être aussi indifférent que moi. Je suis attentif au jeu des arguments, je ne suis pas attentif au jet des bouches d'égout! (*Applaudissements au centre et à gauche. — Protestations à l'extrême gauche.*)

M. Mignot. Vous êtes orfèvre en la matière!

M. le président. Continuez, monsieur Barbé.

M. Raymond Barbé. Je commence à peine, monsieur le président.

M. Alphonse Juge. On s'en doute !

M. Raymond Barbé. Je constate d'ailleurs que l'on a laissé la parole à M. le président de la commission sans l'autorisation de l'orateur.

M. Borrey. Il fallait continuer!

M. Raymond Barbé. Quelle bassesse de n'avoir pas...

M. Alphonse Juge. Vous verrez, ce sera bien pire quand il y aura le parti unique ! (*Sourires au centre et à gauche.*)

M. Raymond Barbé. ...Quelle bassesse de n'avoir pas enjoint au président de rappeler à l'ordre l'individu qui se croyait sans doute revenu au bon temps où il pouvait ainsi traiter son boy sans risquer une énergique riposte! (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Perier. Ecoutez le grand spécialiste des incidents de séance ! (*Rires.*)

M. Raymond Barbé. Quelle déchéance pour les élus socialistes de s'être levés et d'avoir obligé l'unique Africain présent sur leurs bancs à se lever pour applaudir l'insulteur, — mais n'insulte pas qui veut, —... (*Rires et applaudissements ironiques sur le nombreux bancs au centre.*)

M. Gaignard. Cela vous connaît!

M. Raymond Barbé. ... qui n'avait sur ses lèvres que les mots « idiot », « bête », « imbécile »! Consultez le *Journal officiel* et vous le constaterez!

M. Alphonse Juge. C'est un communiste qui a commencé à traiter un de nos collègues d'imbécile!

M. Raymond Barbé. Lui, dont naguère Jean Jaurès disait non sans finesse: « Albert Sarraut ? Ah, oui! celui qui a un frère intelligent! »

M. le président de la commission. Menteur! Jaurès était mon ami et il n'a jamais dit une chose pareille!

M. Jean Curabet. Vous avez oublié, vous êtes excusable!

M. le président de la commission. Je n'ai pas oublié, monsieur Curabet! Et pas même que vous êtes un ancien radical. (*Rires à gauche.*)

M. le président. Veuillez ne pas faire de personnalités, monsieur Barbé, et continuer.

M. Raymond Barbé. Quelle bassesse que de demander l'affichage pour un discours où figure ce monument d'hypocrisie et de cynisme que constitue l'hommage rendu à notre cher et regretté Gabriel Péri!

« S'il est un souvenir que j'ai gardé dans mon esprit à l'état pur, c'est l'image de cet homme dont je lisais dans ma famille même, à mes enfants, la lettre admirable qu'il avait écrite avant de marcher au poteau d'exécution. »

M. le président de la commission. C'est exact!

M. Raymond Barbé. Alors qu'un instant après, M. Sarraut était, devant mon insistance, contraint de reconnaître: « M. le président Daladier a fait arrêter un certain nombre de députés communistes, pleinement d'accord avec moi », et le nom de Gabriel Péri figurait sur la liste de ces mandats d'arrêt.

M. Perier. A ce moment-là, vous trahissiez la France!

M. Mignot. Vous, vous l'aviez trahie depuis dix ans! Munichois!

M. le président. Monsieur Perier, je vous en prie! Laissez M. Barbé continuer!

Veuillez continuer, monsieur Barbé.

M. Egretaud. Nous étions avec Gabriel Péri!

M. Perier. Je ne suis pas certain, monsieur Egretaud, qu'il serait aujourd'hui d'accord avec vous.

M. Mignot. Ça, c'est une autre histoire!

M. Perier. Il est mort.

M. Jean Curabet. Contentez-vous de respecter les morts, monsieur Perier.

M. Perier. Taisez-vous, vous n'arrivez pas à sa cheville.

M. le président. Je vous en prie, messieurs.

M. Estèbe. Laissez les morts tranquilles, car s'ils pouvaient revenir, d'un côté comme de l'autre, ils nous diraient à tous d'étranges choses.

M. Mignot. De votre côté.

M. Raymond Barbé. Monsieur Estèbe, soyez convaincu que nous avons suffisamment confiance dans nos morts, pour avoir vécu avec eux leur dure lutte, pour savoir ce qu'ils nous diraient. Nous poursuivons leur combat.

M. Estèbe. Laissez les morts tranquilles. Parlez au nom des vivants, si vous le pouvez, mais, je vous en conjure, laissez les morts tranquilles.

M. Raymond Barbé. N'est-ce pas Gabriel Péri qui, dans sa dernière lettre, disait: « Si c'était à refaire, je referais ce chemin » ? Ce n'est certes pas à lui qu'il faudrait dire cela, monsieur Estèbe. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Estèbe. Pas plus qu'à mon ami Nizan!

M. Raymond Barbé. Le traître Nizan!

M. Jean Curabet. Le spectre de Vichy vous remonte à l'esprit. C'est la francisque!

M. le président. Messieurs, je vous en prie...

M. Estèbe. Je m'excuse, monsieur le président... (*Vives et nombreuses interruptions à l'extrême gauche.*) ...lorsque l'on dépasse les limites permises, il n'est pas de présidence qui tienne. Je n'ai insulté personne. Je dis simplement ceci: laissez les morts tranquilles, quels qu'ils soient. (*Protestations et tumulte à l'extrême gauche.*)

Vous n'avez pas le droit de parler au nom des morts, quels qu'ils soient; les morts sont morts.

Ne riez pas, monsieur Curabet, ce n'est pas drôle.

M. Jean Curabet. Je ne ris pas du tout, je dis que vous avez porté la francisque de Vichy. Ne donnez pas de leçons!

M. Estèbe. Laissez les morts tranquilles. (*Exclamations diverses; à l'extrême gauche: A Vichy ! à Vichy !*)

Nous nous expliquerons un jour, et vous le regretterez.

M. le président. Monsieur Estèbe, vous n'avez pas la parole.

M. Estèbe. Je l'ai prise, monsieur le président, et je ne le regrette pas. (*Bruit.*)

M. Raymond Barbé. En Côte d'Ivoire.

M. Borrey. C'est cela l'intérêt, les morts de Côte d'Ivoire!

M. Abdesselam. Voilà la vérité, les morts sont oubliés.

M. Raymond Barbé. Les morts qui sont tombés parmi les communistes sont tombés pour la cause même pour laquelle nous continuons à combattre. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Alphonse Juge. Ils n'étaient pas les seuls.

M. Gaignard. Ils n'étaient pas les seuls à ce moment-là, vous êtes arrivés en retard.

M. Borrey. Parlez de ce qui se passe en Côte d'Ivoire.

M. Raymond Barbé. Ils n'étaient certes pas les seuls, monsieur Juge. Mais en ce qui concerne les nôtres, nous continuons la même lutte. Et nous ne sommes pas sûrs que vous en fassiez autant.

M. Gaignard. Laissez les nôtres tranquilles, nous restons fidèles aux nôtres, ne parlez pas d'eux. Vous feriez mieux de vous taire.

M. Raymond Barbé. Quel malheur, monsieur Gaignard, de ne pas toujours pouvoir obliger le groupe communiste à se taire!

M. Gaignard. Oh! il peut parler, mais qu'il n'insulte pas!

M. le président. Monsieur Gaignard, je vous en prie, ne compliquez pas la tâche du président.

M. Raymond Barbé. Il n'est pas besoin d'insister sur le discours de M. Albert Sarraut. Il nous rajeunit, il nous ramène vingt ou trente ans en arrière.

Il n'y manque que le « couteau entre les dents » pour compléter la panoplie des calomnies les plus éculées fourbies contre l'Union soviétique.

M. Alphonse Juge. Les dents sont longues. Elles sont trop longues. Ou plutôt, c est un accessoire grandguignolesque.

M. Perier. C'est un rasoir que M. Barbé a entre les dents! (*Rires au centre.*)

M. Raymond Barbé. Mais, depuis, il y a eu la guerre. Il y a eu Moscou, Stalingrad, Varsovie et Berlin!

Et vous, monsieur Sarraut, sans les victimes et sans les victoires de l'armée rouge...

Plusieurs conseillers au centre et à gauche. Les victimes! Très bien! (*Applaudissements.*)

M. Mignot. Les victimes aussi, parfaitement.

M. Donnat. Dix-sept millions.

M. Gaignard. Parlez du reste!

M. Raymond Barbé. ...mais oui, parfaitement, sans les victimes du peuple soviétique, — dix-sept millions de morts — et sans les victoires de l'armée rouge, vous seriez sans doute disparu dans un de ces camps de la mort, bien réels ceux-là...

M. Gaignard. Si vous nous parliez un peu de l'armée française!

M. Raymond Barbé. ...vous pourririez dans quelque charnier, à moins que vous n'ayez brulé dans quelque four crématoire.

Aussi, je suis certain que les autochtones auxquels vous vous êtes tout particulièrement adressé vous diraient comme moi: « Voici vingt ou trente ans, vous pouviez, à la rigueur, baver sur l'Union soviétique. Mais aujourd'hui, vous n'avez plus le droit de salir vos libérateurs! Car, s'il est un sentiment particulièrement sacré, c'est celui de la reconnaissance. » (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Le Brun Kéris. Alors, pourquoi bavez-vous sur les Etats-Unis ? (*Très bien! Très bien! et applaudissements au centre et à gauche.*)

M. Jean Curabet. Il était temps qu'ils y arrivent!

M. Alphonse Juge. Vous faites bien peu de cas de la résistance!

M. le président. Monsieur Juge, vous êtes déchaîné, aujourd'hui. (*Rires.*)

M. Alphonse Juge. Il y aurait de quoi.

M. Georges Riond. Il est juge des insanités dites à la tribune!

M. Raymond Barbé. Taisez-vous, la francisque!

M. Georges Riond. Et cette photo! Regardez-la. C'est un document historique: (*Tumulte à l'extrême gauche*) M. Molotov entre les officiers nazis, pendant que nous nous battions en Lorraine.

M. Raymond Barbé. Taisez-vous, la francisque!

M. Georges Riond. Regardez-donc cette photo. Voilà une preuve convaincante des attitudes soviétiques.

M. Jean Curabet. Il était journaliste à Vichy.

M. Georges Riond. Nous n'avons jamais été photographiés avec les drapeaux nazis au-dessus de nos têtes. Nous ne nous sommes jamais assis à côté d'Hitler.

A l'extrême gauche. A Vichy! A Vichy! (*Mouvements divers.*)

M. Georges Riond. A Vichy ? Monsieur d'Arboussier, à la légion, probablement ? Nous y étions nombreux, et peut-être ensemble, monsieur d'Arboussier.

M. Gabriel d'Arboussier. Nous en reparlerons. Vous êtes un menteur.

M. Georges Riond. M. Lombardo pourrait citer d'autres noms. (*Tumulte.*)

M. Jean Curabet. Francisquard!

M. Thévenin. Oui, monsieur Riond, j'ai vos articles.

M. Georges Riond. Allez vous faire condamner pour diffamation une fois de plus.

M. Egretaud. Dénonciateur des patriotes!

M. Gabriel d'Arboussier. Personne ne vous soutient, monsieur Riond.

M. Thévenin. Vous avez du sang français sur les mains.

M. Georges Riond. Et vous, monsieur Curabet! *(Interruptions à l'extrême gauche.)*

M. Egretaud. Va-t-on laisser baver cet individu ?

M. le président. Monsieur Egretaud, votre collègue vient de s'asseoir. Par conséquent, taisez-vous.
La parole est à M. Barbé.

M. Raymond Barbé. Comment croire à ce « régime inhumain » décrit par M. Sarraut lorsqu'on connaît toute la sollicitude du régime soviétique et de Staline pour « l'homme, le capital le plus précieux ». *(Applaudissements à l'extrême gauche.)*

M. Gaignard. Allez en Russie et laissez-nous la paix!

M. Raymond Barbé. Comment admettre que « le colonialisme existe et continue plus que jamais en Russie », alors que M. Sarraut, lui-même, doit avouer qu' « y est proclamée la liberté des peuples à disposer d'eux-mêmes », et alors que la constitution soviétique déclare solennellement dans son article 17 : « A chaque république fédérée est conservé le droit de sortir librement de l'U. R. S. S. » *(Exclamations ironiques au centre et à gauche.)*

M. Gaignard. C'est de la musique! Vous y croyez ?

M. Pierre Corval. Donnez-nous un seul exemple. Citez-moi une seule république qui soit sortie de l'U. R. S. S.

M. Raymond Barbé. Si vous voulez dans ce domaine un exemple, prenez le Viet Nam. Donnez-lui le droit de sortir de l'Union française, retirez le corps expéditionnaire et vous verrez s'il en restera de vos Bao Daï. *(Applaudissements à l'extrême gauche.)*

M. Gaignard. Parlez-nous de la Lituanie et de la Lettonie, des républiques démocratiques ? Et la Pologne!

M. le président. Monsieur Barbé, vous êtes inscrit pour parler sur les événements de la Côte d'Ivoire! Je vous prie de vous y tenir.

M. Raymond Barbé. Monsieur le président, avez-vous lu le *Journal officiel ?*

M. le président. Oui, je le lis certainement.

M. Raymond Barbé. Si vous l'avez lu, je vous réponds que, lorsque je serai resté aussi longtemps en dehors de la Côte d'Ivoire que M. Sarraut l'est demeuré, alors vous pourrez m'interrompre. M. Albert Sarraut a parlé pendant une heure trois quarts sans prononcer une seule fois le nom de la Côte d'Ivoire.

M. Gabriel d'Arboussier. Parfaitement. *(Applaudissements à l'extrême gauche.)*

M. le président. Alors, monsieur Barbé, donnez l'exemple et parlez de la Côte d'Ivoire.

M. Raymond Barbé. Je conduirai mon raisonnement comme bon me semble!

M. Corval. Vous n'avez pas répondu à la question que je vous ai posée.

M. Raymond Barbé. Si, j'y ai répondu.

M. Corval. Citez-moi une seule république soviétique qui soit sortie de l'U. R. S. S.

M. Raymond Barbé. Les républiques soviétiques ne partent pas de l'Union soviétique, parce qu'elles s'y trouvent bien. *(Exclamations et rires au centre. — Applaudissements à l'extrême gauche.)*

Donnez au Viet Nam le droit de sortir de l'Union française et retirez les soldats français, vous verrez alors ce qui se passera et ce que deviendront Bao Daï et ses marionnettes.

M. Corval. Là n'est pas la question, vous le savez très bien et, comme par hasard, vous répondez à côté.

M. Gaignard. Laissez le peuple russe parler et vous verrez.

M. le président. Monsieur Gaignard, qui vous a donné la parole ?

M. Gaignard. Je la prends.

M. le président. Eh bien! vous allez l'abandonner.

M. Mignot. Vous êtes un fidèle des banquets, vous aussi, monsieur Gaignard.

M. Raymond Barbé. Comment, dans ces conditions, les peuples coloniaux ne tourneraient-ils pas leurs yeux vers l'Union soviétique et son chef génial Staline ? *(Applaudissements à l'extrême gauche. — Exclamations au centre et à gauche.)*

D'autant plus que, dans toute son activité internationale, l'Union soviétique n'a cessé de soutenir la cause des peuples opprimés...

M. Gaignard. Et la Tchécoslovaquie ?

M. Raymond Barbé. ...que ce soit à la commission de tutelle de l'O. N. U...

M. Le Brun Kéris. Et en Pologne ?

M. Raymond Barbé. ...où elle a réussi à imposer aux puissances colonialistes, dont la France, le contrôle international du sort de leurs peuples dépendants, malgré l'opposition du Gouvernement français, quoiqu'en dise M. le représentant du Gouvernement.

M. Alphonse Juge. Il n'a pas encore parlé.

M. Corval. Il n'a encore rien dit, vous avez des visions, monsieur Barbé.

M. Gaignard. Ils ne savent qu'insulter la France.

M. Raymond Barbé. Monsieur Corval, je crois que vous entendez mal. Ou bien vous êtes arrivé en retard en séance.

M. Corval. Pas du tout, j'assiste à la séance depuis le début.

M. le président. Continuez, monsieur Barbé, je vous en prie, et ne répondez pas aux interruptions.

M. Raymond Barbé. ...ou que ce soit en reconnaissant le gouvernement Ho Chi Minh, montrant ainsi que le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes est, pour l'Union soviétique, un impératif permanent.

M. Alphonse Juge. Ah non, c'est une plaisanterie !

M. le président. Monsieur Juge, je vous en prie.

M. Gaignard. S'il nous parlait un peu de la France.

M. Max André. Ou des camps de concentration!

M. Raymond Barbé. Comment les peuples d'outre-mer n'auraient-ils pas un immense amour pour Staline qui, en développant et en enrichissant prodigieusement la théorie de la question nationale et coloniale, a montré aux peuples coloniaux la voie de leur libération nationale et sociale ?

M. Perier. Le plus fort, c'est qu'il y croit *(Rires au centre.)*

M. Alphonse Juge. Ce n'est pas sûr.

M. Raymond Barbé. Eh oui! monsieur Périer, je crois à cela, comme je crois à la liberté, comme j'ai cru à la résistance.

M. Jean Curabet. Nous y croyons, bien sûr.

M. Gaignard. Parlez-nous des camps de concentration en Russie soviétique. Vous croyez à la liberté dans les camps de concentration russes, peut-être ?

M. Perier. Vous n'avez aucune résistance à ce genre de formule.

M. Egretaud. Il y a même 400 millions de Chinois qui y croient, à la liberté, monsieur Perier, figurez-vous.

M. Perier. Et moi qui suis Français, je vois autrement qu'un Chinois, je n'y crois pas. Vous êtes trop chinois pour moi.

M. le président. Une conversation générale va-t-elle s'instaurer ici ?

M. Perier. Monsieur Egretaud, je crois que nous aurons un jour tous les deux une petite conversation qui ne sera pas ordinaire.

M. le président. Monsieur Perier, à votre prochaine interruption, je vous rappelle à l'ordre.

M. Max André. Eh bien! rappelez à l'ordre l'orateur, monsieur le président.

M. le président. Monsieur Max André, il y a longtemps que j'essaye de le contenir. Mais croyez-vous que les mouvements de séance me facilitent la tâche et soient de nature à abréger ce discours ? Nous ne sommes pas du même avis sur ce point. (*Sourires.*)

M. Raymond Barbé. Le document lu hier à cette tribune par mon camarade Donnat montre la contribution immense de la pensée stalinienne à la lutte libératrice des peuples d'Afrique noire. Comment n'auraient-ils pas remercié Staline pour son soixante-dixième anniversaire ?

M. Sarraut a cru bon d'ironiser — il est décidément dépourvu de toute pudeur — sur le modeste cadeau des paysans du Soudan. Une simple daba, une pauvre houe: c'est tout ce qu'ils possèdent. Ils ne peuvent certes pas offrir des banquets ou payer des chèques...

M. Daber. Et la peine de mort ?

M. Raymond Barbé. ...comme Hoang Van Co, agent du fantoche Bao Daï, qui achète à coups de millions les consciences jusqu'au Parlement et dans cette Assemblée, n'est-ce pas, monsieur Chevance-Bertin qui siégez sur les mêmes bancs que le Sarraut et le Monnet ? (*Vives exclamations à gauche et au centre.*)

M. le président. Soyez correct, monsieur Barbé, je vous rappelle à l'ordre.

M. Alphonse Juge. Monsieur le président, je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. le président. Et moi j'ai rappelé à l'ordre M. Barbé.

M. Raymond Barbé. Monsieur Juge, vous aurez la parole lorsque j'aurai fini de parler, pas avant. Les rappels au règlement ne peuvent en rien interrompre le discours de l'orateur, et je ne vous permets pas de m'interrompre.

M. Gaignard. C'est un insulteur, ce n'est pas un orateur.

M. Raymond Barbé. Monsieur Juge, vous aurez la parole à la fin de mon discours, pas avant.

M. Alphonse Juge. Non, pas du tout! Ce n'est pas encore la dictature, ici, monsieur Barbé.

M. Raymond Barbé. Un rappel au règlement ne peut pas interrompre le discours de l'orateur.

M. le président. Vous ne pouvez intervenir qu'avec l'autorisation de l'orateur. M. Barbé vous refuse la parole. Il la garde tout seul, pour l'instant.

M. Alphonse Juge. Cela ne m'étonne pas qu'il la refuse.

M. Raymond Barbé. Mais, et vous le savez bien, mesdames, messieurs, toutes vos misérables diversions ne pourront empêcher le grand élan de libération des peuples. M. Sarraut peut bien, avec une persévérance que j'ai déjà rattachée à la méthode Coué, tenter de se persuader que « le communisme se sent partout en perte de vitesse », personne de sérieux ne peut y croire!

M. Schmitt. En ce qui concerne le règlement, il suffit de l'article 49, paragraphe 2.

M. Raymond Barbé. Ecoutez comment s'exprimait, pas plus tard qu'hier, dans *Le Monde*, M. Rémy Roure, qui ne compte certes pas parmi nos amis.

M. Gaignard. Mais c'est un véritable résistant.

M. Raymond Barbé. « Il est trop évident, et les socialistes le sentent bien, que le danger communiste, loin d'avoir disparu, s'est étendu et s'est aggravé, aussi bien sur le plan international que sur le plan national et même simplement électoral. »

Vous voilà servi, monsieur Albert Sarraut! Oui, il suffit de considérer de par le monde le renforcement chaque jour croissant de l'Union soviétique, qui a déjà dépassé son niveau économique...

M. Georges Riond. Et ses frontières aussi!

M. Raymond Barbé. ...son niveau économique de 1940...

M. Gaignard. Parlez-nous un peu de la France!

M. Raymond Barbé. ...et qui a dépassé largement les buts qu'elle s'était assignés pour son plan quinquennal...

M. Gaignard. Vous n'êtes pas au soviet!

M. Raymond Barbé. Il suffit de voir le renforcement des pays de démocratie populaire...

M. Paul Catrice. Il parle toujours en russe!

M. Raymond Barbé. ..qui, dans les conditions de la dictature du prolétariat, marchent par leurs voies propres, vers le socialisme. Et certes, ce n'est pas parce que la Yougoslavie a pu momentanément quitter le camp démocratique, ce n'est pas parce qu'un coup de poignard dans le dos a pu ainsi être asséné aux vaillants patriotes grecs...

M. Gaignard. Et à la Finlande.

M. Raymond Barbé. ...ce n'est pas cela qui empêche les forces du camp démocratique de naître et de se développer.

M. Gaignard. Et les camps de concentration aussi.

M. Raymond Barbé. Voyez-vous l'importance immense pour la démocratie et la paix en Europe, que représente la proclamation de la République démocratique de l'Allemagne orientale ? Voyez ce que signifie cette victoire de la Chine populaire, ces 470 millions de Chinois qui, sous la direction de Mao Tse Tung, viennent de s'arracher au joug impérialiste.

M. Charles-André Julien. Combien sont-ils de communistes, en Chine?

M. Raymond Barbé. Et au moment où M. Sarraut prononçait son discours...

M. Gaignard. Mao Tse Tung est à Moscou.

M. Raymond Barbé. Voici que le panchen lama du Thibet, le grand chef spirituel de ce pays...

M. Gaignard. Ce n'est pas exact.

M. Raymond Barbé. ...venait d'envoyer un message par lequel il se rallie à Mao Tse Tung...

M. Schmitt. C'est un sous-führer.

M. Paul Catrice. Les bouddhistes avec nous! (*Rires au centre.*)

M. Raymond Barbé. C'est le Viet Nam, dont la lutte est chaque jour plus énergique et plus efficace, puissamment aidé et soutenu par la reconnaissance de l'Union soviétique et de la Chine populaire.

M. Gaignard. Et par Moscou!

M. Raymond Barbé. Et, là encore, il a l'accord du camp démocratique...

M. Gaignard. Avec les coupeurs de têtes!

M. Raymond Barbé. A ce sujet, je voudrais rappeler la position constante des communistes reconnaissant le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes!

M. Oudard. Cette position, on la connaît bien!

M. Raymond Barbé. Si vous la connaissez bien, pourquoi avez-vous permis à M. Sarraut de baver sur ce sujet pendant deux heures ? (*Vives exclamations au centre et à gauche.*)

M. Paul Simon. C'est un discours de provocation!

M. le président. N'interrompez pas l'orateur.

M. le président de la commission. Moi, je bave, et lui, il vomit!

M. Mignot. « Tais-toi, idiot! »

M. Raymond Barbé. Oui, je voudrais marquer combien notre parti communiste français...

M. Gaignard. Soi-disant Français!

M. Raymond Barbé. ...n'a jamais cessé d'être fidèle à ce principe...

M. Gaignard. A Staline!

M. Raymond Barbé. Lorsqu'après la libération de la France, et après la libération du Viet Nam, le président Ho Chi Minh et son gouvernement démocratique ont approuvé, par les accords du 6 mars 1946, la rentrée du Viet Nam en tant qu'Etat libre au sein de l'Union française, les communistes français ont soutenu une revendication du peuple vietnamien. Et par la suite, lorsqu'une guerre criminelle fut imposée au peuple vietnamien par les colonialistes français dirigés par l'impérialisme américain...

M. Gaignard. Ah, ah! Si vous nous parliez de la Russie, monsieur Barbé.

M. Raymond Barbé. ...alors que se renforce puissamment le camp démocratique dans cette région du monde à la suite des victoires historiques de la Chine populaire, au moment où, par suite le gouvernement de la République démocratique du Viet Nam réclame l'indépendance totale de son pays, nous, communistes français...

M. Paul Catrice. Français ?

M. Raymond Barbé. ...soutenons le droit du peuple vietnamien à son indépendance nationale totale. (*Vifs applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Gaignard. Par des bagarres en Côte d'Ivoire!

M. le président. Moniseur Barbé, voulez-vous revenir à la Côte d'Ivoire, je vous prie.

M. Gaignard. Bravo, monsieur le président.

M. Raymond Barbé. Monsieur le président. M. Albert Sarraut a parlé une heure trois quarts d'horloge sans parler une seule fois de la Côte d'Ivoire. Il n'y a pas encore une heure trois quarts que je suis à la tribune!

M. Gaignard. Parlez-nous donc un peu de Moscou, monsieur Barbé!

M. Raymond Barbé. Monsieur Gaignard, vous êtes véritablement insatiable. Je croyais avoir déjà beaucoup parlé de l'Union soviétique et de son dirigeant, Joseph Staline.

Comprenez bien que je ne puis pas satisfaire seulement votre propre appétit; il y a également ceux de vos collègues et je suis obligé de me partager. (*Rires à l'extrême gauche.*)

M. Thévenin. D'autant plus que M. Gaignard avait bon appétit chez Van Co!

M. Jean Curabet. Il a mangé du canard au sang!

M. Gaignard. Je n'ai pas compris. Je ne suis par allé chez M. Thévenin depuis quelque temps!

M. Raymond Barbé. Mon camarade Thévenin vient de vous dire, monsieur Gaignard: « D'autant plus que vous aviez bon appétit chez Van Co! ».

M. Gaignard. Exactement! (*Rires au centre.*)

M. le président. Monsieur Gaignard, je vous en prie, vous n'avez pas la parole.

Monsieur Barbé, veuillez continuer.

M. Raymond Barbé. Oui, regardez la lutte des peuples coloniaux en Asie comme en Afrique: en Indonésie, en Birmanie, en Malaisie, aux Indes, dans le Proche et le Moyen-Orient, en Afrique du Nord, à Madagascar, en Afrique noire, partout...

M. Cazelles. Ça y est: on arrive!

M. Max André. Dans les pays baltes!

M. Gaignard. En Ukraine!

MM. Max André et Gaignard. En Pologne!

M. Schmitt. En Bulgarie!

M. Raymond Barbé. Partout la lutte se poursuit. En Afrique noire, en particulier, où l'élan des masses a trouvé son expression dans le rassemblement démocratique africain. (*Mouvements divers.*)

Au centre et à gauche. Ah, ah!

M. Raymond Barbé. Eh oui!...

Voici ce qu'en dit M. Zinsou, qui n'est certes pas de nos amis et que vous ne pouvez donc pas récuser.

« Lorsque dans certains territoires, la seule organisation politique qui a le courage de dénoncer les malfaçons, de s'opposer à tous ceux qui veulent revenir en arrière, de s'opposer à tous ceux qui ne se sont pas encore résignés à voir changer l'ancien état de chose — lorsque, dans un territoire, seul ce parti — il s'agit du R. D. A. — se livre à cette bataille, pourquoi voulez-vous que les indigènes des territoires ne lui apportent pas leur adhésion ? » (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Max André. Mais il y a le contexte, aussi!

M. Raymond Barbé. Attendez, monsieur Max André, je continue et vous allez être comblé. Ecoutez ceci:

« Lorsque dans un territoire — disait M. Zinsou — d'honnêtes hommes dénoncent les atteintes portées à la liberté instaurée par la Constitution et ont le courage de se dresser contre ces atteintes, on les accuse d'être membres du Rassemblement démocratique africain, alors même qu'ils ne le sont pas.

« Comment voulez-vous que les indigènes ne concluent pas que ceux qui ont le courage de défendre la justice et le bon droit sont les seuls membres du R. D. A. ? »

Et en France, aussi, le bilan de faillite — que personne n'ose plus contester — du plan Marshall, l'écrasant budget de guerre...

M. Gaignard. On y arrive!

M. Alphonse Juge. Et le budget de guerre de l'U.R.S.S. ?

M. Raymond Barbé. ...avec ses 550 milliards de francs consacrés à la mise en place du dispositif du pacte Atlantique d'agression antisoviétique et à la sale guerre d'Indochine, au moment où les scandales éclaboussent tous les partis et tous les groupes, des socialistes au R.P.F. compris...

M. Alphonse Juge. Grâce à une liberté qui n'existe pas en Russie.

M. Raymond Barbé. ...au moment où le R.P.F. voudrait, à Ivry comme dans le XIIIe, comme dans le XVIIIe ou à Saint-Denis, essayer de faire régner dans notre pays un climat de guerre civile...

M. Paul Catrice. Et à Toulon, qui a fait la guerre civile ?

M. Raymond Barbé. ...un mouvement sans cesse plus grand des masses se lève et se manifeste partout.

Oui, c'est l'union de tous les travailleurs qui s'élargit. Ces jours-ci, en particulier, des métallos de l'automobile et des cheminots luttent pour leurs revendications. Et les dockers se distinguent tout particulièrement par leur lutte contre la guerre du Viet Nam.

Je ne voudrais citer qu'un exemple, tiré du journal *Le Monde* d'aujourd'hui:

« De notre correspondant particulier, par téléphone. Nice, 14 février ». Nice n'est pas une grande ville prolétarienne...

« Répondant à un appel lancé par la C.G.T., les employés des tramways de Nice, les ouvriers des établissements métallurgiques Michel et les cheminots du dépôt des machines de Saint-Roch ont débrayé ce matin vers 9 heures 30 et se sont dirigés vers le port de Nice. Ils avaient appris que du matériel militaire — il s'agit d'une rampe de V2 — arrivé quelques instants auparavant de Cannes-La Bocca, où elle avait été fabriquée, devait être embarquée sur un bateau italien. Ils voulaient empêcher cet embarquement.

« Des barrages de police et de C.R.S. se trouvaient là pour protéger les opérations. Ils furent assaillis par un millier de personnes armées de barres de fer et de pierres. La police, employant des gaz lacrymogènes, tenta de repousser les manifestants, mais elle n'y parvint pas... » — il paraît même, d'après d'autres journaux, qu'il y a eu dix blessés — « ...et les manifestants jetèrent dans le port le matériel qui se trouvait sur une remorque. »

M. Alphonse Juge. Apologie de l'atteinte à la sûreté de l'Etat. Il s'agit de savoir si vous admettez cela.

M. Raymond Barbé. Et *Le Monde*, qui voit vraiment beaucoup mieux que M. Albert Sarraut ce que signifie la baisse des forces démocratiques en France, *Le Monde* conclut cet article en disant:

« L'ordre est maintenant rétabli depuis six heures quarante-cinq. Les tramways, les trolleybus circulent à nouveau dans la ville... » — ce qui prouve qu'ils ne circulaient pas — « ...et

le travail a repris aux établissements Michel et au dépôt des machines de la S.N.C.F. (*Interruptions au centre.*)

M. Alphonse Juge. Allez faire cela en U.R.S.S.!...

M. Gabriel d'Arboussier. C'est *Le Monde* qui le publie, monsieur Juge!

M. Egretaud. Ils en sont à interdire la lecture du *Monde* à la tribune de l'Assemblée!

M. Alphonse Juge. Je ne dis pas le contraire.

M. le président. Messieurs, je vous en prie.

M. Raymond Barbé. Monsieur Juge, pour l'instant, il n'est pas question de savoir si c'est bien ou si c'est mal. La seule chose, c'est de savoir que cela existe, et que vous en avez une peur bleue! (*Applaudissements à l'extrême gauche. — Protestations et exclamations au centre et à gauche. — Bruits de pupitres.*)

M. Alphonse Juge. Monsieur Barbé, il y a ceci de commun entre vous et moi que nous avons vécu une période pendant laquelle nous avons appris à ne jamais avoir peur, et d'une façon définitive! (*Très bien! et applaudissements au centre et à gauche.*)

M. Gaignard. Monsieur Barbé prend de mauvaises habitudes!

M. Raymond Barbé. M. Sarraut vient d'applaudir M. Juge pour ce qu'il vient de dire...

M. le président. Monsieur Barbé, vous n'avez pas à contrôler les faits et gestes de M. Sarraut. Vous avez à faire votre discours dans les termes les plus mesurés qu'il vous est possible.

M. Gaignard. C'est pour préparer l'avenir!

M. Raymond Barbé. Je fais mon discours dans des termes extrêmement mesurés... (*Rires au centre et à gauche.*) ...par rapport à ceux que M. Albert Sarraut a eu l'ignominie d'employer... (*Protestations au centre et à gauche.*)

M. Alphonse Juge. M. Sarraut a employé la même expression dont s'était servi un communiste, membre du bureau, à une séance précédente.

M. le président. Monsieur Barbé, je vous rappelle à l'ordre. Vous avez employé vis-à-vis d'un collègue qui mérite le respect un terme que je ne laisserai pas passer.

M. Raymond Barbé. Vous avez encore un peu de retard, monsieur le président. Vendredi dernier, votre prédécesseur m'a rappelé quatre fois à l'ordre. Cela ne fait encore que la seconde. Dépêchez-vous...

M. le président. Vous ne perdez peut-être pas pour attendre.

M. Raymond Barbé. Ne craignez rien, j'en ai l'habitude.

M. Gaignard. Et à la quatrième, il fut vidé!...

Mme Lefaucheux. Et l'on a eu l'écharpe sous les yeux pendant deux mois... (*Sourires au centre et à gauche.*)

Une voix au centre ...Comme s'il était mort!

M. Raymond Barbé. Je disais donc que tout à l'heure M. Albert Sarraut applaudissait M. Juge lorsque celui-ci indiquait que nous avions, et que j'avais, par conséquent, pris l'habitude de ne plus jamais avoir peur...

M. Gaignard. Quel accapareur!

M. Raymond Barbé. Pour quelle raison M. Sarraut me disait-il et disait-il avec insistance à mon groupe, dans son discours de vendredi, qu'il y avait chez nous, communistes, une peur panique? Je ne reprends pas les termes exacts, mais j'aurai l'occasion d'y revenir tout à l'heure.

Voyez-vous ce manque de suite entre les discours et les applaudissements?...

M. Gaignard. Nous sommes polis chez nous.

M. Georget. C'est nous qui avons peur, mais peur de vous entendre parler trop longtemps. (*Sourires au centre et à gauche.*)

M. Perier. Très juste!

M. Gaignard. Car nous, nous sommes libres!

M. Raymond Barbé. Je ne vois vraiment pas ce que vient faire la liberté dans tout ceci ?

M. Gaignard. Oui, nous sommes libres...

M. le président. Monsieur Gaignard, je vous en prie.

M. Raymond Barbé. Je constate que certains changent d'avis à chaque séance de l'Assemblée.

M. Gaignard. ...Nous sommes libres de penser ce que nous voulons, et nous n'avons pas d'ordre à recevoir de vous.

M. Raymond Barbé. Mais je suis libre de vous faire remarquer que vous changez d'avis « comme de chemise ».

M. Georges Riond. Cela prouve qu'il en a plusieurs. (*Sourires.*) Ce n'est pas le fait du paysan russe...

M. Gaignard. L'œil de Moscou dans la lingerie...

M. le président. Messieurs, je vous en prie.
Veuillez continuer, monsieur Barbé; si vous répondez à toutes les interruptions, nous n'en finirons jamais.

M. Raymond Barbé. Monsieur le président, je n'ai pas l'habitude de laisser passer les interruptions sans y répondre.

M. Borrey. A quatre heures du matin nous serons encore là!

M. Raymond Barbé. Votre majorité n'est pas très disciplinée.

M. le président. Ce n'est pas une question de majorité.

M. Alphonse Juge. Quand il y aura le parti unique, cela ira mieux!

M. Raymond Barbé. Lorque nous voyons le mécontentement des paysans, des commerçants et des artisans, des anciens combattants, des prisonniers, etc., qui s'unissent pour arracher leurs revendications...

M. Paul Catrice. Nous parleriez-vous des Russes, par hasard ?

M. Raymond Barbé. ... et lutter pour une paix durable; lorsque nous voyons ces élections... (*Exclamations et rires au centre et à gauche.*)

M. Gaignard. Qui parle des élections prochaines à Moscou ? (*Sourires.*)

M. Raymond Barbé. ... de Lens et de Houdain, de Sartrouville et de Luzarches (*Mouvements divers*); lorsque nous constatons le résultat sur le plan parlementaire et gouvernemental de la pression des masses, le départ des ministres socialistes obligés, malgré eux, contraints et forcés, d'abandonner la galère gouvernementale...

M. Vivier. Par qui ?

M. Raymond Barbé. ... et après avoir annoncé le matin même dans leur journal qu'ils voteraient « pour », obligés de ne pas apporter leurs suffrages à ceux qui restaient encore dans la galère.

M. Begarra. Parlez-nous du vote sur les conventions collectives!

M. Raymond Barbé. Et cette majorité gouvernementale qui fond, qui s'amenuise...

M. Perier. On ne voit jamais cela en Russie!

M. Raymond Barbé. ...cela prouve clairement qu'apparaissent les perspectives de plus en plus proches d'un gouvernement d'union démocratique que le peuple et la classe ouvrière de France, renforçant leur union, élevant le niveau de leur lutte, ne manqueront pas d'imposer bientôt, avec l'aide...

M. Vivier. Sur l'ordre de Staline, sans doute ?

M. Paul Catrice. Avec vous à la tête, monsieur Barbé!

M. Raymond Barbé. ...avec l'aide agissante des peuples d'outre-mer.

M. Vivier. Il prend ses désirs pour des réalités !

M. Egretaud. Ils en sont tous à Philippe Henriot!

M. Raymond Barbé. On comprend, certes, que pour empêcher l'essor de cet immense élan, pour tenter de faire tour-

ner en arrière la roue de l'histoire, comme Josué naguère arrêtait la marche du soleil...

M. Perier. Belle formule oratoire! (*Sourires.*)

M. Gaignard. La Bible avec nous!

M. Raymond Barbé. ...on comprend que les réacteurs tentent toutes les manœuvres de la pire réaction.

M. Monnet avait cru trouver un terrain favorable en essayant d'agiter devant les Africains l'ombre du parti communiste comme un épouvantail. Mais, au fur et à mesure de sa laborieuse démonstration, il suffisait de regarder ses propres partisans pour comprendre qu'il avait raté le coche !

Pourquoi, en effet, les masses africaines auraient-elles peur des communistes ? M. Monnet lui-même n'a-t-il pas involontairement — oh ! très involontairement — reconnu de façon implicite que les communistes français ne peuvent être que fraternels avec les Africains ?

M. Perier. Ecoutez, messieurs, le discours fraternel de M. Barbé. (*Sourires.*)

M. Raymond Barbé. Pourquoi le parti communiste français, conscient de ses devoirs de solidarité internationale, le parti communiste français qui, par la voix de Jacques Duclos, s'est intéressé de façon retentissante à la situation des organisations communistes aux Etats-Unis — comme le bureau d'information de Bucarest vient de s'intéresser pour son plus grand bien à la vie du parti communiste japonais — pourquoi le parti communiste français ne s'intéresserait-il pas à la situation en Afrique noire; et pourquoi n'aiderait-il pas, ne conseillerait-il pas les communistes de ces pays africains ?

Il est d'ailleurs caractéristique que, dans ses longues citations, M. Monnet oublie tous les passages dans lesquels est soulignée la nécessité d'une vie démocratique des organisations africaines, comme condition indispensable pour résoudre leurs problèmes et surmonter leurs difficultés.

Après quoi, M. Monnet peut, sans vergogne, prétendre : « Méfiez-vous que le R. D. A. est en train de vouloir être un parti véritablement de démocrates africains, et votre rôle, à vous, communistes, est de ne pas le permettre ».

C'est simple, mais il fallait y penser: on coupe, dans le document, tout ce qui a trait à la démocratie, et on prétend ensuite que ce document est contre la démocratie.

C'est simple, en effet, mais ce n'est certes pas très honnête.

Ajoutons, pour être complet, que — cette malpropre opération réalisée — M. Monnet ne tarde pas à reprendre son vrai visage, et à déclarer — je lis toujours le *Journal officiel:* — « Le triomphe des forces démocratiques sur le plan mondial signifie, nous le savons fort bien, l'échec de la France ».

Je n'aurais certes pas pensé que la France de 1789 et 93, la France de 1848 et de la Commune de 1871, la France de la Résistance et de la Libération, avait quelque chose à craindre du triomphe des forces démocratiques sur le plan mondial.

M. Georges Monnet. Vous faites une citation incomplète, monsieur Barbé, de ce que j'ai dit. J'ai repris la terminologie...

M. le président. Monsieur Monnet, je vous en prie, vous n'avez pas la parole.

M. Georges Monnet. J'ai été interrompu assez souvent jeudi par M. Barbé pour espérer la réciprocité.

M. Raymond Barbé. Cela ne me dérange pas.

M. le président. La parole est à M. Monnet.

M. Georges Monnet. Votre citation est incomplète; si j'ai employé les termes de « libération mondiale », c'était pour me référer à la phraséologie habituelle des porte-paroles communistes. Mais j'ai précisé que ce que vous appeliez la « libération mondiale » c'était, par exemple, comme vous le rappeliez vous-même tout à l'heure, la lutte d'Ho-Chi-Minh contre l'Union française, et son inféodation à l'Union soviétique. C'est cela que j'ai dénoncé. (*Très bien ! très bien ! Applaudissements au centre. Rires à l'extrême gauche.*)

M. Raymond Barbé. Je ne sais vraiment pas où M. Monnet peut avoir inventé son histoire d'appartenance d'Ho-Chi-Minh à l'Union soviétique. (*Exclamations et rires au centre et à gauche.*)

M. Gaignard. Il est à Moscou !

M. Raymond Barbé. Il y a véritablement de ces imaginations délirantes qui dépassent toutes les bornes !

M. Georges Riond. Attention que demain le délire ne devienne pas la réalité !

M. Thévenin. Taisez-vous, monsieur Riond !

M. Raymond Barbé. N'ayant jamais été à Vichy, j'ai sans doute beaucoup à apprendre de ceux qui, jeudi dernier, « au centre et à gauche », ont applaudi cette scandaleuse appréciation.

Non, mesdames, messieurs, vos malices cousues de fil blanc ne parviendront pas à détourner l'attention de tous les honnêtes gens sur les causes réelles des événements sanglants de Côte d'Ivoire.

Au cours de la séance de jeudi dernier, j'ai posé à mon collègue M. Zinsou une question. Je lui demandé s'il croyait que, lorsqu'il y avait la justice sociale, il était nécessaire de poursuivre la répression.

Notre collègue M. Zinsou — si j'en crois le compte rendu analytique, car cela ne figure plus au *Journal officiel* — à la demande de M. le président qui l'en a dispensé, n'a pas répondu à cette question à la tribune. Je ne sais si c'est parce qu'il avait en face de lui l'ex-président du groupe des indépendants d'outre-mer de l'Assemblée nationale et qu'il risquait de se trouver ainsi en désaccord avec le sous-secrétaire d'Etat aux colonies...

M. Zinsou. Monsieur Barbé, voulez-vous me permettre de vous répondre ?

M. le président. Autorisez-vous monsieur Zinsou à vous interrompre, monsieur Barbé ?

M. Raymond Barbé. Volontiers.

M. Alphonse Juge. Vous n'êtes pas gentil, monsieur Barbé, j'ai demandé à vous interrompre tout à l'heure et vous me l'avez refusé. Vous faites des discriminations ...des discriminations raciales ! (*Rires.*)

M. le président. La parole est à M. Zinsou, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Zinsou. J'ai demandé la parole pour répondre à M. Barbé.

Je suppose que c'est une plaisanterie de sa part...

M. Perier. Il ne plaisante jamais!

M. Zinsou. Je suppose, dis-je, que c'est une plaisanterie que d'insinuer que la présence de mon ami — et je veux ici faire état de l'amitié personnelle et de la solidarité de groupe — de celui qui, au sein du Gouvernement, représente non pas les indépendants d'outre-mer, mais les territoires d'outre-mer (*Applaudissements au centre et à gauche*), je veux espérer, dis-je, que c'est une plaisanterie d'insinuer que sa présence ait pu me gêner.

Je vous ai répondu d'ailleurs, mon cher collègue...

M. Raymond Barbé. Dans les couloirs!

M. Zinsou. Je vous ai, en effet, répondu dans les couloirs lorsque, répétant votre question, vous l'avez précisée. Je suis tout à fait à l'aise pour vous répondre aujourd'hui en séance, afin que ma réponse soit inscrite au *Journal officiel*, puisque c'est ce que vous désirez.

Je ne pense pas, en effet, qu'il soit nécessaire que des répressions puissent même avoir lieu dans un pays où la justice sociale serait établie. Je pourrais conclure en vous posant à mon tour une question: pourriez-vous me citer un pays au monde où il y ait une justice sociale intégrale ?

M. Raymond Barbé. Il y a l'Union soviétique, monsieur Zinsou! (*Applaudissements à l'extrême gauche. — Vives protestations et rires au centre et à gauche.*)

Mme Lefaucheux. Il faudrait aller y voir!

M. Vivier. Et là-bas, il n'y a pas de répression!

M. Perier. Je rectifie ce que j'ai dit: vous plaisantez quelquefois, monsieur Barbé!

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur Barbé.

M. Raymond Barbé. M. Zinsou ayant donc précisé le sens de la réponse qu'il me fit, effectivement, dans les couloirs et qu'il vient de répéter devant son ami, M. le sous-secrétaire d'Etat aux colonies... (*Protestations au centre et à gauche.*)

M. Jean Curabet. C'est bien cela! Il ne faut pas avoir peur des mots.

M. Gaignard. « A la France d'outre-mer ». Vous êtes un vil réactionnaire!

M. Raymond Barbé. ...en fonction de la solidarité de groupe dont il faisait état tout à l'heure...

M. Zinsou. Et de l'amitié personnelle!...

M. Raymond Barbé. ...et, si vous voulez, supplémentairement...

M. Borrey. Ce n'est pas « supplémentairement », c'est très important!

M. le président. Monsieur Borrey, vous n'avez pas la parole.

M. Raymond Barbé. ...du fait qu'il représenterait, au sein du Gouvernement, les populations d'outre-mer, alors que dans la ville de Douala, où j'ai eu l'occasion, un soir...

M. Laurin. ...de vous faire « casser la figure »!

M. Raymond Barbé. ...de le rencontrer, il a été obligé de reconnaître qu'il ne représentait même pas les populations camerounaises...

M. le président. Monsieur Barbé, je vous prie de continuer votre exposé.

M. Raymond Barbé. Donc, la position de M. Zinsou est claire; elle est nette! Si la répression sévit, là-bas, sur les peuples d'Afrique noire, c'est qu'il y a beaucoup d'injustice sociale.

Par conséquent, c'est du côté du Gouvernement qu'il faut se tourner, Gouvernement représenté ici par M. Aujoulat. C'est de son côté qu'il faut se tourner si l'on veut chercher la cause du mécontentement et de la répression. Voilà la question!

M. Zinsou. Je veux bien.

M. Raymond Barbé. Elle est claire, et c'est exactement cela que je voulais tirer de la réponse de couloir de M. Zinsou, réponse qu'il a bien voulu reproduire ici. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

En ce qui concerne les événements eux-mêmes, je ne reviendrai pas sur les faits exposés par mon ami Gabriel d'Arboussier, autrement que pour rappeler la signification de deux ou trois d'entre eux.

Oui, lorsqu'on voit, d'après les exemples cités par Gabriel d'Arboussier, des pressions faites sur tels ou tels chefs coutumiers ou sur telles ou telles personnalités de Côte d'Ivoire pour obtenir des démissions qui déshonorent ceux qui les ont tentées, ces méthodes policières rappellent beaucoup trop les procédés de la D. G. E. R. et de la Gestapo...

M. Alphonse Juge. Et ceux utilisés en Tchécoslovaquie!

M. Gaignard. Et ceux de la Guépéou!

M. Raymond Barbé. ...pour que nous ne les stigmatisions pas.

Lorsque nous voyons que c'est six jours avant la venue en Côte d'Ivoire, avec le socialiste Béchard, que le M. R. P. Coste-Floret a fait provoquer les événements du 6 février, nous en comprenons fort bien la signification.

D'ailleurs, monsieur Le Brun Kéris...

M. Le Brun Kéris. Présent!

M. le président. Je vous en prie, monsieur Le Brun Kéris.

M. Le Brun Kéris. On s'adresse à moi, monsieur le président, je n'y peux rien.

M. Raymond Barbé. ...il n'y a pas qu'en Côte d'Ivoire que les choses se passent ainsi...

M. Borrey. Ne revenez pas, monsieur Barbé, à cette histoire!

M. Raymond Barbé. M. Jules Moch, ex-ministre de l'intérieur...

M. Perier. C'est la distribution des prix!

M. Raymond Barbé. ...devait partir le 7 février dernier...

M. Bégarra. Vous avez ses confidences ?

M. Raymond Barbé. ...pour l'île de la Réunion. Monsieur Bégarra, je n'ai pas besoin de ses confidences, il suffit...

M. Bégarra. Ce serait heureux pour vous!

M. Raymond Barbé. ...de lire les journaux de la Réunion et à défaut de consulter le carnet de bord d'Air-France pour savoir qu'il y était inscrit Je ne voudrais pas...

M. Le Brun Kéris. Votre police est bien faite.

M. Raymond Barbé. ...faire des révélations inutiles, mais simplement indiquer qu'Air France avait consenti à M. le ministre et à son épouse, une réduction de l'ordre des deux tiers...

M. le président. Cela n'a rien à voir avec le sujet. (*Protestations à l'extrême gauche.*)

M. Egretaud. Mais si, au contraire!

M. Raymond Barbé. M. Bégarra a posé une question, j'y réponds. Je dis donc qu'Air-France a consenti une réduction de l'ordre des deux tiers sur le prix du voyage aller et retour.

M. Max André. Comment ? Il ne voyageait pas gratuitement ?

M. le président. Vous êtes bien renseigné, monsieur Barbé. Poursuivez, je vous en prie!

M. Raymond Barbé. M. Jules Moch devait être à la Réunion le 10 février dernier. Quelques jours plus tôt, à la fin du mois de janvier, on arrête deux ou trois militants responsables du parti communiste, dont la secrétaire fédérale, et cela sous les prétextes les plus imbéciles, prétextes qui tiennent encore certainement moins debout — et ce n'est pas peu dire — que ceux invoqués pour l'arrestation des dirigeants du R. D. A. en Côte d'Ivoire.

M. Paul Catrice. Comme ceux de Moscou ?

M. Raymond Barbé. Voyez-vous, les procédés sont toujours les mêmes.

M. le rapporteur nous a lu les dépositions de témoins — toutes spontanées certainement, nous n'en doutons pas — (*Sourires à l'extrême gauche*) d'un meeting de notre ami Houphouët à Bougouanou. Ces dépositions...

M. le rapporteur. J'ai autre chose à vous lire, monsieur Barbé.

M. Cazelles. Méfiez-vous, M. Barbé! Si j'en crois *Le Monde* de ce jour, le Kominform tend à adoucir sa politique à l'égard de l'Eglise.

M. Raymond Barbé. Je ne vous ai pas permis, messieurs, de m'interrompre. (*Rires sur divers bancs.*)

Ces dépositions sont extraites du rapport de police. J'ai déjà eu l'occasion, à cette même tribune — un jour où il était moins facile de s'écarter du sujet que dans la séance de vendredi dernier — d'indiquer comment un discours que j'avais prononcé à Mahabo et qui n'avait nullement attiré l'attention des autorités administratives locales, a pu faire l'objet, cinq ou six jours après, d'une demande de levée d'immunité parlementaire formulée par le haut commissaire M. de Chevigné.

Oui, ces procédés sont tellement coutumiers de votre administration colonialiste, tellement coutumiers de vos méthodes d'oppression des peuples et d'emprisonnement arbitraire... (*Protestations au centre et à gauche*), de vos perpétuelles provocations, qu'aucun scrupule ne vous arrête plus, messieurs les colonialistes!

Pour vous retourner les propres termes de M. Sarraut, c'est « la peur, l'ignoble peur... ».

M. Gaignard. C'est vous qui avez peur.

M. Raymond Barbé. ...« la dégradante peur... ».

M. Cazelles. C'est vous qui avez peur d'être épuré ?

M. Gaignard. Vous ne croyez quand même pas nous faire peur!

M. Raymond Barbé. ...« cette terreur qui vous assaille, qui vous étreint vous-mêmes », qui vous fait perdre toute mesure et tout sang-froid...

M. Alphonse Juge. Vous avez été dans la résistance, monsieur Barbé. Vous ne devriez pas tenir un langage comme celui-là. C'est ridicule!

M. Raymond Barbé. ...C'est de la volonté des forces populaires en France et dans le monde que vous avez peur...

M. Gaignard. Et vous vous avez peur de la prochaine purge!

M. Raymond Barbé. ...messieurs les représentants de la bourgeoisie dont le pouvoir touche à son terme, comme c'est du R.D.A. que les colonialistes ont peur en Afrique noire, comme l'a reconnu M. Zinsou dans son discours.

M. Zinsou. Décidément, je suis très visé!

M. Raymond Barbé. Mais oui, relisez donc le *Journal officiel*. C'est cette peur qui les entraîne à ces provocations de désespoir, comme le prouvent les récents événements de Côte d'Ivoire. C'est elle qui les pousse à une répression sans cesse accrue, en vue de maintenir dans ces pays tout un peuple sous le joug.

Oui, c'est la peur du mouvement des masses, la peur de leur essor, la peur du Rassemblement démocratique africain,...

M. Alphonse Juge. Que vous dites!

M. Raymond Barbé. ...vous avez peur de ces militaires qui ne marchent pas en Afrique noire...

M. Gaignard. Rokossowski!

M. Raymond Barbé. ...pas plus en Afrique noire que naguère à la Réunion, comme j'ai eu l'occasion de le dénoncer à cette tribune, vous avez peur de ce capitaine français qui refuse de faire tirer sur les masses africaines...

M. le rapporteur. A-t-il rétabli l'ordre, oui ou non?

M. Alphonse Juge. Nous ne sommes pas encore en Tchécoslovaquie.

M. Raymond Barbé. ..vous avez peur de ces tirailleurs sénégalais, de ces gendarmes, de ces policiers, de ces gardes-cercles qui se refusent à tirer sur des Africains sans défense. Vous avez peur... (*Protestations au centre.*)

M. le rapporteur. Ont-ils fait leur travail, oui ou non?

M. Egretaud. Ils ont fait leur devoir. (*Protestations au centre.*)

M. Raymond Barbé. Vous avez peur de la vérité.

M. Paul Catrice. Nous n'avons pas peur de vous!

M. Gaignard. Vous avez peur de la purge, peur de Moscou.

M. Paul Catrice. Nous avons peur de vos discours fleuve!

M. Alphonse Juge. C'est en Pologne qu'on a peur, ce n'est pas ici.

M. Gaignard. Parlez-nous un peu du procès de Varsovie.

M. Raymond Barbé. Avec grand plaisir, et c'est bien simple... (*Exclamations au centre.*)

M. le président. Messieurs, vous allez rendre la tâche du président vraiment difficile si vous continuez.

M. Raymond Barbé. Il est facile, étant à la tribune, de parler du procès d'un espion; c'est un régal...

M. Gaignard. Robineau a été, avec moi, membre des Forces navales françaises libres, et, comme tel, j'interdis à M. Barbé de le traiter d'espion.

M. Raymond Barbé. Monsieur Gaignard, à le soutenir autant, vous finirez par nous faire croire que vous en êtes un aussi. (*Protestations, exclamations au centre et à gauche.*)

M. le président. Monsieur Barbé, je vous rappelle à l'ordre.

M. Gaignard. Je me suis battu pour mon pays pendant plus de cinq ans, et mon combat a commencé le 2 septembre 1939, non le 22 juin 1941.

M. le président. Messieurs, cette question n'a absolument rien à voir avec le débat!

M. Gaignard. C'était mon compagnon de combat, monsieur Barbé, et je vous interdis de l'insulter!

M. Jean Curabet. Ami d'un mouchard, vous êtes un mouchard, monsieur Gaignard!

M. Gaignard. C'est vous qui en êtes un, monsieur Curabet; je me battais, et vous, vous étiez planqué.

M. Jean Curabet. Van Co! Allez manger le canard au sang!

M. Raymond Barbé. Vous, vous êtes un espion!

M. le président. Monsieur Barbé, c'est la dernière fois que je vous rappelle à l'ordre.

M. Raymond Barbé. Ne serait-ce pas plaisant, si ce n'était tragique, d'entendre M. Schock, lisant son rapport au début de la séance, dire que la situation s'est arrangée, que tout est calme, que tout va bien, qu'il n'y a donc pas lieu d'envoyer une mission d'enquête. Puis, le lendemain soir, le même rapporteur demander la suspension du débat parce qu'il a reçu un télégramme révélant une situation particulièrement grave?

Je n'insisterai pas sur la signification du contenu de ce télégramme.

En même temps, la presse française annonçait l'arrivée de M. Béchard en Côte d'Ivoire.

Et cette fois-ci, c'est dans *le Populaire* que je prends mes informations (*Exclamations au centre et à gauche.*)

M. Cazelles. Vous avez de bonnes lectures!

M. Raymond Barbé. « M. Paul Béchard en Côte d'Ivoire ». — Dakar, le 7 février. — M. Paul Béchard, haut commissaire de la République en Afrique occidentale française a quitté ce matin Dakar pour la Côte d'Ivoire. Il est accompagné du général commandant des troupes terrestres...

M. Egretaud. ...d'un côté.

M. Raymond Barbé. ...et du procureur général à la cour d'appel de Dakar.

M. Egretaud. ...de l'autre!

M. Raymond Barbé. Vous voyez le tableau: flanqué à gauche du général, à droite du procureur général.

M. Alduy. Qu'est-ce que cela prouve ?

M. Raymond Barbé. On va rétablir l'ordre et rendre la justice en Côte d'Ivoire: tout le symbole du régime que vous défendez.

M. Perier. Quelle est l'opinion du général Tubert sur la question ?

M. Le Brun Kéris. Votre avis, mon général!

M. Georges Riond. Montez à la tribune!

M. Thévenin. Oh! le milicien, taisez-vous!

M. le président. Monsieur Thévenin, je vous en prie...

M. Thévenin. Mais c'est un milicien, monsieur le président! Un homme qui dénonçait les Français!

M. Georges Riond. Allez vérifier vos documents!

M. Jean Curabet. Francisquard!

M. Thévenin. C'est un agent des nazis. Il devrait être en prison!

M. Bégarra. Occupez-vous de ceux qui sont derrière vous!

M. Georges Riond. Parlez-nous du pacte germano-soviétique.

M. le président. Monsieur Riond, je vous demande de vous taire.

M. Georges Riond. Dites-le aussi à nos collègues d'extrême gauche!

M. Egretaud. Il n'a pas la conscience tranquille, celui-là!

M. Raymond Barbé. Mesdames, messieurs, le refus d'envoyer une mission d'information en Côte d'Ivoire, décidé par la majorité colonialiste de la commission de politique générale, montre bien cette peur de la vérité qui vous tenaille sur tous ces bancs (*l'orateur désigne les bancs du centre et de la gauche*). Le refus opposé par la même majorité colonialiste de la commission, approuvé par la même majorité du bureau, à mon déplacement en Côte d'Ivoire...

M. le rapporteur. Pour faire votre travail de saboteur.

M. Gaignard. Pour faire du sabotage.

M. Raymond Barbé. ...en vertu, sans doute, du rétablissement du régime du délit d'intention présumée du temps où l'on mettait les communistes en camp de concentration!...

M. Le Brun Kéris. Les rôles sont renversés.

M. Perier. Je demande la parole.

M. le président. Monsieur Perier, veuillez, je vous prie, garder le silence.

Si M. Barbé vous en donne l'autorisation, je vous donnerai la parole.

M. Perier. Il n'est pas fou, monsieur Barbé.

M. Paul Catrice. Monsieur Barbé n'est pas pour la liberté!

M. Gaignard. Il ne choisit pas la liberté.

M. Raymond Barbé. Je répète donc que ce refus à ma visite en Côte d'Ivoire représente le rétablissement du délit d'intention présumée, employé en d'autres temps, sous les régimes fasciste et vichyste. La majorité colonialiste de la commission de politique générale et du bureau vient de le rétablir en ce qui me concerne, et c'est aussi l'indice de la peur que vous avez de la vérité...

M. Egretaud. Ils se transforment en flics du Gouvernement vis-à-vis de M. Barbé!

M. Raymond Barbé. C'est un honneur pour le président du groupe communiste d'avoir su mériter votre haine tenace...

M. Cazelles. Oh non! même pas cela!

M. Raymond Barbé. C'est un honneur pour moi que vous me considériez comme susceptible d'apporter une contribution efficace à la lutte libératrice des peuples d'outre-mer. Mais c'est trop d'honneur que vous me faites. Les peuples d'outre-mer, éveillés depuis plus de 30 ans par la grande révolution soviétique d'octobre, ayant reçu une impulsion considérable après la dernière guerre, exaltés aujourd'hui par les victoires de la République populaire chinoise et celles des peuples coloniaux comme le Viet-Nam, les peuples d'outre-mer n'ont pas besoin de ma modeste personne...

MM. Paul Catrice et Gaignard. Tant mieux!

M. Raymond Barbé. ...pour poursuivre, malgré vous, leur combat pour leurs libertés et leur libération nationale. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Gaignard. Rokossowski!

M. Raymond Barbé. Avec toujours plus d'élan, toujours plus de vigueur, ils poursuivront leur lutte. Ils aideront ainsi le peuple de France à se débarrasser de ses oppresseurs impérialistes, les mêmes que ceux qui oppriment les peuples d'outre-mer.

Ainsi, ils aideront à promouvoir, prochainement, un gouvernement d'union démocratique qui, en ramenant la France dans le camp démocratique, dans le camp de la paix, en finira avec l'oppression colonialiste et permettra aux peuples d'outre-mer de marcher d'un pas assuré dans la voie du progrès et de la liberté. (*Applaudissements prolongés à l'extrême gauche.*)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur.

M. Alphonse Juge. J'ai demandé la parole pour un rappel au règlement.

M. le président. M. le rapporteur a demandé la parole pour répondre à une phrase prononcée par M. Barbé. Je vous donnerai la parole immédiatement après.

M. le rapporteur. Je voudrais simplement rectifier certaines paroles de M. Barbé. Puisqu'il est d'usage dans cette Assemblée de procéder par affirmations et dénégations, je tiens tout de même à apporter une preuve à l'appui de ce que j'ai avancé dans mon rapport.

Pour cela, je me référerai simplement à un document de l'Assemblée nationale, que chacun d'entre nous peut se procurer, tendant à l'autorisation de poursuites contre un membre de l'Assemblée.

Je cite:

M. Raymond Barbé. Oui, un rapport de flics.

M. le rapporteur. « Le procureur général près la cour d'appel de l'A. O. F. à Dakar a l'honneur d'exposer:

« Le 24 juillet 1949, au cours d'une réunion publique organisée à Treichville (Abidjan), par le rassemblement démocratique africain dans le local du cinéma Comacico, à laquelle assistaient environ 1.500 personnes, M. Houphouët-Boigny, député de la Côte d'Ivoire, prononça un discours ou l'on relève notamment le passage suivant:

« Je voudrais vous parler également de cet Oradour de la Côte d'Ivoire où deux cousins, pour une misérable somme de 5.000 francs se sont dressés l'un contre l'autre. L'un était au service de la réaction, l'autre, Sikili, était membre du R. D. A. mais nous avait quittés pour des raisons que j'ignore. Il avait livré du bétail à son cousin, ce qui représentait largement la valeur de l'impôt qu'il devait. Il y a eu contestation au sujet d'une somme de 5.000 francs. On a envoyé les gendarmes. Sikili, convoqué, n'a pas répondu à la convocation, ce en quoi il a eu tort. Mais cela ne justifiait pas la fusillade qui s'en est suivi. Une femme et son malheureux bébé, qu'elle portait sur le dos, ont été assassinés. Au petit jour, une compagnie, armée, dit-on, jusqu'aux dents, a encerclé le village, et froidement les habitants ont été canardés ».

« Ce passage qui fait allusion à un incident au cours duquel la troupe dut être requise pour prêter main-forte à l'exécution d'un mandat d'arrêt régulièrement décerné par le juge d'instruction de Grand-Bassam, et se heurta à des rebelles qui l'accueillirent à coups de fusils, de cailloux et de flèches empoisonnées, comporte des allégations mensongères, lorsqu'il énonce, notamment, qu'une femme et son malheureux bébé, qu'elle portait sur le dos, ont été assassinés.

Là, je m'adresse à M. Coulibaly qui, lui, a affirmé ces choses la dernière fois — affirmation que j'ai contredite.

« L'information ouverte sur ces événements de Ferkessédougou à démontré la fausseté de ces faits, et nul ne l'ignore.

« Cet extrait du discours de M. Houphouët n'est d'ailleurs que la transposition orale de l'écho paru dans le journal *Réveil* du 20 juin, pour lequel j'ai demandé la levée d'immunité parlementaire de M. d'Arboussier.

« Signé: le procureur général, de Monterra. »

C'est un document valable, je pense. (*Rires à l'extrême gauche.*)

M. Mignot. Devant la section spéciale de Vichy, on m'a lu de semblables rapports!

M. Egretaud. Vous nous prenez pour des enfants de chœur?

M. Le Brun Kéris. Ils sont obsédés par Vichy.

M. le président. La parole est à M. d'Arboussier.

M. Gabriel d'Arboussier. Je réponds, en quelques mots, à notre collègue, et ce sera encore une raison supplémentaire pour envoyer une commission d'enquête.

Ce que mon ami M. Houphouët a dit est exact: un enfant a été tué dans le dos de sa mère. Sa mère a été blessée à l'épaule. Cette mère existe. Depuis cet événement elle est rentrée dans son village à côté de Palaka et elle est folle. Les témoins oculaires sont là; nous les avons et ils doivent se présenter le 25 février devant le tribunal de Grand-Bassam.

Mes chers collègues, un événement aussi grave montre bien la nécessité de cette mission d'enquête.

Voyez-vous, mon cher collègue, M. Houphouët comme les dirigeants du R. D. A. savent trop qu'on les guette pour n'affirmer des faits que lorsqu'ils sont seulement convaincus de leur véracité. Nous savons tous les pièges que l'on nous tend et nous n'allons pas nous y jeter. Je vous affirme que ce que j'avance, vous pouvez le vérifier. Acceptez la mission d'enquête et vous verrez.

Vous pourrez interroger le chef de division de Ferkessédougou et vous pourrez également interroger tous les villageois qui ont été témoins de cette affaire. Mais, d'ores et déjà, je puis vous assurer que, sans doute, la demande de levée d'immunité parlementaire n'aura pas de suite pour une raison assez simple, pour le moment, c'est que la commission des immunités parlementaires ne siège pas; mais même si elle siégeait, nous arriverions à prouver la véracité de ce qu'a affirmé M. Houphouët.

Il y a, dans ce rapport, des mensonges, car si on a sténographié tout le discours de M. Houphouët, on a oublié un passage essentiel pour nous: le passage relatif à l'appel du 24 juillet, lancé par M. Houphouët à la population européenne de Côte d'Ivoire, en raison des bruits de panique qui circulaient. Or, ce passage a complètement disparu du compte rendu sténographique, tronqué pour conserver cette phrase qui, d'ailleurs, relate un fait exact.

Par conséquent, vous voyez que ce que vous disait tout à l'heure notre collègue et ami M. Barbé des rapports mensongers, se trouve vérifié par ce que je viens de dire. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Juge pour un rappel au règlement.

M. Alphonse Juge. Mesdames, messieurs, malgré la peur, l'horrible peur qui nous étreint...

M. Boubou Hama. C'est le commencement de la sagesse!

M. Alphonse Juge. ... j'oserai, à propos du discours de M. Barbé, faire un rappel au règlement.

Tout d'abord, j'ai été un peu surpris — j'allais dire jaloux — de constater que certains de nos collègues ont pu obtenir de M. Barbé qu'il les autorise à l'interrompre, alors qu'il me refusait cette permission en vertu d'une discrimination...

Plusieurs conseillers au centre. ... raciale!

M. Alphonse Juge. ... en vertu d'une discrimination raciale assez singulière.

M. Perier. Je suis tout à fait de votre avis!

M. Alphonse Juge. Cela dit, je voudrais dire pourquoi je fais appel au règlement.

Je livre cette remarque plus spécialement aux membres de la commission du règlement et à son président: je relève dans ce texte une contradiction assez singulière entre l'article 49 qui déclare : « la parole est accordée sur-le-champ à tout conseiller qui la demande pour un rappel au règlement », et l'article 55, qui dispose que les questions relatives au règlement « ne peuvent se produire tant que l'orateur n'a pas achevé son discours ».

M. Barbé, qui connaît le règlement par cœur, s'est, bien entendu, basé sur cette dernière disposition pour me refuser la parole. Or, il y a là une contradiction...

M. Gabriel d'Arboussier. C'est l'affaire de la commission du règlement.

M. Alphonse Juge. ... que je demande à la commission du règlement de vouloir bien examiner un prochain jour.

Mais je voudrais rappeler — sans peur — ...

M. Raymond Barbé. Et sans reproche!

M. Alphonse Juge. J'en prends acte, monsieur Barbé, et alors, vous n'allez pas m'interrompre.

Je voudrais rappeler sans peur et sans encourir le risque d'un reproche qu'il y a, dans notre règlement, un certain article qui m'apparaît, maintenant, devenir lettre morte — sorte de clause de style — auquel on ne se réfère jamais: l'article 56, dont voici le premier paragraphe:

« Toute attaque personnelle, toute manifestation ou interruption troublant l'ordre sont interdites. »

Je pourrais encore faire état d'un autre article, l'article 96 qui précise: « La censure est prononcée contre tout conseiller qui a adressé à un ou plusieurs de ses collègues des injures, provocations ou menaces. »

M. Raymond Barbé. Le « Tais-toi, idiot! » de M. Sarraut.

M. Max André. Il s'en est excusé.

M. Alphonse Juge. « Tais-toi, idiot! » a pu dire M. Sarraut,...

M. le président de la commission. On avait largement commencé.

M. Alphonse Juge. ... c'est un membre du bureau de cette Assemblée, ici présent, qui avait ouvert la voie, dans une discussion préalable, en traitant un de nos collègues d'imbécile. C'est contre cette propension à utiliser à tout instant des invectives dont le parti communiste s'est fait, au cours de ces derniers temps, une spécialité marquée... (*Protestations à l'extrême gauche.*)

M. Thévenin. Ah ça, c'est admirable!

M. Alphonse Juge. ...c'est contre cette propension aux invectives qui, selon moi, déshonorent le prestige d'une Assemblée (*Très bien! très bien! applaudissements au centre et à gauche*) ...que je m'élève et demande avec insistance au président de l'Assemblée de l'Union française pour le bon ordre de nos travaux et pour la réputation d'une Assemblée que, pour ma part, je ne veux pas que l'on torpille. (*Très bien! très bien! au centre*) de faire une application très stricte de l'article 56 et de l'article 96 du règlement.

Je n'accepte pas que des membres de cette Assemblée, pris individuellement ou collectivement, puissent être traités comme ils l'ont été depuis quelques jours...

M. Raymond Barbé. ...par M. Albert Sarraut.

M. Alphonse Juge. ...exceptionnellement par M. Sarraut, et habituellement par le parti communiste.

M. Thévenin. Vous n'en envoyez pas, vous, sur vos bancs, des insultes, monsieur Juge ? On en entend tout le temps fuser des bancs du M. R. P. (*Rires au centre.*)

M. Max André. Ce n'est pas vrai! Citez-en!

M. Thévenin. Nous vous en citerons quand vous voudrez. (*Protestations au centre.*)

M. Alphonse Juge. Je voudrais répondre d'un mot à M. Thévenin. Au cours d'une intervention qu'il m'est arrivé de faire à peu près sur le même objet, un de vos collègues, M. Egretaud, m'a interrompu en me disant: « Ah! vous, vous êtes toujours le professeur de maintien », en quoi il s'est trompé, car être professeur de maintien serait une charge beaucoup trop lourde, trop écrasante. Cependant, je ne peux pas être à la fois un professeur de maintien et un insulteur, par conséquent, monsieur Thévenin, je crois que le M. R. P. n'a pas du tout l'usage que vous voulez bien lui attribuer.

En terminant, je demande encore une fois l'application stricte de deux articles du règlement qui me paraissent commander le bon ordre, le prestige de cette Assemblée de l'Union française. (*Applaudissements sur divers bancs au centre et à gauche.*)

M. Jean Curabet. Tartuffe!

M. le président. Je tiens à rassurer d'un mot M. Juge. Ce n'est pas moi qui laisserai torpiller cette Assemblée. Quant à défendre son prestige, vous pouvez compter sur moi. (*Applaudissements.*)

M. Max André. Dont acte.

M. le président. La parole est à M. Coulibaly.

M. Coulibaly. Pour la deuxième fois notre collègue M. Schock a cru mettre en doute les déclarations que je faisais l'autre jour au sujet de l'enfant tué dans le dos de sa mère.

De mon côté, pour la deuxième fois, j'indique à M. Schock que le jour où il voudra voir le cadavre de l'enfant tué dans le dos de sa mère, je me tiens absolument à sa disposition, car s'il a l'habitude de faire des déclarations fausses à l'Assemblée de l'Union française, il n'en est pas de même de ma part. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Paul Catrice. C'est le procureur général qui a dit cela, ce n'est pas M. Schock !

M. le rapporteur. Il n'a pas compris.

M. Jean Curabet. Je vous en prie, au nom de la charité chrétienne, taisez-vous, l'abbé !

M. Gabriel d'Arboussier. C'est le commissaire de police et la sténographe du commissaire de police de service. On prend en sténographie nos discours, ça nous facilite bien des choses; malheureusement ils sont complètement faussés.

M. le président. La parole est à M. Alduy.

M. Alduy. Je m'excuse auprès de cette Assemblée, de parler à la treizième heure dans un débat qui a certainement duré un peu trop longtemps. Que l'Assemblée se rassure, mon propos sera bref. Je n'ai pas l'intention de l'entraîner dans des anticipations hasardeuses comme celle d'un soi-disant gouvernement d'union dite démocratique, qui signifierait l'effondrement de notre pays. (*Rires au centre.*)

Je voudrais simplement me permettre quelques observations de nature à éclairer tout à l'heure notre vote; car j'aimerais bien que l'on revînt au problème de la Côte d'Ivoire.

M. le président Sarraut, dans un discours remarquable dans la forme et par le courage qu'il révèle de la part de son auteur...

M. Raymond Barbé. « Tais-toi... idiot ! »

M. Alduy. ...M. le président Sarraut a stigmatisé le rôle du communisme dans le monde et sa démonstration se fondait sur cette idée: le parti communiste est destructeur des libertés,

de toutes les libertés. (*Applaudissements au centre et à gauche.*)

Nous n'avons qu'à souscrire à une affirmation de cet ordre, sans entrer dans le détail...

M. Egretaud. Bien sûr ! Vous êtes de la même famille !

M. Alduy. ...car nous sommes un certain nombre à nous rappeler que si la république allemande s'est effondrée, après elle la république italienne, puis la république espagnole, chaque fois, le parti communiste a joué son jeu... (*Protestations à l'extrême gauche*) ...qui consistait à faire le lit de César, sachant bien que le jour où César s'effondre, le jour où les peuples ont perdu le goût de la liberté, la place est nette pour un totalitarisme stalinien. (*Applaudissements à gauche.*)

M. Egretaud. Goebbels parle !

M. Alduy. Le but que vous poursuivez ici comme en Afrique, c'est la dictature du prolétariat...

M. Mignot. Et « Ramaboue » qu'est-ce qu'il poursuit ?

M. Alduy. ...qui ne s'exerce pas par les voies de la démocratie directe comme nous le souhaiterions...

M. Raymond Barbé. Dans les banquets de Van Co.

M. Alduy. ...mais uniquement au bénéfice de quelques maîtres impitoyables, monsieur Barbé, et vous le savez très bien.

Le communisme détruit la liberté, et il la détruit par une méthode que nous retrouvons en Afrique comme ailleurs, qui est celle de l'agitation généralisée.

Qu'entendons-nous par liberté ?

M. Gabriel d'Arboussier. Et les grèves de 1936 !

M. Alduy. Je ne vous ai pas interrompu, monsieur d'Arboussier, et mon discours vous donnera peut-être satisfaction.

M. Gabriel d'Arboussier. Je l'espère.

M. Alduy. Laissez-moi terminer, je penserai à vous tout à l'heure.

Monsieur le président Sarraut me permettra d'ajouter à la fresque très brillante et très lumineuse qu'il a brossée l'autre jour, quelques touches d'ombre.

M. Raymond Barbé. Après les fleurs, les couronnes !

M. Alduy. La liberté dont le parti communiste est le destructeur systématique n'est en effet pas la même pour tous, et en Afrique — ce qui a justifié le propos récent de certain collègue d'outre-mer — elle n'est pas toujours suffisante. L'homme qui cherche à s'échapper de sa case, qui veut s'élever dans la hiérarchie sociale se heurte trop souvent à des barrières qui l'empêchent de monter.

M. Egretaud. M. Béchard !

M. Alduy. Je trouve particulièrement grave et particulièrement critique, en Afrique, le rôle si néfaste des staliniens, leur faute capitale consistant à détourner les masses africaines de la revendication pour le progrès social, à les écarter de la lutte pour le progrès de leur condition. (*Applaudissements au centre et à gauche.*) Car, lorsqu'on va saccager et piller l'école de notre camarade Bailly à Treichville; qu'on me dise un peu en quoi ce geste améliore la condition des Africains ? Est-ce parce qu'on a détruit une école et qu'on s'est attaqué à un maître d'école qui a un niveau de vie comme celui de tous les instituteurs africains, un homme qui représente très exactement cette catégorie dévoués africains qui, eux, sont de nature à relever l'Afrique, et à la conduire à des destinées meilleures ?

Nous arrivons ainsi à cette première conclusion que je pourrais formuler de la manière suivante: le rassemblement démocratique africain est, à ce point, imbu d'esprit totalitaire qu'il ne conçoit le progrès social que s'il est son œuvre unique. Il transpose la lutte des classes du plan social sur le plan des factions. Il en oublie complètement la revendication sociale pour jeter les Africains les uns contre les autres. C'est là qu'est la faute du rassemblement démocratique africain. (*Très bien! très bien! applaudissements à gauche.*)

Ceci éclaire peut-être d'un certain jour le discours de notre collègue M. d'Arboussier que j'ai entendu avec beaucoup d'attention et auquel je rends hommage ici pour son extrême habileté. Mais l'habileté n'exclut pas la responsabilité. Au contraire ! (*Très bien! à gauche.*)

Dans la mesure où cet homme mérite l'apostrophe qu'un jour le président M. Sarraut adressait au parti communiste : « dans la mesure où il est le seul homme intelligent du groupe communiste dans cette Assemblée, sa responsabilité n'en est que plus lourde et plus grave... »

M. Gabriel d'Arboussier. C'est un peu gros !

M. Egretaud. C'est un câble, ce n'est pas une ficelle !

M. Alduy. Mais alors quelle est la première thèse de M. d'Arboussier ?

La première thèse sur laquelle il s'est longuement étendu l'autre jour se ramène à ceci: la responsabilité immédiate des troubles repose sur la seule administration.

M. Mamadou Coulibaly. C'est la vérité !

M. Alduy. Voilà exactement la thèse, et notre collègue nous a signalé un certain nombre de cas particulièrement graves qui méritent des sanctions exemplaires, des sanctions rigoureuses, si les faits sont vrais. Nous n'avons pas à nous prononcer là-dessus. La justice s'exercera. Nous exigerons la justice à fond. (*Très bien! très bien! à gauche.*) Mais lorsqu'on s'étend si longuement sur l'action de tel ou tel commandant de cercle, de tel ou tel juge de paix, et qu'on en déduit la responsabilité exclusive et générale de l'administration, comment peut-on dire, au même instant, et le déclarer par deux fois dans un discours, que la troupe n'a pas tiré la première. Quest-ce que cela signifie ?

M. d'Arboussier sait très bien que l'armée n'intervient que sur réquisition de l'administration. Cela signifie donc que la haute administration, tout au moins, a toujours gardé son sang-froid en Côte d'Ivoire. M. d'Arboussier lui-même le reconnaît.

M. Raymond Barbé. C'est la troupe qui n'a pas voulu marcher.

M. Alduy. La troupe ne s'est certainement pas rebellée contre les ordres qu'elle avait reçus.

M. Raymond Barbé. Elle n'a pas marché. C'est ce qui vous fait peur.

M. Alduy. La troupe n'a pas marché, suivant les ordres reçus, ce qui n'excuse pas du tout la responsabilité de M. X, Y ou Z, qui a pu très bien commettre tel ou tel crime que la justice seule pourra apprécier. Je retiens simplement que la troupe, qui n'agit que sur réquisition de l'administration, n'a pas tiré, de l'aveu même de M. d'Arboussier, ce qui veut dire que la haute administration, c'est-à-dire le gouverneur Péchoux pas plus que le gouverneur Béchard, ne sont responsables de ce qui s'est passé...

M. Gabriel d'Arboussier. Ce sont les pauvres lampistes, n'est-ce pas !

M. Raymond Barbé. Vous ne changerez pas un mot au *Journal officiel*. Il y a là un argument contre vous !

M. Alduy. Monsieur Barbé, nous avons l'habitude de vos injures et de vos sottises !

Je dirai que M. d'Arboussier a parfaitement senti lui-même que sa thèse était fausse, car de cette responsabilité immédiate, il est passé tout de suite, comme insensiblement, à une sorte de responsabilité plus lointaine de l'administration qui se serait exercée par des pressions incroyables du gouverneur Péchoux sur un certain nombre de chefs, sur un certain nombre de personnalités. Sa thèse primitive de la responsabilité directe de l'administration se transforme en une responsabilité plus lointaine. L'administration a agi par toutes sortes de pressions qui ont amené un certain nombre d'hommes à démissionner, ce qui, pour M. Barbé, représente un souvenir de la Gestapo ou de la Guépéou, je ne sais plus très bien.

Mais alors, il y a une première observation qui vient à l'esprit; si cette responsabilité lointaine s'est effectivement exercée, nous n'avons pas ici à la juger. Comment se fait-il qu'elle ait été efficace, car, si elle n'avait pas été efficace, je pense que le rassemblement démocratique africain, par la bouche de M. d'Arboussier, ne se serait pas révolté de cette manière. Et si je reprends la thèse de M. d'Arboussier qui consiste à dire: les pressions de l'administration sont telles qu'elles sont devenues intolérables; je lui réponds: c'est que les hommes du R. D. A. sont tellement marqués par l'esprit totalitaire qu'ils ne peuvent admettre que qui que ce soit ait d'autres opinions que la leur. Et nous retrouvons cet esprit tout le temps, à chaque virgule, à chaque phrase du président du groupe R. D. A. dans cette Assemblée. A chaque phrase, il parle non pas en son nom personnel, non pas au nom d'un parti, mais au nom de l'ensemble du peuple de la Côte d'Ivoire et il prononce même cette phrase que je n'ai pas revue au *Journal officiel*, mais que j'ai

notée à l'audition: « La Côte d'Ivoire ne peut admettre l'arrestation d'Houphouet ».

Qu'est-ce que cela veut dire ? C'est qu'on ne se préoccupe pas de savoir si Houphouet est coupable ou non, c'est le fait de l'arrestation en tant qu'arrestation qui apparaî impensable au R. D. A.

M. Gabriel d'Arboussier. C'est l'arrestation illégale !

M. Alduy. ... car on n'admet pas que qui que ce soit ait là-bas une opinion autre que celle du rassemblement démocratique africain. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

M. Gabriel d'Arboussier. Il s'agit d'une arrestation illégale.

M. Alduy. Je m'adresse à M. d'Arboussier, je ne dis pas que telle ou telle tentative d'arrestation ait été légale ou illégale, elle peut avoir été illégale comme cela arrive parfois, mais qu'est-ce que cela en comparaison de l'écrasante responsabilité des événements dans leur ensemble ?

Et vous, hommes du R. D. A., vous êtes tellement marqués par cet esprit totalitaire que vous n'arrivez pas à admettre que quelqu'un ait une autre opinion que la vôtre. Ce qui explique probablement que, dans l'exposé très brillant de M. d'Arboussier, il y ait un certain nombre de silences, qui, si on pouvait les ajouter les uns aux autres, seraient infiniment plus longs que toute la partie de son discours qui a été consacré aux injustices de l'administration .

Car, enfin, on ne nous a pas parlé des discours incendiaires qui ont pu être tenus à tel ou tel endroit, on ne nous a pas parlé des barrages du rassemblement démocratique africain dans un certain nombre de localités. Et qu'on ne vienne pas me dire que ces barrages n'existent pas, j'en ai vu moi-même, et je regrette que notre collègue Emilienne Moreau ne soit pas ici aujourd'hui pour en témoigner, mais l'an dernier, allant à Dalloa, j'ai vu, de mes propres yeux, après une réunion groupant un millier d'Africains au cinéma de Dalloa, un barrage du R. D. A. destiné à nous interdire à Mme Moreau et moi-même, d'aller tenir une réunion aux environs de Dalloa. Si j'avais cédé à ce piège, M. d'Arboussier serait venu ici, avec le sourire que nous lui connaissons bien, vous dire que M. Alduy était responsable de l'émeute et que le barrage n'avait jamais existé.

M. Gabriel d'Arboussier. Vous n'êtes pas capable de provoquer des émeutes en Côte d'Ivoire.

M. Alduy. Voilà comment on travestit les faits, monsieur d'Arboussier vous le savez très bien. Et vous n'avez pas parlé des sauf-conduits délivrés par le R. D. A. pour traverser tel ou tel barrage, et vous ne nous avez pas dit qui avait incendié, pillé et saccagé certaines cases, vous ne nous avez pas dit pourquoi M. Bartry, comme je le disais tout à l'heure, avait été attaqué, pourquoi son école avait été saccagée. Il y a deux mois que je l'ai demandé à cette tribune et je n'ai jamais eu d'explications.

M. Raymond Barbé. C'est un provocateur de Péchoux, le provocateur de service.

M. Alduy. C'est M. Péchoux, évidemment, qui a payé le rassemblement démocratique africain pour incendier une école!

M. Perier. Me permettez-vous de vous interrompre ?

M. Alduy. Non, excusez-moi, je préfère continuer, mon propos sera très bref et très rapide, et j'aimerais en poursuivre le développement sans interruption.

Vous n'avez pas répondu à cette question posée ici, il y a deux mois et, lorsqu'il y a eu des émeutes à Séguéla, lorsqu'on a pillé et incendié la case de Sekon Sanogo, vous oubliez de nous dire que c'était celle d'un conseiller démissionnaire du R. D. A. Mais savez-vous pourquoi il y a eu des émeutes et pourquoi on a pillé sa maison ou ses maisons ? C'est parce qu'il avait donné une gifle à une femme sur le marché de Séguéla! Et « voilà pourquoi votre fille est muette »! A moins de prendre cette Assemblée pour une collection d'imbéciles, on ne peut pas s'exprimer autrement.

J'en arrive à ma conclusion. Je voudrais dire simplement que ces événements de la Côte d'Ivoire que nous pouvions considérer n'être qu'un accident, il y a quelques mois, ou même en décembre, risquent de se répéter demain et j'aimerais que, tout à l'heure, M. d'Arboussier me dise si la phrase qu'on lui prête a bien été prononcée le 2 février, à Abidjan. M. d'Arboussier aurait dit ce jour-là: « Nous mènerons le combat jusqu'au bout. Tant pis si certains d'entre nous tombent encore. » Or qu'est-ce que cela veut dire si ce n'est que la violence devra encore intervenir, encore se manifester dans l'histoire de la Côte d'Ivoire au cours des mois qui viennent. Cela ne veut-il pas dire que ce dessein d'hégémonie que je signalais tout à l'heure comme étant celui du rassemblement démocratique africain, sera poursuivi coûte que coûte ?

Les faits sont là pour le démontrer amplement; je crois qu'il faut que nous sachions prendre conscience de la gravité de l'heure, que nous ne traitions pas ces événements comme un accident, mais, comme l'a très bien dit M. le président Sarraut, comme une incidente dans une politique générale qui concerne l'ensemble de l'Afrique.

Ce qui me paraît grave, alors, c'est — comme je le disais à l'instant — qu'il ne s'agit pas d'un combat pour le progrès social; là, nous serions, nous, socialistes, aux côtés de tous les Africains; il ne s'agit pas d'un combat nationaliste pour l'autonomie de tel ou tel territoire dans le cadre de l'Union française; mais il s'agit de l'hégémonie d'un parti, car, à aucun moment, il n'est question de revendications sociales; à tout instant, au contraire, on vient abattre un homme qui est un adversaire politique, on pille la maison d'un adversaire politique; mais jamais vous ne trouvez la revendication sociale ou nationale à la base de ce mouvement en Côte d'Ivoire.

Je me tourne alors vers le Gouvernement: j'ai un peu peur, quant à moi, que celui-ci ne sache employer d'autre méthode que celle des mesures policières ou d'interdictions dont la légalité peut apparaître douteuse. Je crois que le Gouvernement doit poser le problème dans son ensemble, le rattacher aux autres incidents que nous connaissons par ailleurs, même dans des territoires étrangers, si par hasard, c'était le cas dans l'Afrique d'aujourd'hui.

Pour moi, je souhaite que le Parlement se décide à envoyer sur place une mission d'enquête; car nous ne croyons pas à la vertu d'une mission d'information de l'Assemblée de l'Union française qui n'aurait pas plus de pouvoirs que les autres; elle n'aurait qu'un seul avantage pour M. d'Arboussier: lui permettre de placarder sur tous les murs de la Côte d'Ivoire, que le rassemblement démocratique africain a convaincu l'Assemblée de l'Union française de son innocence. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

Nous demandons au Gouvernement qu'il conçoive l'ensemble du problème; qu'il sache s'attaquer à une politique générale, qu'il sache dénoncer les vrais coupables, où qu'ils soient.

C'est là l'esprit du texte que nous avons fait adopter par la commission de politique générale.

Nous ne voulons pas que subsiste l'impression d'une discrimination raciale qui frappe les Africains communistes et qui laisse les communistes, non africains en paix, dans cette politique qu'ils se sont attachés à mener ensemble.

Mesdames, messieurs, j'ai terminé. Je voudrais simplement vous rappeler la phrase d'un homme que j'ai l'habitude de citer ici parce que j'ai toujours l'impression que son ombre nous hante, qu'elle se promène dans ces lieux qui représentaient, pour elle, la tyrannie, j'ai cité Saint-Just.

A l'extrême gauche. Vous êtes vraiment qualifié pour l'invoquer!

M. Alduy. Si Saint-Just habitait, de nos jours, dans cette enceinte, il saurait dire à vous staliniens un certain nombre de vérités, à vous qui avez trahi tous les idéaux qui étaient ceux de votre révolution: « Il y a trois sortes d'infamies sur la terre: la première, ce sont les rois... (*Interruptions à l'extrême gauche.*)

M. Jacques Mitterrand. C'est bien le dernier reproche que pouvait formuler M. Alduy!

M. Alduy. La deuxième infamie, monsieur Mitterrand, c'est d'obéir aux rois, quelle que soit leur qualification actuelle, même s'ils s'appellent « Staline »; la troisième, c'est de poser les armes s'il existe quelque part un maître et un esclave.

Il n'y a, pour le démocrate, que deux armes: la vérité et la justice, nous ne tolérerons jamais que s'érige dans cette Afrique d'aujourd'hui un maître pour asservir nos frères africains. (*Vifs applaudissements à gauche et au centre.*)

M. le président de la commission. Très bien!

M. le président. La parole est à M. le sous-secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer.

M. Aujoulat, *sous-secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer.* Mesdames, messieurs, le Gouvernement ne veut pas laisser se terminer le débat relatif aux douloureux et regrettables incidents de Côte d'Ivoire sans affirmer sa volonté de mettre tout en œuvre pour que, dans la légalité et la justice, l'ordre et la paix soient rétablis et maintenus dans ce territoire.

Dès mercredi dernier, M. le ministre de la France d'outre-mer a été longuement entendu par votre commission de politique générale sur l'origine et le caractère de l'agitation qui s'est développée ces dernières semaines en Côte d'Ivoire.

Il aura, d'autre part, à s'expliquer d'ici peu devant l'Assemblée nationale, soit à propos d'une proposition de M. Senghor, pour laquelle, je crois savoir que le Gouvernement a accepté l'urgence, soit en réponse à différentes demandes d'interpellation.

Au terme de ce vaste débat institué devant votre Assemblée, il s'agit, pour le Gouvernement, de répondre à une proposition par laquelle il est sollicité de rétablir l'ordre public en Côte d'Ivoire, d'assurer la sécurité dans les secteurs récemment troublés, de rechercher et de poursuivre les responsables de ces pénibles événements.

Les nombreux messages qui parviennent d'Afrique occidentale française indiquent que les populations ont d'abord besoin d'être rassurées pour l'avenir.

Le haut commissaire de la République leur a précisément apporté l'assurance que la justice accomplira son œuvre en toute impartialité et il a pu leur affirmer que le Gouvernement n'est absolument pas décidé à laisser se développer l'épreuve de force actuellement tentée contre l'autorité française dans cette partie de l'Afrique, au moment, précisément où des territoires voisins mais étrangers connaissent, eux aussi, des incidents assez graves.

L'administration locale de Côte d'Ivoire a déjà reçu et recevra les appuis nécessaires pour maintenir l'ordre et éviter de nouveaux incidents.

Au cours de son exposé des faits, M. d'Arboussier a bien voulu signaler le sang-froid et le courage du service d'ordre. Vous me permettrez, mesdames et messieurs, d'associer dans un hommage égal, aussi bien ceux qui ont porté, durant ces pénibles journées, la responsabilité des décisions, que ceux qui étaient chargés de les exécuter.

Notre seul espoir, en tout cas, et notre ferme désir, est qu'il suffise dès à présent, de montrer la force pour n'avoir plus à s'en servir car, de tous les développements qui ont été portés à cette tribune, un fait demeure, qui devrait nous trouver tous unis dans une même volonté de justice et de paix au lieu d'être utilisé pour des fins partisanes.

Le sang a coulé en Côte d'Ivoire, plusieurs localités ont été, les unes après les autres, endeuillées dans des conditions telles que leur liste, accompagnée des dates et du chiffre des victimes, présentée à cette tribune vendredi dernier, résonne encore à nos oreilles comme une insupportable litanie.

Il ne faut pas que de tels incidents soient, dans notre Assemblée, l'objet d'exploitations haineuses et détestables. Il faut encore, si possible, que les territoires africains demeurés jusqu'ici si paisibles puissent poursuivre leur essor en restant à l'abri d'inutiles convulsions.

Nous savons tout le poids de rancune et de haine qu'elles peuvent laisser derrière elles. Comment n'aurions-nous pas le souci de voir réaliser partout les conditions de bien-être et de justice qui sont à la base de la paix sociale ? Encore, faut-il que tous nourrissent cette volonté, d'autant plus encore en Afrique qu'en Europe, il y a deux manières de préparer les révoltes et ceux qui, par leur inconscience, ou leur égoïsme, ou leur mépris de la dignité humaine, font naître et entretiennent le mécontentement des masses sont à peine moins coupables que ceux qui l'exploitent ou le font exploser.

Mais la culpabilité de ces derniers est aussi plus grande en Afrique qu'en Europe : Lorsqu'on a affaire, comme le soulignait le télégramme lu par votre rapporteur, à des masses ignorantes et non éduquées, il peut devenir criminel de les appeler à une « action » dont elles ne mesurent ni les mobiles véritables, ni les objectifs finaux.

M. Raymond Barbé. Quel mépris des Africains !

M. le sous-secrétaire d'Etat. Votre Assemblée me pardonnera, je l'espère, ce préambule qui a pu lui apparaître comme une digression oratoire. C'est, en réalité, à la lumière de ces observations très générales, que je voudrais maintenant aborder le fond même du débat.

Un rapppel historique des faits s'impose en tout premier lieu. Il devrait normalement s'accompagner d'une critique serrée et systématique d'allégations graves apportées à cette tribune. Je devrais en réalité y renoncer, je le dis tout de suite, tant que je n'aurai pas en main un dossier complet et irréfutable.

La justice est saisie. Elle statuera souverainement, librement, sereinement...

M. Raymond Barbé. Oh ! librement ?... Après Madagascar, n'en parlons pas !

M. le sous-secrétaire d'Etat. Monsieur Barbé, je ne vous ai pas interrompu, je vous demande de m'écouter de la même manière.

...Le Gouvernement veut que toute la lumière soit faite et que toutes les responsabilités soient décelées : une mission d'inspection a été désignée pour enquêter sur les origines, la nature et les conséquences des incidents de la Côte d'Ivoire.

L'Assemblée nationale, de son côté, aura à se prononcer sur une proposition d'envoi d'une commission d'enquête ; le Gouvernement ne s'y opposera pas, pourvu qu'il n'y ait point à cet égard compétition entre les différentes Assemblées, et que, d'autre part, cette commission attende le moment favorable qui lui permettra d'enquêter sans entraver l'action judiciaire et sans provoquer de nouveaux remous.

Quoi qu'il en soit, nous nous trouvons — tous les orateurs l'ont rappelé — devant une série d'incidents dont l'origine remonte au 6 février 1949.

On connaît les faits qui se sont déroulés ce jour-là à Treichville et à Adjome : bagarres au cours d'une réunion organisée par M. Djaument, ex-conseiller de la République et ex-membre du rassemblement démocratique africain ; évacuation de la salle par la police ; arrestation de manifestants trouvés porteurs d'armes. Aussitôt après, des manifestants attaquent le siège du parti progressiste, son imprimerie, l'école Dignon-Bailly et plusieurs maisons de personnes connues pour leur hostilité au R. D. A. ...

M. Raymond Barbé. Après le coup de feu tiré par M. Kacou Aoulou.

M. le sous-secrétaire d'Etat. ...Ils envahirent également la maison d'Antonin Diaulo, chef supérieur des Ebriés et Attiés, enfoncèrent portes et fenêtres, mais furent repoussés par le chef qui tua l'un d'eux d'un coup de fusil. Un autre Africain, Anandji Bernard, réfugié dans une maison qui fut pillée, tomba sous le poignard d'un émeutier.

La police et la gendarmerie, bien qu'elles eussent été plusieurs fois assaillies par les manifestants, purent rétablir l'ordre.

De nombreuses personnes furent arrêtées et placées sous mandat de dépôt, soit qu'elles eussent été prises en flagrant délit, soit à la suite de l'enquête ouverte immédiatement par le procureur de la République. Parmi ces dernières, figurent les conseillers généraux du rassemblement démocratique africain : Mockey et Jean-Baptiste Paraiso qui apparurent, au cours de l'instruction, comme les véritables organisateurs de l'émeute.

L'instruction de cette affaire fut menée avec toute la diligence...

M. Raymond Barbé. Sans blague ?

M. le sous-secrétaire d'Etat. ...compatible avec le nombre considérable des affaires en instance et l'importance numérique des témoignages à recevoir et, ...

M. Gabriel d'Arboussier. Monsieur le ministre, me permettez-vous de vous interrompre ?

M. le sous-secrétaire d'Etat. Laissez-moi terminer, je vous prie, vous parlerez après si vous le désirez.

...Et le 12 novembre dernier, la chambre des mises en accusation rendit un arrêt envoyant trente-sept inculpés devant la cour d'assises de la Côte d'Ivoire.

Les chefs d'inculpation sont les suivants — et je pense qu'il n'est pas inutile de les rappeler :

3 pour meurtre,
17 pour pillage en bande à force ouverte,
1 pour coups et blessures volontaires,
2 pour rebellion et port d'arme,
3 pour port d'armes,
8 pour complicité de pillage et violences,
3 pour complicité de pillage.
Soit 37 inculpés au total.

M. d'Arboussier nous affirme que les chefs d'accusation tombent les uns après les autres. La justice statuera.

Par le même arrêt la cour a rejeté les oppositions formées par les prévenus contre l'ordonnance du juge d'instruction leur refusant la liberté provisoire — sauf toutefois en ce qui concerne l'un d'eux, nommé Socouri.

En outre, sept des personnes arrêtées ont été mises hors de cause.

Le 9 décembre dernier, huit des détenus — parmi lesquels MM. Mockey et Paraiso — adressèrent au procureur général de l'Afrique occidentale française une plainte dont ils transmirent copie au procureur de Grand-Bassam, aux assemblées métropolitaines et aux départements de la France d'outre-mer. Dans ce document, ils se plaignirent de la durée excessive d'une détention non motivée et, en particulier, de l'interdiction récente de recevoir leurs repas de l'extérieur, des corvées à eux infligées et des brutalités de nouveaux geôliers.

Pour protester contre ce soi-disant état de choses, ils déclaraient faire la grève de la faim, à compter du 12 décembre 1949, et la poursuivre jusqu'à ce que justice leur soit rendue.

Dès réception de cette protestation, les autorités locales prescrirent une enquête, qui fut effectuée par l'inspecteur des affaires administratives et par le procureur de la République de Grand-Bassam. Elle n'a relevé aucun grief contre l'administration pénitentiaire.

Il a été notamment prouvé, sans contestation possible, et de l'aveu même des détenus, qu'à aucun moment ceux-ci n'avaient cessé de recevoir leur nourriture de l'extérieur et qu'ils n'avaient pas eu à subir de mauvais traitements.

Entre temps, le département, qui s'était inquiété, attira l'attention du haut commissaire et du gouverneur de la Côte d'Ivoire sur l'importance de cette question et sur la nécessité de provoquer au plus tôt la réunion de la cour d'assises, afin de juger les inculpés.

Pendant que les détenus faisaient une grève de la faim, d'ailleurs très partielle, une agitation factice — restreinte, du reste, à quelques femmes des détenus — se faisait jour à Grand-Bassam et aboutit à une manifestation devant la prison.

A la suite des ces manifestations, cinq femmes furent arrêtées et conduites au commissariat principal. Aucun enfant ne les accompagnait. Ce n'est qu'une heure après ces arrestations qu'un enfant d'une dizaine d'années a rejoint sa mère qui, de ce fait, fut immédiatement relâchée.

A l'audience correctionnelle du 28 décembre 1949, les autres femmes dont l'arrestation avait été maintenue furent inculpées de violences à des agents de la force publique dans l'exercice de leurs fonctions.

L'affaire Maurice Galli fut remise à huitaine.

La nommée Léonie Sea fut relâchée vu son jeune âge. Les nommées Kadi Baourou et Diongolo Taraoré — 49 ans — furent condamnées à deux mois de prison ferme.

Ces incidents très anodins, amplifiés et déformés par une propagande tendacieuse et intéressée se réduisent donc à peu de chose: les détenus ont mis un terme à la grève de la faim, le 28 décembre. Aucun d'entre eux n'a jamais été dans un état alarmant...

M. Gabriel d'Arboussier. Oh! oh!

M. le sous-secrétaire d'Etat. ...ce qui s'explique par le fait que cette grève n'a jamais été totale, les détenus s'alimentant en cachette, et leur condition physique étant surveillée par les autorités médicales, qui ont effectué deux visites journalières pendant toute sa durée.

M. Gabriel d'Arboussier. Je regrette que vous disiez de telles contre-vérités.

M. le président. Monsieur d'Arboussier, je vous en prie, vous aurez la parole tout à l'heure, puisque vous l'avez demandée.

M. le secrétaire d'Etat. La chambre des mises en accusation ayant statué, les inculpés seront jugés à la prochaine session des assises qui s'ouvrira sous peu.

Les délais assez longs qui ont couru entre la date des incidents et celle à laquelle l'affaire viendra aux assises s'expliquent par l'extrême complexité de celle-ci, le nombre considérable de témoins qu'il a fallu interroger et une instruction délicate. Il n'en reste pas moins qu'il est permis de déplorer la longueur de la détention imposée aux inculpés.

Tel fut, en tout cas, l'épilogue d'une affaire dont le retentissement qu'elle a eu dans la métropole ne correspondrait pas à son importance réelle si elle ne venait pas s'insérer dans un ensemble d'incidents provoqués systématiquement par le R. D. A.

C'est ainsi que, le 3 mars 1949 à Ferkessedougou, le 5 octobre 1949 à Bondoukou (cercle de Dimbokro), le 14 octobre à Abengourou, le 18 octobre à Dabou (cercle d'Abidjan), le 19 octobre à Agboville, ont eu lieu des manifestations diverses de partisans R. D. A. surexcités.

Dans la première de ces localités, seul le sang-froid du représentant de l'administration évita qu'une manifestation de femmes ne dégénère en émeute, mais il ne put empêcher les partisans du R. D. A. de molester leurs opposants et de saccager leurs biens.

A Dabou, en vue de libérer un des leurs qui avait été capturé après son évasion de la prison du poste, les militants du parti n'hésitèrent pas à attaquer la Résidence, blessant l'administrateur, enlevant un mousqueton et emmenant le prisonnier. L'attitude de l'administration empêcha, là aussi, que des événements plus graves ne surviennent.

A Abengourou, à la suite de la visite de parlementaires du R. D. A. les membres de ce parti en vinrent à attaquer l'entourage et les partisans du chef supérieur Essey Bonzou, récemment réintégré dans sa chefferie, dont il avait été évincé en 1944. Grâce à son action et à sa vigilance, l'administration parvint à éviter que de sanglants incidents ne surviennent, mais ne put empêcher que des bandes de Dioulas ne parcourent la région, en saccageant les biens de leurs opposants. Vingt-deux cases furent pillées par eux.

A Agboville, à la suite d'une réunion tenue par le député Ouezzin Coulibaly, la foule de ses partisans attaque le service d'ordre; un gendarme et un garde sont blessés. Là encore, les autorités locales parviennent à rétablir l'ordre en empêchant une émeute.

De tels incidents, surchauffant les esprits des militants, ne pouvaient que présager des événements d'une plus grande gravité. C'est ainsi que, le 2 janvier dernier, le décès d'un Africain de Zuénoula, imputé à la brutalité d'un gendarme africain, soulève une nouvelle émotion.

Le 3 janvier, c'est l'incident de Daloa: à la suite de l'arrestation d'un agitateur R. D. A., 200 femmes se massent devant la justice de paix. Un détachement d'auxiliaires de gendarmerie est envoyé sur place et, le 4 janvier à dix-sept heures, les manifestantes sont dispersées.

Le 5 janvier, cinq femmes, convoquées à la justice de paix, sont conduites à la prison. 500 de leurs compagnes tentent de les libérer, mais sont dispersées, et deux arrestations sont effectuées.

La nuit du 5 au 6 se passe en nouvelles manifestations féminines.

Le 8 janvier, des pourparlers engagés par l'inspecteur des affaires administratives avec Me Matarasso, avocate du R. D. A., et le conseiller général de Daloa, Gauze, aboutissent à la dispersion définitive des manifestantes.

Aucun autre incident ne s'est produit depuis à Daloa.

Le 6 janvier, incident de N'Cokro (cercle de Bassam). A l'instigation d'Alloh Jérôme, dirigeant du P. D. C. I., des habitants du village — qui n'ont pu montrer leur carte du R. D. A., et présumés socialistes — sont contraints de quitter le pays.

Le 7 janvier, incident d'Issia: légers troubles signalés à la suite de l'arrestation d'un militant R. D. A.

Le 19 janvier, incident d'Afferi, subdivision d'Adzope. Une bagarre met aux prises progressistes et R. D. A.; douze maisons sont saccagées. Les autorités judiciaires sont saisies. La situation, le 22 janvier, est toujours tendue. La population reste menaçante pour les opposants du R. D. A., malgré la présence de 50 gardes et gendarmes;

Le 11 janvier, c'est l'incident plus grave de Bouaflé: un commerçant, Sekou Baradji, considéré comme traître au R. D. A., venant de Sinfna, se rend en voiture à Bouaflé au début de la matinée. Il est arrêté à proximité du village de Kuenoulla par un barrage en tête duquel se trouvent Zoro Bi Tra et Alphonse Goh, secrétaire et secrétaire adjoint du R. D. A.

Sekou Baradji se dégage en tirant deux coups de feu en l'air; les partisans de Zoro Bi Tra le poursuivent en camion et le rejoignent à l'entrée de Bouaflé; il s'enfuit vers la résidence et demande asile au chef de subdivision.

Un millier de manifestants se massent devant la résidence, armés de matchettes et de bâtons; devant l'attitude ferme du chef de subdivision, ils vont saccager la voiture de Sekou et piller sa boutique; ils dressent des barrages sur les routes.

Le commandant du cercle, alerté, part, de nuit, avec la compagnie du capitaine Fournier, tandis que des Mossis viennent se mettre à la disposition du chef de subdivision.

Le lendemain, la colonne du capitaine Fournier arrive à Bouaké à sept heures trente; à huit heures, la compagnie se transporte au marché, occupé par une foule composée surtout de femmes; celles-ci se retirent et les tirailleurs qui les poursuivent sont attaqués à coups de pierres; ils reculent en laissant aux mains des manifestants le lieutenant Moussa; le capitaine Fournier reçoit un coup de barre et un coup de coupe-coupe; il s'affaisse, mais peut encore se relever et rallier ses

troupes; à ce moment, arrive le commandant de cercle, qui fait sonner le clairon et traduire les sommations d'usage.

Les assaillants ne se calment pas; ils s'emparent du trépied d'une mitrailleuse; le sergent, chef de groupe, fait feu.

Des patrouilles s'organisent; celle du capitaine Fournier est attaquée après avoir dégagé le lieutenant Moussa. Elle riposte. Sur le terrain: un blessé, qui mourra quelques instants plus tard, un autre décédera dans la nuit et un mort sera apporté au dispensaire le lendemain.

Selon M. d'Arboussier, la population aurait accusé le chef de subdivision d'avoir tiré. Or, les rapports que nous avons sont formels. Ils précisent très nettement que le premier coup de feu a été tiré par un sergent, chef de groupe, et après les sommations d'usage.

M. Gabriel d'Arboussier. Et les autres coups de feu ? Un seul coup de feu n'a pas tué trois hommes!

M. le président. Monsieur d'Arboussier, vous aurez la parole tout à l'heure.

M. le sous-secrétaire d'Etat. Le 23 janvier, la troupe, se rendant sur Sinfra, rencontre des barrages dressés sur la route. Elle les disperse. Dans les villages, on constate que plusieurs cases ont été saccagées ou incendiées. Il s'agit de cases appartenant à des adversaires de Zoro-Bi-Tra.

A Sientnifla, les deux femmes de Koussi-Bi-Youzou sont attaquées. Le campement de brousse de leur mari est incendié.

A Bouaflé et dans la région, on procède à 22 arrestations.

Le 24 janvier, le substitut du procureur de la République arrête, dans un local occupé par le député Houphouet, Zoro-Bi-Tra. C'est alors qu'un mandat d'amener est lancé par le juge d'instruction. La signification en est faite à M. Houphouet qui proteste et refuse de suivre les magistrats.

M. Gabriel d'Arboussier. Quarante-huit heures après!

M. le sous-secrétaire d'Etat. Ceux-ci se retirent et invitent le parlementaire à se présenter chez le procureur le lendemain.

En rentrant, ils croisent la voiture de M. d'Arboussier et plus loin un gendarme, en jeep, apporte un télégramme officiel ordonnant de surseoir.

Le procureur arrive à Bouaflé dans la nuit. Il reçoit M. d'Arboussier, puis M. Biaka Boda.

Il décide de suspendre le mandat d'amener, estimant sans doute que les éléments constitutifs du flagrant délit n'étaient pas réunis.

Quelques jours plus tard, ce sont les événements de Dimbokro.

Le leader R. D. A. local, Samba Kone, ayant été arrêté le 23 janvier, une manifestation importante avait eu lieu devant la prison. Elle avait été dispersée. Dans la nuit, des camions avaient fait le va-et-vient pour transporter les manifestants. Beaucoup d'entre eux avaient couché dans le fossé aux abords de la ville, d'autres sur la place du marché.

Au matin, la grève générale était déclenchée et à l'aube du lundi, des groupes de manifestants rejoignaient le marché et organisaient la foule, deux à trois mille personnes environ. Vers 11 heures, un lieutenant arrivait de Boganda avec ses scouts-cars. Le commandant de cercle décidait alors de dégager la ville de Dimbokro. L'opération était décidée pour quatorze heures.

Le marché fut très vite dégagé, mais les manifestants se regroupèrent vers la gare, derrière des remblais tout en jetant des pierres et des projectiles divers.

C'est à ce moment qu'un lieutenant voyant un manifestant le mettre en joue, a tiré le premier et l'a abattu...

M. Gabriel d'Arboussier. En joue, avec une pierre!

M. le sous-secrétaire d'Etat. Ce fut alors le départ d'autres coups de feu auxquels ripostèrent des projections d'objets de toute sorte. Bilan tragique: du côté des manifestants, 13 morts et 22 blessés; du côté du service d'ordre, 21 auxiliaires de gendarmerie blessés dont deux gravement, un sous-officier et un tirailleur.

Dans le même temps, le chef du dépôt demandait protection contre une tentative d'investissement par une bande aux mains de laquelle il dénombra quatre fusils.

Comment, à partir de ce processus nettement affirmé par tous les rapports, a-t-on pu formuler des accusations graves contre des civils et, en particulier, contre le juge de paix ? C'est ce qui paraît étrange. Il est exact que des coups de feu furent entendus vers la route de Sakouradion. Ils étaient destinés à protéger la retraite d'un Européen qui transportait deux blessés dans sa voiture et qui dut, finalement les abandonner.

Mais l'intervention active et directe du juge de paix est formellement démentie. Sans doute un papier, trouvé sur le médecin africain Dome Kouassi, comporte-t-il une liste d'agresseurs éventuels, possibles, parmi lesquels figure le juge de paix; mais cette liste lui avait été remise par Me Matarasso pour qu'il effectue une enquête à son profit.

Enfin, à partir de quinze heures, des camionnettes sanitaires recueillirent les blessés et les morts; le médecin-commandant Bouthilier arriva dans la nuit: aidé de deux médecins africains, il prodigua ses soins aux blessés dont quinze furent hospitalisés.

Il semble que les corps des défunts n'aient pas été réclamés par les familles. L'avocate, Me Matarasso, s'est présentée le 31 janvier, à quinze heures, au juge de paix, pour demander la délivrance à son profit d'un permis d'exhumer les victimes.

M. Gabriel d'Arboussier. Qui étaient dans une fosse commune, monsieur le ministre!

M. le sous-secrétaire d'Etat. Le 3 février, à Séguéla, des femmes attaquent la maison du conseiller général non R. D. A. Sékou Sanogo. La troupe est demandée pour rétablir l'ordre et arrêter les coupables. Elle est accueillie par une foule armée de lances et de coupe-coupes. Les tirailleurs menacés font usage de leurs armes. Un mort, deux blessés chez les manifestants; deux blessés dans le service d'ordre.

Nous possédons sur les incidents de Séguéla, en dehors du rapport officiel, un télégramme officiel adressé à Abidjan par le conseiller général Sékou Sanogo. Nous n'y trouvons pas trace de l'accusation portée par M. d'Arboussier contre le chef de subdivision.

M. Raymond Barbé. Comme par hasard!

M. le sous-secrétaire d'Etat. L'enquête établira la vérité, mais il est tout de même trop facile d'accuser sur la simple déclaration d'un témoin et de prouver ainsi, d'une manière systématique, que l'administration est sanguinaire ou qu'elle a perdu la tête tandis que le service d'ordre, lui, garde, en pleine mêlée, tout son sang-froid.

M. Raymond Barbé. Eh oui!

M. le sous-secrétaire d'Etat. En attendant que la justice se prononce sur les responsabilités engagées dans tous ces incidents, pouvons-nous espérer du moins que celui de Séguéla en clôt définitivement la liste. Nous voulons penser que les précautions prises par les pouvoirs publics, si elles n'apportent pas avec elles l'apaisement des esprits, auront du moins pour effet de supprimer dans l'immédiat les occasions de troubles, à condition, bien entendu, que des nouvelles plus ou moins tendancieuses ne soient pas données en pâture à une opinion hyperesthésiée. C'est ainsi, par exemple, que l'administration ou la justice de Côte d'Ivoire ont été accusées d'avoir utilisé des atrocités et des tortures dignes de la Gestapo pour extorquer des aveux aux détenus...

M. Raymond Barbé. Et c'est vrai!

M. le sous-secrétaire d'Etat. ...Un télégramme de MM. Houphouët et Ouezzin, qui apportait l'écho de ces accusations, a été cité le 31 janvier à cette tribune. Que faut-il en penser ?

Sans doute, voudrait-on nous faire admettre que des policiers trop zélés aient pu se rendre coupables de telles abominations. Mais comment se fait-il que là-bas, sur place, où les contacts entre les prisonniers et l'extérieur sont fréquents, aucun leader R. D. A. n'ait jamais proféré ces accusations ? Aucun avocat n'est venu porter au Parquet ou au Gouverneur une plainte prescrite et concrète de tels faits.

Pourquoi, au contraire, passe-t-on prudemment sous silence les violences commises ici ou là par des gens que le R. D. A. a fanatisés ?

A Bouaflé, la femme et la fille de M. Rouglé, planteur autochtone, ont été torturées, sa case et ses plantations brûlées. M. Houphouët lui-même avait, en temps voulu, reproché ces faits au responsable de Bouaflé, Zoro Bi Tra en lui signifiant qu'il serait justement puni. Il a même exprimé ses regrets aux autorités locales, et notamment au capitaine Fournier, frappé par des manifestants que M. Houphouët a déclaré ne pas approuver.

Parlant de M. le gouverneur Péchoux, M. d'Arboussier nous a dit qu'il avait été son ami et qu'il demeure un homme intègre. Allons-nous, dès lors, lui refuser notre audience lorsque ce haut fonctionnaire nous affirme que les allégations fournies

sur de prétendues atrocités sont inventées, et qu'il s'inscrit en faux contre elles ? Le Gouvernement ne peut, pour sa part, que les démentir formellement.

De même ne pouvons-nous accueillir qu'avec la plus grande réserve les nouvelles à grand tapage publiées hier par l'*Humanité*. Selon ce journal, des menaces de mort auraient été formulées contre Mᵉ Blanche Matarasso et le commandant de cercle de Dimbokro refuserait d'assurer sa sécurité.

M. Gabriel d'Arboussier. Parfaitement!

M. le sous-secrétaire d'Etat. Or, la vérité est tout autre: à Dimbokro, Mᵉ Matarasso a travaillé en vue de l'agitation plus que de l'apaisement; elle s'est surtout préoccupée de prouver la culpabilité du juge de paix et d'Européens civils.

M. Raymond Barbé. C'est son travail!

M. le sous-secrétaire d'Etat. C'est, après tout, le droit d'un avocat de vouloir justifier sa thèse. Le substitut est d'ailleurs sur les lieux. En tout état de cause, Mᵉ Matarasso risquait simplement, en raison de son attitude, avant et depuis les incidents, de subir un affront public, mais aucun guet-apens n'a eu lieu et sa sécurité n'est pas en cause. C'est simplement dans un but d'apaisement que le commandant de cercle lui a conseillé de quitter Dimbokro. (*Rires à l'extrême gauche.*)

M. Raymond Barbé. Quel aveu! C'est un scandale!

M. le sous-secrétaire d'Etat. Le juge de paix a été par ailleurs mis en cause et fait l'objet de la sollicitude particulière de Mᵉ Matarasso. Or, les victimes du 30 janvier ont été atteintes par des armes militaires et non par des armes de chasse dont pourraient disposer les civils; les rapports sont formels sur ce point.

M. Gabriel d'Arboussier. Les civils disposent d'armes de guerre.

M. le sous-secrétaire d'Etat. En outre, l'*Humanité* a prétendu que la cité d'Agboville a été le théâtre de scènes moyennâgeuses. La vérité est tout autre et les Africains le reconnaîtront sans peine.

Faute de menottes, les détenus ont été conduits sur les lieux, attachés d'une simple ficelle. Ils ont été confrontés avec les victimes. Il n'y a pas eu de brutalités et la confrontation s'est terminée sans incident.

Enfin, pour ce qui est du nombre des détenus arrêtés depuis le 6 février 1950, il atteint non pas un chiffre de plusieurs milliers ou de 1.500, mais celui de 383.

M. Nignan. A Bobo seulement !

M. le sous-secrétaire d'Etat. Tels sont, mesdames, messieurs, les événements douloureux et irritants sur lesquels le Gouvernement se devait de compléter vos informations...

M. Raymond Barbé. Telles sont les inventions du Gouvernement!

M. le sous-secrétaire d'Etat. ...sans qu'il soit assuré pour autant d'avoir éclairé l'ensemble des incidents de la Côte d'Ivoire.

Convient-il après cela de soulever les passions en essayant d'établir la genèse de ces troubles et en recherchant les responsabilités ?

Je voudrais simplement souligner que la méthode est un peu simpliste qui consiste à accabler l'administration locale en l'accusant de s'être laissé aller, par crainte ou par hantise de la montée du R.D.A., à instaurer en Côte d'Ivoire un régime policier générateur de révolte.

Qu'une psychose R.D.A. existe dans ce territoire, chez ceux qui ont la responsabilité de l'ordre public, c'est possible.

M. Raymond Barbé. Quel aveu!

M. le sous-secrétaire d'Etat. Mais il faut bien reconnaître que cette psychose n'a pas été le fruit ni d'un impérialisme qui serait étrange, ni d'un anticommunisme de commande.

Croyez-vous que l'administration puisse assister, mois par mois, semaine par semaine, à la répétition d'incidents plus ou moins sérieux sans être saisie d'une vive inquiétude ?

Mais à aucun moment, nous dit-on, les Européens n'ont été molestés ou inquiétés. C'est très vrai, et cette abstention voulue porte témoignage tout autant en faveur de l'excellent esprit des Africains que de la solidité de l'organisation du R.D.A.

S'il est vrai, néanmoins, que les Européens ont été partout épargnés, au point qu'on ne comprendrait pas comment il serait possible d'entreprendre à l'heure actuelle, parmi eux, une campagne d'affolement, il n'en reste pas moins que depuis Treichville, à Bouaflé, à Sinfra et ailleurs, les pillages de boutiques ou de cases ont été souvent préalables à toute intervention de sécurité. Ce sont souvent ces actes de vandalisme qui ont provoqué le déplacement des troupes et entraîné des contacts sanglants.

On nous dira que ces pillages sont contraires aux instructions formelles données par les dirigeants du R.D.A. Nous devons le penser, si nous nous en tenons à la circulaire adressée à toutes les sections R.D.A., le 1ᵉʳ décembre, par M. Gabriel d'Arboussier. A propos de la grève des produits: le signataire souligne que des accidents sont survenus à Accra en 1948, à l'occasion d'un semblable mouvement, mais parce que des hommes ont attaqué les magasins.

L'administration, ajoute-t-il, serait heureuse de voir se renouveler semblable erreur, mais c'est précisément la capacité de diriger un mouvement qui témoigne de la solidité d'une organisation et de sa liaison avec les masses.

A quoi faut-il dans ces conditions attribuer les déviations de ces dernières semaines ? Insuffisance de l'organisation ou fragilité de la liaison ? Il importe peu. Mais ce qu'il faut retenir surtout, c'est que les appels impérieux à l'action des masses, et nous les avons entendu retentir sur d'autres points de l'Afrique qu'en Côte d'Ivoire, devaient aboutir fatalement à toute autre chose qu'à la résignation ou à la passivité proscrite avec indignation par les dirigeants du R.D.A...

M. Gabriel d'Arboussier. Absolument!

M. Raymond Barbé. Ils ont raison!

M. le sous-secrétaire d'Etat. Nous avons lu, dans un document publié en Afrique que le soixante-dixième anniversaire de Staline devait être fêté, là-bas aussi: « le message auquel il sera le plus sensible, lui qui s'est intitulé lui-même l'ouvrier révolutionnaire, est l'action de nos masses en lutte contre l'impérialisme ».

Où, commence et où s'arrête l'action des masses ? L'épreuve de force tentée en Côte d'Ivoire fait-elle partie d'un ensemble plus vaste, auquel ne seraient pas étrangers les troubles constatés dans d'autres territoires ? Serait-elle l'expression d'une action plus générale provoquée par les partis extrémistes ?

M. Jean Curabet. Par exemple, ceux provoqués au Cameroun ?

M. le sous-secrétaire d'Etat. ...On a de bonnes raisons de le craindre. Et c'est pourquoi les incidents de Côte d'Ivoire appellent de la part du Gouvernement une vigilance particulière.

Différents orateurs ont évoqué à la dernière séance les troubles d'Indochine et de Madagascar en exprimant la crainte que les étincelles actuelles de la Côte d'Ivoire ne communiquent le feu à toute l'Afrique. Qu'ils se rassurent. Certes, le Gouvernement ne saurait tolérer plus longtemps cette agitation incessante entretenue depuis des mois, en Afrique occidentale française pour des fins étrangères à l'Afrique. Mais il ne veut pas se laisser entraîner à fournir des martyrs à quelque parti que ce soit. Il veut éviter à tout prix d'être acculé à utiliser des mesures de répression contre des populations qui ne demandent qu'à vivre en paix dans une atmosphère intime avec la France.

Le Gouvernement ne refuse nullement d'examiner et de satisfaire dans le calme les revendications légitimes des Africains. Nous savons qu'un certain nombre de problèmes restent pendants depuis trop longtemps dans les territoires d'outre-mer. Les uns sont en attente devant le Parlement; les autres dépendent de l'initiative du Gouvernement.

Il y a le problème des salaires que j'ai eu l'occasion d'examiner dans différentes villes d'Afrique. Il y a l'attente presque désespérée d'un code du travail promis depuis trop longtemps (*Très bien! très bien! au centre.*) Il y a le problème des prix à la production et du sort des petits producteurs.

M. Gueye Momar Djim. Mais surtout le code du travail.

M. le sous-secrétaire d'Etat. Il y a le problème du statut des anciens combattants africains qui attendent qu'on se décide à leur rendre justice.

M. Abdesselam. Il y a longtemps que cette question devrait être résolue.

M. le sous-secrétaire d'Etat. Il y a le problème des assemblées municipales et du statut définitif des assemblées locales.

M. Borrey. Parfait.

M. le sous-secrétaire d'Etat. Il y a le problème de la réorganisation de la santé publique, celui du développement de l'enseignement technique, primaire ou général.

M. Darlan. La liste est longue!

M. Jacques Mitterrand. Quel labeur pour un tel Gouvernement!

M. Raymond Barbé. Nous aimerions savoir ce qui a été fait?

M. le sous-secrétaire d'Etat. Dans cette Afrique qui se développe à un rythme essoufflant, tous les problèmes nous assaillent en même temps et, repoussant tous les autres, celui de la prolifération, en marge des grandes cités côtières, de banlieues monstrueuses, insalubres et inhumaines qui appellent de toute urgence un effort d'hygiène, d'urbanisme et de service social. (*Applaudissements au centre et à gauche.*)

M. Alfred Bour. Très bien! le problème du logement.

M. Boubou Hama. Et pendant ce temps-là on donne 800 millions à la police!

M. le sous-secrétaire d'Etat. La véritable lutte contre le communisme, je crois, pour ma part, qu'elle est là... (*Applaudissements au centre.*)

M. Raymond Barbé. Quel hommage vous nous rendez, monsieur le secrétaire d'Etat!

M. Vivier. La raison contre la violence!

M. Jacques Mitterrand. C'est maintenant que vous vous en apercevez ?

M. le sous-secrétaire d'Etat. ...il est encore temps de l'entreprendre, pour le priver, en Afrique noire, de la plateforme nationaliste, comme de la plateforme sociale sur lesquelles il essaie de prendre pied. A nous de nous montrer purement et simplement respectueux des principes inscrits dans la Constitution. (*Très bien ! très bien ! et applaudissements à gauche et au centre.*)

M. Raymond Lombardo. Des paroles et non des actes!

M. le sous-secrétaire d'Etat. M. d'Arboussier lui-même a indiqué la conception qu'il se fait de l'union entre la France et l'Afrique. Elle doit être fondée, a-t-il déclaré, sur la justice comme sur l'égalité des droits et des devoirs. Nous croyons avec lui qu'il n'y a pas d'autre union durable et féconde que celle-là; mais nous ne pensons pas que cet idéal puisse être atteint par la violence, les actes de force ou d'intimidation.

Il n'est personne, pas plus dans l'administration qu'au Gouvernement, qui prenne son parti des injustices au point de préférer les pires d'entre elles au plus léger désordre.

M. Jacques Mitterrand. On a rétabli le travail forcé!

M. le sous-secrétaire d'Etat. Le culte de l'ordre et de la paix ne se conçoit pas hors de la justice sociale. Et c'est pourquoi, non seulement, il ne saurait être question de revenir sur les droits et libertés reconnus aux Africains par la Constitution, mais il s'agit, au contraire, de faire en sorte que, dans une Afrique débarrassée des dernières traces de discrimination raciale, les libertés politiques s'accompagnent d'une libération à travers toutes les servitudes économiques et d'une promotion totale dans l'ordre technique, social et culturel. (*Applaudissements au centre et à gauche.*)

M. Mignot. Demain, on rasera gratis!

M. le sous-secrétaire d'Etat. Encore faut-il que cette volonté d'une émancipation valable au sein de l'Union française soit pleinement acceptée de tous. Si, au contraire, certains croient préférable d'entretenir des ressentiments plus ou moins fondés et de provoquer des incidents afin de ne pas être en reste avec la grande offensive mondiale des forces soi-disant démocratiques, alors le Gouvernement se doit de se montrer aussi ferme que vigilant.

Le Gouvernement a constaté avec désappointement qu'un mouvement, né pour soutenir les aspirations légitimes des élites africaines, et qui, à l'origine, avait rassemblé les esprits les plus éclairés et les meilleures volontés, n'a cessé de subir sans cesse plus fortes des influences maléfiques venues de l'extérieur.

Les buts que s'était primitivement fixés le R. D. A. ont paru perdre de leur importance tandis que les consignes reçues de l'étranger se faisaient toujours plus pressantes. (*Sourires.*)

Une fois encore, et avec une égale tristesse, le Gouvernement a constaté que ceux qui poursuivent la désintégration de l'Union française font peu de cas de la vie des hommes.

M. Boubou Hama. Ce sont les colonialistes...

M. Raymond Barbé. M. Moutet disait en mars 1947: il faut empêcher les grands rassemblements de peuples.

M. le sous-secrétaire d'Etat. Il déplore que certains Africains, dont le concours lui aurait été précieux pour hâter le développement social des sociétés autochtones, se soient détournés de lui pour des fins partisanes, ayant préféré la critique systématique et tendancieuse à la coopération, la haine à l'amitié.

M. Boubou Hama. Les produits ont augmenté partout en Afrique noire!

M. le président. Monsieur Boubou Hama, je vous en prie...

M. le sous-secrétaire d'Etat. Le Gouvernement adresse son salut affectueux aux populations africaines qui, chaque jour, lui donnent des preuves émouvantes de leur attachement à la France.

M. Paul Catrice. Très bien!

M. Boubou Hama. Au peuple français!

M. le sous-secrétaire d'Etat. Il déplore avec elles les tragiques événements qui ont ensanglanté la Côte d'Ivoire.

Il les assure de sa volonté de faire toute la lumière sur les responsabilités encourues, de poursuivre le châtiment des vrais coupables...

M. Gabriel d'Arboussier. Comme à Madagascar!

M. le sous-secrétaire d'Etat. ...et de continuer sans relâche les efforts entrepris pour hâter l'évolution de ces populations et accroître leur bien-être.

Il affirme enfin son désir de poursuivre une politique d'apaisement, espérant fermement que les hommes de bonne volonté reconnaîtront qu'il est de l'intérêt des sociétés africaines de s'élever et de s'épanouir dans une association durable avec une France qui entend demeurer fraternelle. (*Applaudissements prolongés au centre et à gauche.*)

M. Boubou Hama. Vous applaudissez pour la Constitution, n'est-ce pas?

M. le président. Monsieur Boubou Hama, je vous en prie: la parole est à M. d'Arboussier; c'est un de vos orateurs qui monte à la tribune.

M. Boubou Hama. Voyez, ils se sont tus.

M. le rapporteur. Ils sont polis, c'est tout.

M. Raymond Barbé. Espérons-le!

M. Gabriel d'Arboussier. Mes chers collègues, j'ai écouté avec une attention soutenue, bien que je m'excuse de l'avoir interrompu, notre collègue M. Alduy et également M. le sous-secrétaire d'Etat...

M. Perier. M. le secrétaire d'Etat!

M. Gabriel d'Arboussier. Je m'excuse, mais je ne crois pas m'être trompé de titre...

M. le sous-secrétaire d'Etat. Vous ne vous trompez pas.

M. Gabriel d'Arboussier. Je ne me trompe pas et M. le ministre — si vous voulez que je lui donne ce titre — ne me dément pas.

Par conséquent, je voudrais très rapidement répondre aux arguments soulevés par M. Alduy, mais je tiens à souligner tout de suite que ni M. Alduy, ni M. le sous-secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer, n'ont apporté un seul démenti aux faits que j'ai cités à cette tribune.

M. Alduy n'a pas parlé des événements actuels. Il s'est contenté de revenir sur ceux du 6 février. Il a été très prudent et je comprends sa prudence...

M. Alduy. J'ai surtout été très bref.

M. Gabriel d'Arboussier. ...et très bref, je le reconnais, sa brièveté provenant justement de ce qu'il ne possédait aucune sorte d'information sur les événements.

M. Alduy a tenté une manœuvre que je n'accepte pas: celle de vouloir rejeter uniquement sur les exécutants la responsabilité des incidents.

Non, la responsabilité du chef de subdivision, la responsabilité de ces Européens, qui auraient tiré, de ce juge de paix qui aurait tiré, ne sont pas, seules, engagées dans cette affaire. C'est une question qui relève du Gouvernement. Ici, nous traitons avec le Gouvernement et c'est à lui que nous demandons ces explications.

Je n'ai jamais voulu faire peser sur ces sous-ordres, toute la responsabilité de ce qui est arrivé et je l'ai ici, nettement indiqué.

M. Cazelles. Après que cela eût été rappelé par M. le président de la séance.

M. Gabriel d'Arboussier. Non.

M. Cazelles. Si!

M. Gabriel d'Arboussier. C'était du gouverneur dont je parlais lorsque j'ai été interrompu par M. le président de la séance.

Le gouverneur, dans nos pays, monsieur Cazelles, est dépositaire, vous le savez, des pouvoirs de la République. Il a une responsabilité politique et, par conséquent, nous sommes parfaitement en droit de le mettre en cause.

M. Cazelles. Ici, mettez en cause le Gouvernement.

M. Gabriel d'Arboussier. Soyez tranquille, je mettrai en cause le Gouvernement, mais je voudrais répondre très rapidement à un argument de M. Alduy, à savoir que le R.D.A., s'il avait poursuivi son action de revendication sociale, aurait été une organisation fort bien, et que c'était de la vaine agitation qu'il faisait.

Mais j'ai signalé tout à l'heure des faits. M. Alduy nous dit que la haute administration a la plus grande sollicitude pour les travailleurs d'Afrique, pour toutes les couches sociales. J'ai eu l'occasion ici, au sujet d'une rectification au procès-verbal, d'indiquer que M. le haut commissaire, il y a un mois, à Dakar, alors que les travailleurs demandaient une hausse de salaire de 28 p. 100 et que les patrons étaient d'accord pour accorder 15 p. 100 a, par son surarbitre, fixé à 8,8 p. 100 la hausse du salaire exigée par les travailleurs.

M. Mignot. C'est du socialisme à la Léon Blum.

M. Gabriel d'Arboussier. Et pour la Côte d'Ivoire, je vais vous citer un exemple précis, qui s'est présenté l'année dernière, pour la traite du cacao — et vous savez l'importance qu'a ce produit en Côte d'Ivoire — le cacao, avait été fixé à 54 francs dans la région de Dimbokro, en accord avec les maisons d'exportation; brusquement, on a vu la grève d'achat inverse, c'est-à-dire celle des maisons d'exportation qui ont brusquement arrêté tout achat de cacao au moment où celui-ci risquait de pourrir et de se gâter dans les cases des producteurs africains.

On a proposé alors le prix de trente-sept francs cinquante le kilog. Que voulez-vous, messieurs, que pensent les producteurs, lorsqu'après l'accord qui leur a été donné, se fiant à un contrat passé avec l'organisme d'achat de l'Etat, ils voient brusquement des maisons de commerce refuser leurs achats; tous ceux qui connaissent les affaires de Côte d'Ivoire ne pourront pas me démentir sur ce point. Comment voulez-vous qu'il n'y ait point de mécontentement? Ce sera ma transition, toute naturelle parce que je ne veux pas répondre davantage à M. Alduy, pour passer à l'exposé de M. le ministre qui nous a fait ici un remarquable tableau de toutes les revendications non satisfaites des peuples d'Afrique noire. (*Très bien! Très bien! Applaudissssements à l'extrême gauche.*)

Nous avons assisté à l'aveu par un membre du Gouvernement, attaché, évidemment, à un groupe d'outre-mer — l'on comprend, bien sûr, qu'il ait, à la fois, parlé un peu comme le représentant de ce groupe d'outre-mer...

M. le sous-secrétaire d'Etat. Ce n'est pas du tout par hasard!

M. Gabriel d'Arboussier. ...et comme le représentant du Gouvernement, nous disant en somme qu'aucune des revendications présentées à ce Gouvernement, et à la majorité de ses assemblées, n'a été suivie: code du travail, anciens combattants, statut des fonctionnaires, et j'en passe. Aucune couche sociale d'Afrique, à l'heure actuelle, ne peut se déclarer satisfaite, et je vous prends à témoin, monsieur le ministre, vous qui venez justement de Côte d'Ivoire et qui avez eu l'occasion de constater l'état misérable des quartiers de Treichville et d'Adjamé, qui contraste d'une façon tragique avec le quartier du plateau tout bitumé, aux maisons construites en dur, alors qu'il n'y a même pas dans le bas quartier d'endroits pour se coucher, où une chambre est louée à des domestiques à des prix extraordinaires, où quarante personnes sont obligées de loger dans la même pièce ?

Comment voulez-vous, messieurs, que des populations dans un tel état puissent venir ici crier hosanna et prétendre qu'elles sont satisfaites ?

Mais non! Vous aviez raison de dire que la meilleure lutte contre le communisme — et vous lui rendiez par là hommage — était justement la fin de l'injustice sociale, la fin de la misère, la lutte contre tout ce que, précisément, nous dénonçons. Vous nous approuviez, par conséquent, dans notre action lorsque vous prononciez ces paroles à cette tribune.

Maintenant, ceci dit pour situer les responsabilités sur un plan élevé, je voudrais passer à des points de détail précis, sur lesquels M. le sous-secrétaire d'Etat ne m'a apporté aucun démenti.

Pour Bouaflé, vous me dites que ce n'est pas le chef de subdivision qui a tiré. Je ne le sais pas; je n'affirme rien. Je dis que les soupçons de la population s'arrêtent sur lui. Mais vous dites qu'un seul coup de feu a été tiré par le service d'ordre. Or, il y a eu trois morts. Je suis allé sur place. Ces morts ne se trouvaient pas au même endroit. Ils n'étaient pas dans le même alignement. Par conséquent, ce n'est pas un coup de feu qui a pu tuer ces hommes et en blesser dix autres.

M. le sous-secrétaire d'Etat. Je n'ai pas dit qu'il n'y ait eu qu'un seul coup de feu.

M. Gabriel d'Arboussier. Vous n'avez pas parlé des autres coups de feu.

Par conséquent, quelqu'un a tiré. Qui a tiré ? Tout le drame est là, puisque, je vous l'ai dit et vous avez bien voulu le rappeler ici, j'ai reconnu le sang-froid du service d'ordre.

A Dimbokro, c'est le même problème. Vous reconnaissez que le lieutenant seul, pour se dégager, a tiré. Je ne crois pas que vous puissiez affirmer que le service d'ordre a tiré. Vous me dites: les blessés sont tous des blessés par armes de guerre. Mais, qui ignore que dans nos pays, presque tous les Européens possèdent chez eux une arme de guerre pour aller à la chasse. Tout le monde sait qu'il y a des « mauser » à peu près dans toutes les maisons. Par conséquent, je ne crois pas que ce soit là un argument apporté pour infirmer ce que j'avançais à cette tribune.

Je voudrais alors, une fois cela situé, vous dire que la responsabilité du juge de paix nous paraît dangereusement engagée, et que la façon de le couvrir, comme je le soulignais ici, du procureur de Bassam, qui refuse à l'heure actuelle le droit de défense à nos camarades, est bien compromettante pour lui comme pour le juge de paix.

Un avocat célèbre me le disait hier: ce qui ne s'est jamais passé, même du temps de Hitler, est en train de se passer actuellement en Afrique, on refuse à des avocats métropolitains, c'est un fait... (*Protestations au centre.*)

M. Vivier. Quelle comparaison!

M. le président. Je vous en prie, monsieur d'Arboussier, pas de ces comparaisons.

M. Mignot. Un gouvernement policier...

M. Gaignard. Comme celui de la Russie!

M. Raymond Barbé. Ce sont les méthodes de la Gestapo!

M. Gaignard. Celles de la Guépéou!

M. Mignot. C'est en Côte d'Ivoire qu'on assassine.

M. Gaignard. Et pas à Moscou, sans doute!

M. le président. Monsieur d'Arboussier, voulez-vous poursuivre ? Je vous en prie.

M. Gabriel d'Arboussier. Je me suis promis de conserver mon sang-froid dans ce débat, et personne ne m'en fera départir.

M. Paul Catrice. Mais vous n'avez pas le sens de la vérité!

M. Gabriel d'Arboussier. Mon révérend père...

M. Gaignard. Non, monsieur l'abbé!

M. Gabriel d'Arboussier. C'était ironique, car je connais parfaitement la hiérarchie ecclésiastique. Je dis que je n'ai pas de leçon à recevoir de personne sur le plan de la vérité. Je m'excuse d'être obligé de vous le dire à vous, monsieur Catrice.

D'autres points de vos affirmations ici et certains silences sont troublants. Vous n'avez pas contesté, monsieur le ministre, que les treize cadavres aient été enterrés dans une fosse commune...

M. le sous-secrétaire d'Etat. Nous n'avons pas d'informations sur ce point.

M. Mignot. Bien sûr!

M. Gabriel d'Arboussier. J'en prends acte. Vous ne pouvez pas démentir ce fait extrêmement grave qui, je crois, a impressionné toute l'Assemblée ?

De Séguéla, nous verrons ce que l'enquête dira. C'est, en tout cas, deux balles de revolver qui ont abattu la malheureuse victime, une mère de famille, et les accusations ici sont formelles. Des plaintes sont déposées. On les instruira. Mais, comme je le disais tout à l'heure, quelle singulière attitude que celle de ce procureur de Bassam sur laquelle je suis obligé malheureusement de revenir, qui refuse de communiquer les dossiers de toutes ces affaires à nos deux avocats actuellement présents et régulièrement constitués.

M. le sous-secrétaire d'Etat. De quel droit peut-il le leur refuser ?

M. Gabriel d'Arboussier. Je n'en sais rien ! Du fait du prince sans doute ! Ils ne vont quand même pas lui donner des coups de poing dans la figure pour prendre les dossiers, je pense.

Ce télégramme m'a été adressé hier par deux avocats à la cour de Paris, maître Douzon, secrétaire de la conférence des avocats de Paris, et maître Blanche Matarasso, avocate au barreau de Paris.

M. Cazelles. Tout à l'heure, c'était un coup de téléphone de Dakar !

M. le président. Je vous prie, monsieur Cazelles, de ne pas interrompre.

M. Gabriel d'Arboussier. C'était un télégramme téléphoné de Dakar, monsieur Cazelles, si vous voulez des explications.

M. Cazelles. Les détails ont leur importance !

M. le sous-secrétaire d'Etat. N'êtes-vous pas entré en relations avec le procureur général ?

M. Gabriel d'Arboussier. J'ignore, monsieur le ministre, où se trouve à l'heure actuelle le procureur général. Mais une autre avocate de Dakar, maître Renée Stibbe, a cherché à prendre contact avec le procureur général pour lui signaler ce fait d'une anomalie vraiment extravagante, vous en conviendrez tous. Quand on voit ainsi des hommes se livrer à un arbitraire absolu, on peut en concevoir quelque inquiétude.

Je voudrais encore, dans votre exposé, relever quelques erreurs de renseignements que vos services vous ont fournis, concernant la grève de la faim de nos camarades. Vieira est resté trois jours sans pouvoir parler, et je pense que son état et celui de quatre de nos camarades a dû être jugé assez grave puisqu'on les a admis immédiatement à l'hôpital. Serikoré se trouve dans un état extrêmement grave en raison de la faiblesse de ses bronches, et il n'est pas rétabli. Paraiseau se trouve également dans un état extrêmement sérieux, et il avait de la fièvre encore dans les derniers temps où je m'y trouvais.

Non, ne dites pas que ces hommes que je connais n'ont fait qu'un simulacre de grève de la faim. Ce n'est pas vrai.

M. le sous-secrétaire d'Etat. J'ai parlé de grève partielle.

M. Gabriel d'Arboussier. Ils ont fait une grève à peu près totale.

M. le sous-secrétaire d'Etat. J'ai dit « partielle », nous sommes donc d'accord.

M. le rapporteur. Ce sont encore vos vérités, monsieur d'Arboussier.

M. le président. Monsieur le rapporteur, je vous en prie.

M. Borrey. Il n'y a pas d'à peu près. Il y a ou il n'y a pas grève de la faim.

M. Gabriel d'Arboussier. Ils ont fait la grève de la faim.

M. le rapporteur. Ils ne l'ont jamais faite, c'est une plaisanterie, comme tout ce que vous dites. D'ailleurs personne n'en tient compte ; vos télégrammes, vous savez, on en connaît la valeur.

M. le président. Voulez-vous, oui ou non, que l'on arrive à terminer ce débat ? Laissez parler l'orateur.

M. Gabriel d'Arboussier. J'ai déjà eu l'occasion, monsieur Schock, de démolir de façon telle vos arguments que vous n'avez pas pu y revenir...

M. le rapporteur. Vous ne tenez pas compte des arguments qu'on vous apporte.

M. le président. Monsieur Schock, vous n'avez pas la parole, je ne devrais pas avoir à rappeler le rapporteur à l'ordre.

M. Gabriel d'Arboussier. Tous les renseignements que vous avez apportés à cette tribune sont tirés de faux rapports de la police. Je crois donc que vous devriez prendre quelques précautions avant d'apporter d'autres affirmations.

M. le rapporteur. Vous êtes seul à détenir la vérité !

M. Gabriel d'Arboussier. Une plainte a été déposée contre un médecin en ce qui concerne Marie Sérikoré, on n'a pas voulu l'instruire. Une plainte est déposée en ce qui concerne Zemblé Di Zemblé, on n'a pas voulu l'instruire. Voilà une série de faits que notre Assemblée ne peut ignorer.

Il n'y a pas eu de sévices corporels en prison, car nos camarades ont su se faire respecter. Mais je signalais ici qu'à Grand-Bassam et, à l'heure actuelle, je demande que l'on s'y rende pour en avoir la confirmation, les prisonniers sont obligés de coucher à tour de rôle dans la prison parce qu'il n'y a pas suffisamment de place pour qu'ils puissent y coucher tous ensemble. Ils sont divisés en trois groupes qui se couchent à tour de rôle.

M. Borrey. C'est dommage qu'il y ait besoin de tant de places dans les prisons.

M. Gabriel d'Arboussier. Je ne crois pas, monsieur Alduy, que cela puisse prêter à rire.

M. Alduy. On n'avait pas prévu l'agitation du R. D. A. !

M. Gabriel d'Arboussier. Bien sûr. C'est pour cela que l'on a demandé des crédits pour des prisons de préférence à des crédits pour des écoles.

M. Bidet. Ne brûlez pas les écoles.

M. Gabriel d'Arboussier. Je voudrais en terminant appeler l'attention du Gouvernement sur le fait très grave de psychose de panique que l'on a essayé de créer en milieu européen et contre laquelle nous avons réagi. Vous avez bien voulu reconnaître ici la solidité de notre organisation et son sens politique dans le fait qu'aucun Européen, aucune maison d'Européen n'a été touchée.

M. le rapporteur. La circulaire de la S. C. O. A. que vous avez lue est une plaisanterie. Il faut s'appeler d'Arboussier pour y voir une provocation.

M. Zinsou. C'est grave ce que vous dites là, monsieur d'Arboussier, vous vous accusez.

M. Gabriel d'Arboussier. Qui est-ce que j'accuse ?

M. Georges Monnet. Vous-même. Cela prouve que les désordres se sont produits dans le sens que vous avez voulu.

M. le président. Monsieur Monnet, l'orateur ne vous a pas autorisé à parler. Monsieur d'Arboussier, autorisez-vous M. Monnet à prendre la parole ?

M. Gabriel d'Arboussier. Non, monsieur le président. J'estime que M. Monnet a suffisamment occupé la tribune.

M. Paul Catrice. Et vous donc, c'est la troisième fois.

M. le président. Monsieur Catrice, veuillez faire silence. Continuez, monsieur d'Arboussier.

M. Gabriel d'Arboussier. Je montrerai à l'égard de l'abbé un sentiment de charité chrétienne en ne répondant pas à ses interruptions.

Cette psychose de panique existe encore. Avant de l'aborder je veux répondre à l'interruption de mon collègue, M. Zinsou. Accusation portée parce que nous avons évité que l'on touche aux Européens ; mais si, au cours des incidents, des maisons d'Africains ont été démolies, c'étaient celles des Africains qui avaient tiré sur la foule.

M. Alduy. Bien sûr !

M. le rapporteur. Personne n'en doute.

M. Gabriel d'Arboussier. Le fait est établi. C'est Sekou Baradji qui a tiré, M. le sous-secrétaire d'Etat lui-même l'a reconnu ici ; Marie Koré, à Agboville, a tiré ; vous ne pouvez pas le nier, c'est de cela qu'est venue la réaction de la foule.

M. Alduy. Et Bailly avait tiré, pour son école ?

M. Gabriel d'Arboussier. M. Kacou Aoulou, l'ami politique de M. Bailly, avait tiré et blessé un militant du R. D. A. On a oublié de le dire pour expliquer les incidents. Mais il y a toujours le coup de feu à l'origine.

M. Alduy. C'est entièrement faux. Il n'était pas dans son école.

M. Gabriel d'Arboussier. Je vous dis que c'est Kacou Aoulou qui a tiré.

Je reviens donc à mon propos, en ce qui concerne cette panique, que l'on essaie de créer un milieu européen. Le 24 décembre 1946, il y eut aussi une tentative de panique. On avait annoncé que, dans la nuit de Noël, tous les Européens d'Abidjan allaient être égorgés.

Et le colonel Boisseau, qui commandait à ce moment-là la demi-brigade, a adressé une note de service avec la mention « secret », au service de santé, à l'intendance, à l'artillerie, à la troisième compagnie S. B. M., etc., ainsi qu'au commandant des autres territoires, disant que des manifestations contre les Européens étaient prévues, que, sans dramatiser, il fallait prendre les dispositions de sécurité, protéger les militaires et leurs familles, et, comme décision, on a distribué des armes aux officiers et aux sous-officiers de l'hôpital d'Abidjan.

M. le rapporteur. Il fallait attendre qu'on vienne les assassiner, sans doute ?

M. Gabriel d'Arboussier. On ne les a pas assassinés, monsieur Schock.

M. le rapporteur. On voudrait bien pouvoir le faire. Vous avez suffisamment de cadavres sur la conscience.

M. Jean Curabet. Raciste !

M. Gabriel d'Arboussier. Ne dites donc pas de sottises, monsieur Schock ! Le débat est trop grave.

M. le président. Monsieur le rapporteur, je vous en prie.

M. Gabriel d'Arboussier. Monsieur Schock, je vous croyais rapporteur. Je vois que vous restez ici le représentant du groupe M. R. P., au banc de la commission.

Vous ne vous consolez pas de n'être plus le représentant de la Côte d'Ivoire. Voilà la réalité. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. le président. Monsieur d'Arboussier, ne vous livrez pas à des attaques personnelles, c'est indigne de vous.

M. le rapporteur. On pourrait fournir d'autres précisions sur votre passé, monsieur d'Arboussier.

M. Gabriel d'Arboussier. J'accepte votre défi.

M. Paul Catrice. Ne faites pas d'insinuations, monsieur d'Arboussier.

M. Gabriel d'Arboussier. Je n'ai fait qu'apporter des faits et jusqu'à présent personne ne m'a apporté aucun démenti.

M. le secrétaire d'Etat. Me permettez-vous de préciser un point?

M. Gabriel d'Arboussier. Bien volontiers.

M. le sous-secrétaire d'Etat. Je suis passé à Abidjan le 15 janvier dernier. Je n'ai trouvé vraiment là-bas aucune atmosphère de panique.

J'ai trouvé, c'est vrai, des Européens exaspérés par ces incidents qui se renouvellent à tout instant depuis plusieurs mois et j'ai pu parler, à cause de cela, de psychose du R. D. A. Mais vraiment il ne régnait aucune atmosphère de panique.

M. Gabriel d'Arboussier. J'ai cité à cette tribune une circulaire de la firme Scoa. Vous-même avez parlé de psychose. Eh bien, on a essayé d'exploiter cette psychose pour créer la division.

Je reviens à ce qui s'était déjà passé en 1946; ce sont nos camarades du R. D. A. qui, à l'époque, ont lancé un tract distribué à tous les Européens, tract leur disant qu'il n'y avait aucune inquiétude à avoir, qu'il n'était prévu aucune manifestation. Il n'y a eu, en effet, aucune manifestation.

Le Gouvernement de l'époque, je dois le dire, a réagi tout de suite en mutant, sur la proposition du gouverneur Latrille, le colonel qui avait semé cette panique par ses ordres intempestifs.

Ce que je vous demande, c'est, précisément, lorsque vous constatez que des hommes ont perdu leur sang-froid, lorsque vous constatez que des fonctionnaires d'autorité ne peuvent plus inspirer la confiance, de ne pas tarder à les muter.

Peut-être, ailleurs, pourront-ils se retremper et rendre des services, mais il arrive un moment où la population ne peut plus avoir confiance dans certains hommes.

C'est ce que je tenais à dire au Gouvernement: il faut que vous envoyiez une commission d'enquête. Je vous ai apporté ici des faits. Je ne prétends pas qu'ils sont tous exacts jusqu'au moindre détail.

M. le rapporteur. C'est un début d'aveu!

M. Gabriel d'Arboussier. Il n'y a là aucun aveu.

M. Jacques Mitterrand. Vous devriez bien, monsieur le rapporteur, vous inspirer de l'attitude de M. d'Arboussier.

M. Gabriel d'Arboussier. Vous êtes vraiment odieux, monsieur Schock, en tenant dans un débat semblable, de tels propos.

M. Mignot. C'est le porte-parole de M. Coste-Floret et de M. Letourneau.

M. Perier. Vous perdez votre sang-froid, monsieur d'Arboussier.

M. Gabriel d'Arboussier. Je répète que j'ai apporté des faits à votre Assemblée. Croyez-moi, je ne perds pas mon sang-froid, même lorsque j'envoie des pointes assez dures à quelques-uns.

Je soumets ces faits à la critique de l'Assemblée, à la critique des pouvoirs publics. Je ne demande qu'une chose: que l'on aille voir si ces faits sont exacts ou non. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

J'accepte le débat jusqu'au bout, jusque sur les lieux mêmes où se sont passés ces tragiques incidents. C'est, messieurs, la seule solution, pour, à l'heure actuelle, ramener la confiance dans ces régions.

C'est de cette seule manière que vous pourrez situer les responsabilités. Vous ne pouvez pas y renoncer.

Je pense qu'une majorité, dans cette Assemblée, se dégagera pour accepter l'envoi de la commission d'enquête que nous avons proposée.

La confiance que le parti socialiste voudrait que nous donnions par un blanc-seing à son haut commissaire, ne peut plus, aujourd'hui, être de mise.

Il faut que vous alliez vous-mêmes vous rendre compte sur place; c'est par vous-mêmes que vous saurez où sont les responsabilités. Si vous y manquez, la responsabilité d'autres événements pourrait incomber à ceux... (*Protestations au centre et à gauche. — Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. le président. Monsieur d'Arboussier, ne proférez pas de menaces.

M. Gabriel d'Arboussier. Je ne menace pas.

M. Vivier. C'est une menace qu'il nous faut enregistrer.

M. Gabriel d'Arboussier. Mais non, je ne menace pas!

M. Alphonse Juge. Nous sommes fixés, monsieur d'Arboussier.

M. Gabriel d'Arboussier Je n'ai pas menacé cette Assemblée; je rappelle simplement, messieurs...

M. Cazelles. C'est un aveu.

M. Gabriel d'Arboussier. Défendez votre haut commissaire. Vos ministres sont déjà si mal en point que vous n'en êtes plus qu'à défendre vos hauts commissaires! (*Applaudissements à l'extrême gauche. — Interruptions à gauche et au centre.*)

M. Paul Catrice. Nous défendrons tous nos collègues.

M. Vivier. Me donnez-vous la permission de vous interrompre?

M. Gabriel d'Arboussier. Oui, cependant j'aurais préféré terminer.

M. le président. La parole est à M. Vivier avec l'autorisation de l'orateur.

M. Vivier. Je me lève à mon banc pour défendre ici...

Plusieurs conseillers à l'extrême gauche. Ramadier!

M. Vivier. ...notre camarade Béchard; en toutes circonstances, il a donné l'exemple du courage, du courage civique, du courage militaire; c'est un homme qui porte sur la poitrine avec les plus hautes décorations militaires, celle de grand officier de la Légion d'honneur. (*Exclamations à l'extrême gauche.*) Vous n'avez pas le droit de l'attaquer ainsi. (*Vives interruptions à l'extrême gauche.*)

M. le président. Monsieur d'Arboussier, veuillez continuer.

M. Gabriel d'Arboussier. Je répète que je n'ai proféré ici aucune menace, mais j'ai le droit de rappeler que l'année dernière, nous avons fait des propositions d'envoi de commissions d'enquête et que vous vous y êtes opposés, vous les avez systématiquement refusées, c'est un fait et cela ne peut être nié par aucun de nos collègues.

Nous avons donc fait des propositions d'envoi de commissions d'enquête, nous en faisons encore une aujourd'hui et je vous mets en garde contre le refus que vous pourriez opposer à une nouvelle commission d'enquête. Je ne crois pas menacer le Gouvernement...

M. Paul Catrice. Vous mettez en garde par des menaces!

M. le sous-secrétaire d'Etat. Je crois avoir indiqué que l'Assemblée nationale est saisie d'une proposition pour laquelle le Gouvernement a accepté l'urgence. Cette proposition demande l'envoi, par l'Assemblée nationale, d'une commission d'enquête. Il me semble qu'une commission d'enquête...

M. Boubou Hama. Si elle est envoyée!

M. le sous-secrétaire d'Etat. ... si elle est envoyée par l'Assemblée nationale aura tout de même plus de pouvoirs que celle qui serait envoyée par votre Assemblée.

Il n'y a aucune raison pour que l'Assemblée nationale refuse l'envoi d'une telle mission. Il vous appartient alors de décider si vous vous joignez à cette commission d'enquête, mais je crois l'avoir dit, et je le répète, il ne me paraît pas souhaitable de voir en Côte d'Ivoire trois commissions d'enquête envoyées par chacune des Assemblées.

M. Gabriel d'Arboussier. Je m'excuse, mais la discussion n'est pas encore intervenue à l'Assemblée nationale.

Sur la proposition de M. Senghor, il nous appartient, à nous, en tout cas, de prendre position, et de voir si votre commission doit être jointe à une autre; il importe, en tout cas, que nous participions à une commission d'enquête, soit seuls, soit avec d'autres.

Voilà exactement quelle est notre position. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Longuet. Modifiez votre position, alors! Faites une proposition dans ce sens!

M. Gabriel d'Arboussier. Nous demandons d'abord que vous acceptiez que l'on aille faire une enquête en Côte d'Ivoire, et nous verrons ensuite les modalités d'application de l'envoi de cette commission. (*Mouvements divers.*)

Bien sûr, prononcez-vous d'abord pour l'envoi d'une commission d'enquête et, ensuite, nous verrons. En tout cas, je tiens à dire, au terme de ce débat, que ce que j'ai dit ici, je le maintiens, que personne n'a encore pu l'infirmer, et le silence des

autorités locales sur ces incidents, les silences sur certains faits doivent amener le Gouvernement...

M. le sous-secrétaire d'Etat. Nous n'avons pas encore reçu tous les rapports!

M. Gabriel d'Arboussier. Je le sais. Vous n'avez même pas reçu de réponses à des télégrammes que vous avez adressés. Cela prouve donc l'embarras des autorités locales. J'attire l'attention du Gouvernement sur la nécessité d'agir avec promptitude, et j'espère que notre Assemblée mettra tout en œuvre pour que la vérité éclate dans ces incidents et pour que la paix puisse ainsi être ramenée dans les territoires de la Côte d'Ivoire qui, eux, luttent pour leur bien-être, pour une union fraternelle certainement avec le peuple de France, mais à la condition que leurs revendications essentielles soient satisfaites. C'est par là seulement que le Gouvernement ramènera la paix sociale dans nos territoires. Il nous faut, non des discours, mais des actes. (*Vifs applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Perier.

M. Perier. Mes chers collègues, j'avais demandé tout à l'heure à notre collègue Alduy la permission de l'interrompre. Il n'a pas cru — et c'était strictement son droit — devoir m'accorder la parole. Je la prendrai donc maintenant très brièvement.

Je viens d'entendre encore une fois notre collègue d'Arboussier. J'ai pour ses dons oratoires une certaine admiration et je souhaiterais pouvoir admirer également sa sincérité.

Il va me fournir, je l'espère, par un test, cette occasion.

Notre collègue Alduy faisait état, tout à l'heure, si mes souvenirs sont précis, d'un voyage qu'il a fait en Côte d'Ivoire il y a un certain temps, et il nous disait — il voudra me rectifier si je me trompe — que, se rendant à une réunion organisée par le parti socialiste, il s'était heurté à un barrage établi par le R. D. A. C'est alors que M. Alduy a été ensuite amené à dire: « S'il y avait eu à ce moment-là une émeute, nous en aurions certainement été accusés! ».

Et j'ai, de mes oreilles, entendu à ce moment-là, cette interruption proférée à mi-voix par vous, monsieur d'Arboussier, et j'y mets volontairement votre intonation: « Vous êtes incapable de provoquer une émeute en Côte d'Ivoire ».

M. Bégarra. C'est exact.

M. Perier. Permettez-moi de vous dire que ceci est infiniment grave, et j'attends que vous nous apportiez sur votre interruption des précisions. C'est là que je pourrai juger de votre sincérité.

M. Boubou Hama. Ce n'est pas sérieux!

M. le président. Si ce n'est pas sérieux, ne répondez pas, et taisez-vous.

M. Perier. Je ne doute pas un seul instant que vous soyez en mesure de déchaîner une émeute en Côte d'Ivoire; je ne doute pas non plus que vous ayez sans doute présente à l'esprit une explication à nous donner; c'est cette explication que je serai curieux d'entendre. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Gabriel d'Arboussier. Monsieur Perier, j'ai dit exactement ceci: c'est qu'un incident avec la personne de M. Alduy ne peut pas provoquer une émeute en Côte d'Ivoire. Voilà exactement ce que j'ai entendu dire, parce que je pense que sa personnalité ne peut vraiment pas provoquer en Côte d'Ivoire d'incidents bien graves. C'est tout ce que jai voulu dire.

M. Vivier. Et celle de M. d'Arboussier?

M. Gabriel d'Arboussier. C'est tout ce que j'ai voulu dire dans cette affaire: je n'avais pas l'intention d'avancer que notre collègue M. Alduy serait volontairement capable de provoquer une émeute.

M. Alduy. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur d'Arboussier?

M. le président. Monsieur Alduy, adressez-vous au président. D'ailleurs, M. d'Arboussier en a terminé. La parole est à M. Alduy.

M. Alduy. Je voudrais poser à M. d'Arboussier une simple question.

Si, comme il le dit, ma personnalité n'est pas capable de provoquer une émeute — et je m'en félicite — (*applaudissements au centre et à gauche*) il était inutile qu'il y eût un barrage de plusieurs centaines d'Africains pour m'interdire d'aller aux environs de Daloa.

M. Boubou Hama. Combien y a-t-il eu d'Africains ?

M. le président. Je vous en prie, monsieur Boubou Hama.

M. Gabriel d'Arboussier. Ce terme de barrage mérite d'être précisé.

M. Alduy. Il était constitué par vos partisans.

M. Gabriel d'Arboussier. Bien sûr! Vous vous êtes heurté à une contre-manifestation, en fait de barrage, et vous n'avez pas pu aller à Daloa; c'est tout le problème.

M. Alduy. J'ai parlé à Daloa devant plus d'un millier d'Africains.

M. Gabriel d'Arboussier. Vous parlez de « barrage » comme si l'on avait mis des poteaux sur la route!

M. le président. Messieurs, je vous en prie.

Personne ne demande plus la parole dans la discussion générale ?...

La discussion générale est close. (*Applaudissements au centre.*)

Je vais donner lecture de la proposition de la commission:

« L'Assemblée de l'Union française,

« Profondément émue par les événements qui ont ensanglanté la Côte d'Ivoire;

« Prenant acte des déclarations faites par M. le ministre de la France d'outre-mer devant la commission de politique générale;

« Persuadée que la justice républicaine n'affirme pleinement sa force que lorsqu'elle s'exerce dans le respect absolu de la légalité, que certains partis politiques s'évertuent à détruire en vue de créer, en Afrique comme dans la métropole, un état permanent d'agitation;

« Invite le Gouvernement:

« 1° A assurer, en dehors de toute discrimination raciale, la garantie des libertés constitutionnelles à tous les citoyens;

« 2° A etablir clairement les causes et les responsabilités des émeutes tant en Afrique que dans la métropole;

« 3° A prendre toutes mesures propres à recréer un climat de confiance entre tous les éléments de la population de la Côte d'Ivoire. »

J'ai reçu de M. l'amiral Moullec et des membres des groupes communiste et du rassemblement démocratique africain et apparentés un contre-projet au texte proposé par la commission de politique générale, tendant à transformer la proposition de la commission en une proposition de résolution ainsi rédigée:

« L'Assemblée de l'Union française, inquiète au sujet des événements de la Côte d'Ivoire.

« Invite, dans un souci d'information objective, sa commission de politique générale à désigner immédiatement une mission pour enquêter dans ce territoire. »

La parole est à M. le président de la commission.

M. le président de la commission. Avant l'intervention de M. l'amiral Moullec, je voudrais soumettre une suggestion à nos collègues.

L'Assemblée a déjà été saisie d'une proposition dont M. le président vient de vous donner lecture.

Par ailleurs, un amendement a été déposé, qui tend à supprimer cette proposition de résolution et à envoyer une mission.

La proposition personnelle que je vais vous faire et qui s'est inspirée des débats qui se sont déroulés, c'est que nous transformions la proposition en proposition de résolution, puisqu'il s'agit de l'envoyer à l'Assemblée nationale, et que nous ajoutions au texte qui nous a été lu tout à l'heure un paragraphe ainsi conçu:

« Invite, d'autre part, l'Assemblée nationale, au cas où elle désignerait une commission chargée d'enquêter sur les événement de Côte d'Ivoire, à intégrer dans cette commission des représentants de l'Assemblée de l'Union française choisis par celle-ci. » (*Applaudissements au centre et sur divers bancs à gauche.*)

M. Perier. Très bien!

M. le président de la commission. Cette proposition donnerait satisfaction à tout le monde — tout au moins à tous les gens de bonne foi — car, d'une part, dans la première partie de la résolution, nous faisons appel au Gouvernement pour des mesures d'ordre et de paix, et, par ailleurs, nous retenons l'idée exprimée par un certain nombre de nos collègues de divers côtés de l'Assemblée pour l'envoi d'une mission d'enquête. Dans ces conditions je demanderai à l'Assemblée le vote de la proposition ainsi modifiée.

M. le président. Monsieur le président de la commission, il faudrait que le bureau fût saisi d'un texte.

M. le président de la commission. Exactement, monsieur le président, je me mets immédiatement au travail.

M. le président. La parole est à M. l'amiral Moullec pour défendre son contre-projet.

M. l'amiral Moullec. Mesdames, messieurs, l'inquiétude des républicains progressistes au sujet de la situation dans nos territoires d'Afrique ne date pas d'aujourd'hui. C'est cette inquiétude qui nous a conduits, mes amis et moi-même, à

effectuer un long voyage en Afrique au cours de l'automne dernier.

Décidés à repousser toute information préfabriquée, nous avions résolu de limiter au minimum nos contacts avec les délégations gouvernementales comme avec les administrations locales.

Par contre, tout au long de ces sept semaines de voyage, nous avons partagé la vie de nos amis africains; nous avons vécu dans leurs cases, nous efforçant de faire nôtres leurs peines, leurs soucis et leurs espoirs. Ce que notre voyage a perdu en confortable il l'a gagné en observations recueillies sur le vif. Et lorsque des gens qui se prétendent sérieux affirment gravement que l'agitation actuelle en Afrique est le fait, le seul fait de Moscou, nous sommes tentés tout simplement de hausser les épaules.

Ce n'est pas la faute de Moscou si la France étant envahie par les nazis, les Français et les alliés en général, ont eu besoin du concours actif des Africains. Ce n'est pas la faute de Moscou si des promesses ont été faites, entre 1940 et 1945, au moment où les populations africaines contribuaient de tout cœur à l'effort de guerre, tandis que de nombreux soldats noirs versaient leur sang pour notre libération.

Personnellement, je n'étais pas allé en Afrique noire depuis quinze ans environ, mais, je dois le dire, la situation m'y est apparue franchement mauvaise et plus grave que dans la période d'avant guerre. Et ce qui détermine la gravité de la situation ce n'est pas l'éveil à la démocratie des populations noires, puisqu'aussi bien il s'agit là d'une évolution parfaitement normale et désirable. Non, ce qui fait la gravité de la situation c'est la volonté de réaction d'une administration qui, souvent, ne cache même plus les buts qu'elle poursuit. Il s'agit de rendre politiquement sûrs des territoires où, conformément au fameux point 4 du président Truman...

M. Le Brun Kéris. Ah, il y avait longtemps!

M. l'amiral Moutlec. ...certains capitaux devraient être investis.

Messieurs, il m'est arrivé, avant guerre, de servir dans le cabinet d'un résident général en Afrique, et dans ces fonctions j'ai été chargé, à plusieurs reprises, de recevoir des délégations de Français qui venaient protester contre certains abus dont les autochtones étaient victimes.

Au cours de ces visites, tout en défendant le point de vue de l'administration, je ne pouvais m'empêcher d'éprouver une certaine admiration à l'égard de ces Français, de ces républicains qui, faisant honneur à notre pays, étaient prêts, en toutes circonstances, à protester contre l'injustice, quelle qu'en fût la victime.

Aujourd'hui, tout cela est bien changé. Il suffit que la victime de l'injustice soit communiste, ou qu'elle soit suspectée de contacts avec les communistes, pour qu'aussitôt cette injustice soit considérée comme un fait normal. Ainsi, dans l'affaire que nous examinons en ce moment, j'aurais souhaité que notre Assemblée adoptât une autre attitude.

Il y a plusieurs mois, notre ami Gabriel d'Arboussier avait attiré notre attention sur la gravité de la situation en Côte d'Ivoire. Mais la commission d'enquête qu'il demandait lui avait été refusée.

Rien n'a été fait pour prévenir les incidents qui menaçaient. Et lorsque les incidents redoutés se produisent, lorsque nous apprenons que tous les morts sont du même côté, du côté de la population noire, on vient nous dire alors que le coupable, le bouc émissaire, c'est le R. D. A., agent de Moscou.

Cependant, dans son compte rendu des événements, Gabriel d'Arboussier a cité des faits précis au sujet desquels aucune réponse satisfaisante n'a été donnée.

Je ne parlerai pas des scènes d'anticommunisme délirant auxquelles nous avons assisté vendredi dernier. Depuis 1939, il y a eu la résistance, il y a eu Stalingrad, et certaines démonstrations...

Un conseiller au centre. Et Arromanches!

M. l'amiral Moutlec. ...à grand spectacle ne nous touchent plus beaucoup.

Cependant d'autres collègues, qui se voudraient raisonnables, nous conseillent de faire confiance à l'administration, de laisser agir la justice.

Personnellement, j'aurais souhaité pouvoir accorder ce crédit à notre administration et à notre justice. Mais nous ne pouvons oublier que le témoignage non démenti de Gabriel d'Arboussier suivant lequel le procureur de la Côte d'Ivoire s'est livré à une provocation regrettable en essayant de procéder illégalement à l'arrestation de Félix Houphouët, et suivant lequel aussi un chef de subdivision, d'une part, et un juge de paix, de l'autre, auraient ouvert le feu sur des foules désarmées. Ce sont là des faits troublants et ce ne sont pas les manifestations antisoviétiques qui pourront y changer quelque chose.

Dans une telle occurrence, les républicains progressistes pensent que notre Assemblée s'honorerait en décidant l'envoi immédiat en Côte d'Ivoire d'une commission chargée d'enquêter sur les événements de janvier et d'étudier les mesures susceptibles d'en éviter le renouvellement. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. le président de la commission. La commission a dit tout à l'heure la position qu'elle prenait; elle demande, par conséquent, à l'Assemblée de repousser le contre-projet de M. Moutlec et de voter la proposition de résolution qui vous est soumise, dont il va vous être donné lecture par M. le président, et qui inclut, en effet, l'idée de la commission d'enquête.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le sous-secrétaire d'Etat. Le Gouvernement est d'accord.

M. Gabriel d'Arboussier. D'accord avec qui ?

M. Boubou Hama. Oui, avec qui ?

M. le président. Avec la commission, monsieur Boubou Hama!

M. Boubou Hama. M. le ministre avait dit qu'il était d'accord avec nous pour la commission d'enquête.

M. Raymond Barbé. Nous demandons un scrutin public.

M. le président. Je vais mettre aux voix la prise en considération de la contre-proposition du contre-projet de M. l'amiral Moutlec.

Je suis saisi d'une demande de scrutin public.

M. Raymond Barbé. Je demande la parole pour une explication de vote, monsieur le président.

M. le président. La parole est à M. Barbé, pour expliquer son vote.

M. Raymond Barbé. Mesdames, messieurs, le groupe communiste votera le contre-projet, parce que, seul, ce contre-projet: 1° en refusant d'inclure les dispositions prévues dans le texte lu par M. Sarraut, marque la volonté de l'Assemblée de ne pas prendre parti sur les problèmes tant que ne sera pas instituée la commission d'enquête; 2° ne subordonne pas l'envoi de cette mission d'information à la volonté de l'Assemblée nationale dont nous ignorons les décisions futures.

Par conséquent, seul, le texte qui vous est soumis permet d'assurer que:

1° Une mission partira. Elle partira avec l'Assemblée nationale si celle-ci le veut, ou seule si l'Assemblée nationale ne le veut pas;

2° Elle partira sans avoir les mains liées par je ne sais quelle confiance au Gouvernement qui, à notre avis, ne la mérite guère: (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. le président de la commission. Dans l'hypothèse — à mon avis improbable — où l'Assemblée nationale n'enverrait pas une commission d'enquête, je considérerais nos droits comme réservés et nous pourrions prendre l'initiative d'en envoyer une.

M. le président. La parole est à M. Abdesselam, pour une explication de vote.

M. le président. La parole est à M. Abdesselam.

M. Abdesselam. Mesdames, messieurs, j'ai signé la demande de discussion d'urgence des deux propositions de résolution présentées par le groupe communiste et le groupe M. R. P., avec le souci de voir établies, dans les conditions les plus rapides, les responsabilités encourues à l'occasion des événements que nous déplorons.

Je reste dans le cadre de la séparation des pouvoirs. Des crimes et des délits ont été commis: ils relèvent de la compétence de la justice. Nous n'avons pas le droit, par un moyen quelconque, de paralyser, d'arrêter l'action de la justice.

M. Alfred Bour. Très bien!

M. Abdesselam. L'ordre public est le privilège du Gouvernement. En cas de trouble, c'est à lui d'assurer l'ordre.

Il est de notre compétence, à nous, élus d'outre-mer, d'examiner les causes et les éléments coupables des regrettables événements mettant en action d'un côté la justice et d'un autre le Gouvernement.

Quels sont les moyens en notre pouvoir pour déceler ces causes? Seule une commission d'enquête peut aboutir à ce résultat.

Je n'ai aucun préjugé défavorable contre le Gouvernement. Je suis un autochtone; chez nous, pendant longtemps, la justice venait d'en haut et, alors, elle était impartiale et ne tenait pas compte des mouvements de la rue.

Lorsqu'un observateur neutre et impartial assiste à nos discussions, il ne peut pas s'empêcher de penser et de dire qu'on fait bon marché du sang des autochtones; on a l'air de s'en servir comme élément de querelle entre les partis en présence.

Je ne veux pas me mettre entre l'enclume et le marteau, je veux conserver ma liberté d'action et envisager les événements des pays d'outre-mer sous l'angle local, sous l'angle national.

Cette discussion, que j'ai suivie avec beaucoup d'intérêt, qui a débordé et mordu de beaucoup sur le terrain politique, pose, à l'origine, un seul problème local — celui intéressant directement les événements que nous avons à instruire et à connaître —; un problème national, celui du comportement des autochtones vis-à-vis de la mère-patrie, s'est ensuite posé.

J'ai pris position sur ce terrain. Je n'ai pas besoin de vous dire que nous sommes foncièrement Français. Je peux me flatter de me sentir Français 100 p. 100, au même titre que n'importe quel Français de la métropole.

Nous avons donné la preuve de notre amour pour la France dans toutes les circonstances malheureuses qui se sont imposées à elle.

Si on parle de l'Algérie, ses habitants ont suivi le drapeau français partout où il flotte. Nous étions présents au Tonkin, à Madagascar, et nous savions que nous marchions derrière un drapeau qui allait dans ces pays pour remplir une œuvre civilisatrice. (*Quelques protestations à l'extrême gauche.*)

Il ne faut ni compromettre cette œuvre émancipatrice et civilisatrice de la France, ni la discuter, ni la réduire. Si j'avais besoin d'une nouvelle preuve, je la trouverais dans les beaux discours prononcés par MM. d'Arboussier et Zinsou. Quel génie aurait permis à une population primitive — parce que nous étions tout de même des primitifs (*Murmures à l'extrême gauche.*) — de s'exprimer avec autant d'élégance, avec autant de finesse ? C'est là la meilleure preuve du succès de l'œuvre civilisatrice de la France. (*Applaudissements sur divers bancs au centre.*)

Je ne sous-estime pas l'action de la France dans certains domaines, domaine culturel, domaine social; mais en ce qui concerne le domaine administratif et le domaine politique, des déficiences et des fautes sont à relever.

Ce n'est pas en revendiquant les droits que nous a donnés la Constitution que nous pouvons être traités d'anti-Français. Non! Nous sommes des Français, nous sommes des patriotes, mais nous sommes quelquefois des antiadministratifs.

Je rends hommage, d'une façon générale, à l'action exercée par la majorité des fonctionnaires outre-mer; mais, ce principe admis, certains représentants de la France n'exercent pas leurs fonctions à son image. Or, quand nous les dénonçons, on nous qualifie d'anti-Français.

Je fais un grief, un reproche, aux chefs de notre pays: chaque fois qu'une collectivité musulmane, qu'un élu du deuxième collège met en accusation un fonctionnaire pris en faute, on ne prend aucune sanction contre lui parce qu'on ne veut pas qu'il soit dit qu'elle a été prise sur l'initiative d'un élu du deuxième collège, d'une collectivité musulmane; on craint toujours qu'il en résulte une diminution de l'autorité; au contraire, l'autorité grandit et se fortifie en frappant les brebis galeuses, alors qu'en les soutenant, en les défendant envers et contre tous, elle compromet et diminue son prestige.

Je me résume.

Nous sommes Français 100 p. 100, nous sommes contre tous les abus que nous dénonçons. Nous avons le droit de revendiquer notre part dans l'administration et dans le contrôle des pays d'outre-mer.

Nous sommes, nous, les élus de ces pays, appelés — la Constitution nous en donne le droit — à faire des propositions au Gouvernement sur les problèmes qui intéressent nos pays et le Gouvernement est tenu, dans la plupart des cas, de demander nos avis. Notre action n'est donc pas liée à celle de l'Assemblée nationale.

Je voterai donc le contre-projet communiste parce qu'il me donne satisfaction en tant qu'élu d'outre-mer membre de l'Union française.

Si je n'ai pas à tenir compte des dispositions, favorables ou non, de l'Assemblée nationale, j'ai un rôle à remplir, j'ai les prérogatives que me donne la Constitution, et j'entends en user d'une façon libre, indépendamment de la volonté des membres de l'Assemblée nationale et du Conseil de la République.

Il n'y a pour cela qu'un seul moyen: la commission d'enquête ou la mission d'information.

Je disais, il y a un instant, que je n'avais jusqu'à ce jour aucun préjugé contre le Gouvernement mais tout de même en ce moment ma position se modifie un peu à son égard. (*Sourires sur divers bancs.*)

M. le président. Je vous ai donné la parole pour une explication de vote monsieur Abdesselam. Je ne peux pas vous laisser parler plus longtemps!

M. Abdesselam. J'ai presque fini, monsieur le président. Je n'ai pas voulu prendre la parole dans la discussion générale, j'entends me rattraper un peu maintenant! (*Sourires.*)

J'espère que votre bienveillance et celle de mes collègues me laisseront cette possibilité! (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Je n'avais, dis-je, aucun préjugé défavorable contre le Gouvernement, mais je n'ai entendu ici que des défenses ou des réquisitoires des parties les unes contre les autres; on a tout simplement oublié les victimes. Je suis moi un représentant de la partie civile.

Le Gouvernement a pris position et il résulte de ses déclarations que toutes les fautes incombent au R. D. A. alors que le parti R. D. A. rejette les responsabilités sur le parti progressiste ou sur le Gouvernement.

Je ne suis pas édifié; je ne fais confiance ni aux uns, ni aux autres. Je veux ouvrir un dossier et j'entends y voir figurer tous les éléments nécessaires à l'instruction. S'il y a des charges contre les R. D .A., je prendrai position contre eux; mais, si les charges pèsent sur le Gouvernement, j'aurai la même attitude contre lui.

Pour le moment, je ne fais confiance ni aux uns, ni aux autres. Je ne fais confiance qu'à la commission qui sera désignée par notre Assemblée. (*Applaudissements à l'extrême gauche et sur divers bancs.*)

M. le président. La parole est à M. Max André.

M. Max André. Mesdames, messieurs, je reprendrai certains arguments de M. Abdesselam, pour arriver à une conclusion inverse.

M. Abdesselam nous a dit qu'il y avait un certain nombre de responsabilités et qu'il ne fallait pas confondre les pouvoirs. Il est certain que le rétablissement de l'ordre incombe au pouvoir exécutif et que lui seul en est responsable.

Le pouvoir judiciaire est saisi et, dans l'état actuel des choses, il est le seul à pouvoir intervenir pour rendre la justice.

Plus tard, je pense qu'il sera nécessaire — et nous serons les premiers à le proposer — d'envoyer une commission d'enquête, mais à froid. Ce n'est pas à chaud qu'une commission d'enquête parlementaire peut agir utilement.

Nous rejoindrons ainsi M. Abdesselam, qui veut rechercher les responsabilités, qu'elles soient du côté du Gouvernement, du côté des agitateurs. Elles seront déterminées à ce moment-là et beaucoup plus clairement qu'on ne peut le faire actuellement.

M. Raymond Barbé. Quand tout le monde sera mort!

M. Max André. Pour l'instant, nous voterons contre la commission d'enquête.

M. le président. La parole est à M. Boubou Hama.

M. Boubou Hama. Mesdames, messieurs, mes chers collègues, le débat est maintenant terminé. Nous avons exposé nos raisons, et nous avons entendu aussi la voix de l'administration, et hélas! également, la voix de la réaction.

De deux choses l'une: ou vous condamnez l'enquête, et le représentant du Gouvernement, ici-même, l'a dit et répété, ou bien vous êtes objectifs et vous voulez vous renseigner; dans ce dernier cas vous envoyez une commission d'enquête. Avec calme nous vous disons que nous n'avons pas peur de la commission d'enquête. Je reviens à la déclaration de M. Barbé: ceux qui vont voter contre notre proposition sont ceux qui ont peur de la vérité et qui ne voudraient pas que l'Union française se fît conformément à la Constitution.

Nous demandons avec insistance aux hommes qui se réclament de la civilisation chrétienne, qui ont par conséquent une conscience, à ceux qui se réclament de la civilisation occidentale et qui croient se battre pour une espèce de droit de l'homme, d'accepter cette commission d'enquête afin qu'on puisse savoir exactement comment les choses se sont passées.

M. Max André. Sans doute, mais plus tard.

M. Boubou Hama. Vous prétendez que nous sommes coupables. Nous vous répondons: « commission d'enquête ». Nous vous disons que nous sommes prêts à ce que l'on aille vérifier sur place. Vous dites « non », ce qui veut dire: « laissez les choses se faire, laissez tuer les gens en Côte d'Ivoire (*Mouvements divers*), et après, quand on en aura tué un certain nombre et que vous aurez maté le mouvement, comme on l'a fait à Madagascar, vous irez sur place constater, enfin, que le colonialisme a commis des erreurs. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Perier. Il ne s'agit pas de la mission envoyée à Madagascar !

M. le président. Je mets aux voix la prise en considération du contre-projet présenté par M. l'amiral Moullec.

Je suis saisi d'une demande de scrutin présentée par MM. Barbé et les membres du groupe communiste.

Le scrutin est ouvert.

(*Les votes sont recueillis. — MM. les secrétaires en opèrent le dépouillement.*)

M. le président. Voici le résultat du dépouillement du scrutin:

Nombre de votants..... 143
Majorité absolue 72

Pour l'adoption 59
Contre 84

L'Assemblée de l'Union française n'a pas adopté.

Dans ces conditions, je vais soumettre à l'Assemblée la proposition qui a été faite par M. le président de la commission de politique générale, ainsi rédigée :

« L'Assemblée de l'Union française,

« Profondément émue par les événements qui ont ensanglanté la Côte d'Ivoire.

« Prenant acte des déclarations faites par M. le ministre de la France d'outre-mer devant la commission de politique générale.

« Persuadée que la justice républicaine n'affirme pleinement sa force que lorsqu'elle s'exerce dans le respect absolu de la légalité que certains partis politiques s'évertuent à détruire, en vue de créer en Afrique comme dans la métropole un état permanent d'agitation,

« Invite le Gouvernement :

« 1° A assurer, en dehors de toute discrimination raciale, la garantie des libertés constitutionnelles à tous les citoyens;

« 2° A rechercher et à établir clairement, tant dans la métropole qu'en Afrique, les causes des émeutes survenues en Côte d'Ivoire et les responsabilités qui s'y trouvent engagées;

« 3° A prendre toutes mesures propres à recréer un climat de confiance entre tous les éléments de la population de la Côte d'Ivoire;

« Invite, d'autre part, l'Assemblée nationale,

« Au cas où elle désignerait une commission chargée d'enquêter sur les événements de Côte d'Ivoire, à intégrer dans cette commission des représentants de l'Assemblée de l'Union française, choisis par celle-ci. »

M. Borrey. Je demande le vote par division.

M. Raymond Barbé. Je demande le vote alinéa par alinéa.

M. Gentet. Je demande la parole pour expliquer mon vote.

M. le président. Pardon! M. Barbé a demandé le vote par division, alinéa par alinéa. Par conséquent, nous n'en sommes pas encore aux explications de vote.

Je vais donc mettre aux voix la proposition, à partir des mots: « invite le Gouvernement...

M. Raymond Barbé. Non, monsieur le président, depuis le début.

M. le président. Je ne peux tout de même pas mettre aux voix: « L'Assemblée de l'Union française, profondément émue par les événements qui ont ensanglanté la Côte d'Ivoire... ?

M. Raymond Barbé. Si, monsieur le président, parce que cela je le voterai. C'est peut-être le seul alinéa que je vais voter.

M. le président. Je mets donc aux voix l'alinéa ainsi conçu: « L'Assemblée de l'Union française, profondément émue par les événements qui ont ensanglanté la Côte d'Ivoire; »

(Le premier alinéa, mis aux voix, est adopté.)

M. le président. Je donne lecture de l'alinéa suivant:

« Prenant acte des déclarations faites par M. le ministre de la France d'outre-mer devant la commission de politique générale... »

M. Raymond Barbé. Je demande un scrutin.

M. le président. Je vais mettre aux voix par scrutin.

M. Raymond Barbé. Je demande la parole pour expliquer mon vote.

M. le président. La parole est à M. Barbé pour expliquer son vote.

M. Raymond Barbé. Nous voterons contre cet alinéa, car nous considérons qu'aussi bien devant la commission de politique générale que devant l'Assemblée elle-même, le représentant du Gouvernement a fait des déclarations qui relèvent de la plus haute fantaisie. Nous ne pouvons donc pas prendre acte de ses déclarations. *(Applaudissements à l'extrême gauche.)*

M. le président. Monsieur Barbé, évitez, quand vous prenez la parole, d'employer un langage insultant.

M. Mignot. Mais c'est la vérité.

M. le président. On peut s'exprimer d'une autre manière.

M. Mignot. Nous appelons un chat un chat...

M. Raymond Barbé. ... et le Gouvernement, un gouvernement colonialiste.

M. Max André. Je demande la parole pour une explication de vote.

M. le président. La parole est à M. Max André.

M. Max André. Ce sera très bref. Je voudrais simplement relever ce que vient de dire M. Barbé. Je proteste contre les paroles qu'il vient de prononcer...

M. Jean Curabet. Gouvernement colonialiste, mais oui!

M. Max André. ...qui sont insultantes pour le Gouvernement.

M. Jacques Mitterrand. Il n'en est pas à cela près.

M. Max André. Bien sûr, vous l'y avez habitué, nous le savons...

Nous ne sommes pas habitués, nous, à de tels propos. Et, bien entendu, nous voterons ce deuxième alinéa de la proposition.

M. Jacques Mitterrand. Dites plutôt que c'est lui qui nous y a habitués.

M. Thévenin. La preuve: les scandales auxquels il est mêlé. M. Teitgen décore Peyré de la Légion d'honneur!...

M. le président. Personne ne demande plus la parole?...

Je mets aux voix le second alinéa du texte de la commission.

Je suis saisi d'une demande de scrutin présentée par MM. Barbé et les membres du groupe communiste.

Le scrutin est ouvert.

(Les votes sont recueillis. — MM. les secrétaires en opèrent le dépouillement.)

M. le président. Voici le résultat du dépouillement du scrutin:

Nombre des votants..... 152
Majorité absolue 77

Pour l'adoption 118
Contre 34

L'Assemblée de l'Union française a adopté.

Persistez-vous, monsieur Barbé, à demander le vote par division de tout le texte?

M. Raymond Barbé. Oui, monsieur le président. J'ai demandé le vote alinéa par alinéa.

M. le président. C'est entendu. Je donne lecture du troisième alinéa:

« Persuadée que la justice républicaine n'affirme pleinement sa force que lorsqu'elle s'exerce dans le respect absolu de la légalité, légalité que certains partis politiques s'évertuent à détruire en vue de créer, en Afrique comme dans la métropole, un état permanent d'agitation; »

M. Raymond Barbé. Nous demandons un scrutin public et la parole pour une explication de vote.

M. le président. Je vais mettre aux voix par scrutin public le troisième alinéa dont je viens de donner lecture.

La parole est à M. Barbé pour une explication de vote.

M. Raymond Barbé. Mesdames, messieurs, prétendre, avant qu'aucune enquête n'ait été menée, que « certains partis politiques s'évertuent à détruire la légalité en vue de créer, en Afrique comme dans la métropole, un état permanent d'agitation », dépasse véritablement les limites de ce qu'il est permis, à une Assemblée qui se respecte, de voter alors qu'elle propose l'envoi d'une commission d'enquête.

Messieurs, vous voterez, peut-être, ce texte-là, mais vous comprenez que nous ne pouvons le faire.

M. Gaignard. Tant pis!

M. le président. Je suis saisi d'une demande de scrutin, présentée par M. Barbé.

Le scrutin est ouvert.

(Les votes sont recueillis. — MM. les secrétaires en opèrent le dépouillement.)

M. le président. Voici le résultat du dépouillement du scrutin:

Nombre des votants 147
Majorité absolue 74

Pour l'adoption 97
Contre 50

L'Assemblée de l'Union française a adopté.

Je donne lecture du quatrième alinéa:

« Invite le Gouvernement:

« 1° A assurer en dehors de toute discrimination raciale, la garantie des libertés constitutionnelles à tous les citoyens; »

Je mets aux voix le quatrième alinéa.

(Le quatrième alinéa, mis aux voix, est adopté.)

M. le président. Je donne lecture de l'alinéa suivant:

« 2° A rechercher ou à établir clairement, tant dans la métropole qu'en Afrique, les causes des émeutes survenues en Côte d'Ivoire et les responsabilités qui s'y trouvent engagées; »

Je vais mettre aux voix cet alinéa.

M. Raymond Barbé. Je demande un scrutin public.

M. le rapporteur. Je signale à l'Assemblée que cette partie de la proposition constitue l'amendement présenté par MM. Juge et Schmitt.

M. le président. Cet amendement de MM. Schmitt et Juge a été intégré par M. le président de la commission dans le texte même de la commission.

M. Raymond Barbé. Je demande la parole pour une explication de vote.

M. le président. La parole est à M. Barbé pour une explication de vote.

M. Raymond Barbé. Mesdames, messieurs, je vois que la majorité de l'Assemblée ne s'embarrasse pas de logique. Toutefois, je voudrais à nouveau lui signaler que, dans la mesure où elle envisage, dans son dernier alinéa, l'éventualité de l'envoi d'une mission d'information, il est un peu osé de prier le Gouvernement de « rechercher et établir clairement, tant dans la métropole qu'en Afrique, les causes des émeutes survenues en Côte d'Ivoire, et les responsabilités qui s'y trouvent engagées ».

En effet, si le Gouvernement fait ce travail, que pourront faire, d'une part, la justice, et, d'autre part, la mission envoyée par l'Assemblée ?

C'est une question que je pose à chacun de ceux qui s'apprêtent à voter l'alinéa en question. Ils peuvent certes le voter, mais qu'ils reconnaissent que nous avons une certaine logique à nous prononcer contre.

M. le président. Je suis saisi d'une demande de scrutin public présenté par M. Barbé.

Le scrutin est ouvert.

(Les votes sont recueillis. — MM. les secrétaires en opèrent le dépouillement.)

M. le président. Voici le résultat du dépouillement du scrutin:

Nombre des votants	147
Majorité absolue	74
Pour l'adoption	107
Contre	40

L'Assemblée de l'Union française a adopté.

Nous arrivons au paragraphe 3° dont je rappelle le texte:

« 3° A prendre toutes mesures propres à recréer un climat de confiance entre tous les éléments de la population de la Côte d'Ivoire; »

Je mets ce paragraphe aux voix.

(Ce paragraphe, mis aux voix, est adopté.)

M. le président. Je donne lecture du dernier paragraphe:

« Invite, d'une part, l'Assemblée nationale, au cas où elle désignerait une commission chargée d'enquêter sur les événements de Côte d'Ivoire, à intégrer dans cette commission des représentants de l'Assemblée de l'Union franaise, choisis par celle-ci. »

M. Raymond Barbé. Nous demandons un scrutin public.

M. Alphonse Juge. Monsieur le président, je demande la parole pour expliquer mon vote.

M. le président. La parole est à M. Juge pour expliquer son vote.

M. Alphonse Juge. Mes chers collègues, nos comprenons parfaitement qu'au terme d'un si long débat, on se prononce en quelque sorte pour une procédure assez expéditive, et je ne fais aucune critique, au contraire, du fait qu'un amendement que nous avions déposé ait été, par un précédent que je ne connaissais pas, inséré dans le texte même de la commission.

M. le président. Sur la proposition de M. le président de la commission.

M. Alphonse Juge. D'accord. En ce qui concerne la proposition qui nous est faite, de nous adjoindre à la mission organisée par l'Assemblée nationale, je dois dire que mes amis et moi-même la voterons un peu comme un pis-aller. Et je veux dire les raisons essentielles de notre attitude.

C'est que, d'abord, cette Assemblée n'a pas les mêmes droits et les mêmes pouvoirs que l'Assemblée nationale. L'Assemblée nationale a, en effet, un pouvoir d'enquête qui lui a été attribué ainsi qu'au Conseil de la République, à l'exclusion de l'Assemblée de l'Union française, lors de la discussion sur la codification des lois et décrets relatifs à l'organisation des pouvoirs publics.

Je pense donc que, dans une certaine mesure, s'associer à cette délégation de l'Assemblée nationale serait minimiser le rôle de l'Assemblée de l'Union française, et peut-être indirectement, souscrire à la privation d'un droit que, quant à nous, nous estimons légitime: le pouvoir d'enquête.

M. Raymond Barbé. Il fallait voter notre proposition, monsieur Juge.

M. Alphonse Juge. J'y arrive. Par ailleurs, je ne me sens pas, en ce qui me concerne, disposé à voter immédiatement l'envoi d'une commission d'information et je livre mon explication en toute sincérité: c'est parce que je ne suis pas de ceux qui considèrent que le Gouvernement a toujours tort, et j'ai confiance dans la justice de mon pays.

J'ajoute que lorsque M. d'Arboussier nous a, en quelque sorte, menacés dans le cas où nous n'enverrions pas cette commission...

M. Gabriel d'Arboussier. Vous y revenez, à la menace.

M. Alphonse Juge. ...d'événements qui pourraient se produire à nouveau en Côte d'Ivoire, il m'a donné, à ce moment-là un arguments majeur pour que dans les circonstances présentes, je me refuse à l'envoi immédiat d'une commission d'enquête ou d'information. *(Très bien! très bien! au centre.)*

M. Gabriel d'Arboussier. Alors vous attendrez que les événements s'aggravent!

M. Alphonse Juge. Je prends mes responsabilités aussi bien qu'un autre, et je n'ai pas de leçons à recevoir à cet égard.

Le groupe du mouvement républicain populaire aurait souhaité — et nous avons d'ailleurs préparé un texte à cet égard — que l'Assemblée décide que si, ultérieurement, il lui apparaît nécessaire d'avoir un complément de renseignements et d'informations, elle enverra, sous sa propre autorité, une mission d'information.

M. Nignan. C'est de la démagogie!

M. Alphonse Juge. On me fait observer que c'est de la démagogie.

M. Jean Curabet. C'est une tartuferie. *(Mouvements divers.)*

M. Alphonse Juge. Monsieur Curabet, vous n'avez sur les lèvres que cette accusation. Vous ne connaissez que Tartufe!

M. Gaignard. Il est spécialiste.

M. Alphonse Juge. Cette Assemblée sait parfaitement à quoi s'en tenir sur la méthode hypocrite que vous pratiquez.

M. Paul Catrice. Très bien!

M. Jean Curabet. Je voudrais bien savoir dans quelles circonstances. Précisez donc vos insinuations toutes gratuites.

M. Alphonse Juge. Je vous laisse votre répertoire, je serais d'ailleurs incapable de m'en servir. Je conclus. Je n'ai pas voulu faire à la commission de politique générale ni à son président une peine même légère en risquant de prolonger ce débat. Mais je regrette, pour ma part, que, pour une question aussi importante que celle d'une commission d'enquête, dont on a débattu à la commission de politique générale et au sujet de laquelle je dois dire que les sentiments ont pu un peu évoluer depuis l'origine de ce débat, on n'ait pas pris la décision soit de suspendre la séance, soit de se mettre d'accord sur un nouveau texte. Sous réserve de ces indications que je viens de donner, nous voterons néanmoins, si M. le président de la commission de politique générale le souhaite, le texte qui nous est soumis mais qui ne nous donne pas satisfaction.

M. le président de la commission. Je le souhaite et je vous remercie de votre sagesse.

M. le président. La parole est à M. Abdesselam.

M. Abdesselam. Le paragraphe sur lequel nous discutons représente une proposition subsidiaire que nous acceptons avec résignation devant le rejet de la proposition principale; mais je voudrais la voir présenter sous une autre forme, à condition cependant que celle que je propose s'adapte logiquement aux paragraphes que nous venons d'adopter.

Je suggère le texte suivant:

« Invite l'Assemblée nationale... » — au cas où celle-ci enverrait une commission d'enquête — « ...à envoyer une commission d'enquête dans laquelle seraient compris des membres de l'Assemblée de l'Union française. »

M. le président. Monsieur Abdesselam, je ne peux, en effet, considérer ceci que comme une suggestion, aucun amendement n'étant parvenu au bureau; vous m'aviez demandé la parole pour une explication de vote.

M. Abdsselam. Je croyais que je pouvais formuler ainsi ma proposition.

M. le président de la commission. Le texte même de la commission donne satisfaction à M. Abdesselam.

M. le président. La parole est à M. Barbé pour expliquer son vote

M. Raymond Barbé. Mesdames, messieurs, après avoir repoussé la proposition tendant à l'envoi d'une mission d'information, de cette Assemblée, la commission accepte une proposition dans laquelle elle suggère à l'Assemblée nationale, au cas où celle-ci voudrait bien penser à envoyer une mission d'information, d'y inclure les membres de l'Assemblée de l'Union française.

Je ne discuterai pas sur le fait de savoir si c'est placer notre Assemblée à un niveau qui n'est pas le sien. Je crois, monsieur Juge, que ces problèmes sont depuis longtemps dépassés, que depuis longtemps cette Assemblée a fait la démonstration qu'effectivement elle ne peut guère avoir la prétention de s'élever trop haut dans ce domaine.

M. le président. Ce n'est là que votre opinion.

M. Raymond Barbé. Le Gouvernement, dans ce domaine, et certaines validations d'élus, véritablement indéfendables, par ailleurs, ont donné un sens tout particulier à la signification de ces votes.

Mais pour revenir au fond de la question, il est bien évident qu'une proposition qui tend seulement à souhaiter que, dans le cas où l'Assemblée nationale jugerait utile d'envoyer une mission, elle comprenne quelques élus de l'Assemblée de l'Union française, est inopérante. En effet, si l'Assemblée nationale, en toute souveraineté, décide d'envoyer une mission, je veux espérer que cette mission représentera, avec suffisamment d'impartialité, l'ensemble des opinions, pour que les conditions dans lesquelles se fera l'enquête puissent être véritablement aussi impartiales qu'il faut le souhaiter en la matière. Dans ces conditions, la présence de quelques élus de l'Assemblée de l'Union française, quel que soit leur prestige personnel, ne peut évidemment pas changer grand'chose quant à la signification de la mission. C'est, par conséquent, en fait, une mesure pour rien que vous nous proposez là, et c'est pourquoi nous nous abstiendrons dans ce vote.

M. le président. La parole est à M. Zinsou.

M. Zinsou. M. le président de politique générale a dit tout à l'heure au moment où je posais ma question, qu'au cas où l'Assemblée nationale n'enverrait pas de commission d'enquête, il considérerait que nous pourrions prendre toutes décisions qui sembleraient s'imposer C'est en nous appuyant sur ce propos de M. le président de la commission des affaires politiques que nous voterons ce texte.

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?

Je mets aux voix le dernier paragraphe de la proposition de la commission.

(*Ce paragraphe, mis aux voix, est adopté.*)

M. Raymond Barbé. Monsieur le président, j'avais demandé un scrutin public avant les explications de vote. C'est alors que vous avez donné la parole successivement à MM. Juge, Abdesselam et à moi-même pour expliquer notre vote.

M. Gabriel d'Arboussier. C'est exact.

M. le président. Je vous ai donné la parole pour expliquer votre vote, mais comme, en effet, au début, vous aviez demander un scrutin sur chaque paragraphe, je veux bien élargir ma conception...

M. Raymond Barbé. Le service sténographique est témoin de l'exactitude de mon affirmation.

M. Paul Simon. Le vote est acquis.

M. le président. En effet, le vote est acquis, monsieur Barbé, mais vous allez pouvoir vous rattraper sur l'ensemble, car je vais, maintenant, mettre aux voix l'ensemble de la proposition dont tous les paragraphes ont été adoptés.

La parole est à M. Max André pour expliquer son vote.

M. Max André. Mesdames, messieurs, au terme de ce long débat, je constate que nous avons beaucoup appris, grâce d'abord à M. Monnet, puis à M. Donnat qui nous ont lu des textes de M. Barbé. Nous avons eu un grand exposé tactique de la politique du parti communiste et de ses moyens en Afrique. Ces textes nous serviront dans l'avenir; nous pourrons nous y référer.

Ensuite, nous avons vu brosser par M. Sarraut et également par M. Alduy, aujourd'hui, un grand tableau stratégique des plans staliniens d'envergure mondiale et spécialement, en ce qui touche l'Union française.

A ce propos, nous voudrions que lui soit assurée une plus large diffusion par les moyens les plus appropriés et que pourront rechercher nos commissions.

Nous avons appris aussi, au cours de ce débat, à juger les hommes. C'est ainsi que nous avons entendu notre doyen d'âge...

M. Raymond Barbé. Traiter d'idiot un élu autochtone.

M. le président. Je vous en prie, monsieur Barbé.

M Max André. ...qui s'était laissé aller, par sa fougue juvénile, à des propos peu parlementaires, pour faire ensuite — j'en demande pardon à M. l'abbé Catrice — un *mea culpa* qui l'honore et qui ne nous a pas surpris de sa part.

En revanche, M. Barbé, qui s'était livré à des propos beaucoup plus violents, n'a fait aucune excuse à cette Assemblée. Cela ne nous surprend pas car il n'est pas dans le tempérament de M. Barbé de regretter un acte ou une parole.

Et puis, nous savons déjà maintenant, depuis longtemps, que l'autocritique communiste n'est pas pour l'usage externe. On ne voit guère un communiste s'expliquer, et encore moins s'excuser, ailleurs que devant les tribunaux de l'inquisition stalinienne.

Bref, nous avons beaucoup appris...

M. Raymond Barbé. Vous voudriez vraiment que je vous traite de pauvre d'esprit. Vous perdez votre temps !

M. Max André. Je suis content, en tout cas, de vous avoir entendu, ne serait-ce que pour le *Journal officiel*...

Nous avons donc dit qu'en Côte d'Ivoire nous sommes unanimes à penser qu'il faut rétablir l'ordre. Nous avons dit que cet ordre doit être rétabli dans la justice. A cet égard nous sommes tous d'accord, et je voudrais d'ailleurs — bien que le représentant du Gouvernement ne soit plus là — rappeler les paroles qu'a prononcées le président du conseil à l'Assemblée nationale : « L'ordre n'est pas séparable de la justice et il n'y a pas de gouvernement républicain qui puisse défendre un ordre qui ne soit pas fondé sur la justice. »

Il ajoutait peu après : « L'ordre, il peut être indispensable de le défendre contre ceux qui le menacent injustement au besoin par la force, mais l'ordre est en premier lieu la justice. »

Nous enregistrons ces paroles et nous pensons que le Gouvernement aura à cœur d'exécuter ces maximes, de les mettre en pratique et de rétablir l'ordre dans la justice.

Je dois dire que si l'ordre est inséparable de la justice, la justice ne se conçoit également que dans l'ordre. En effet les émeutes sont toujours accompagnées de grandes misères et de grands malheurs, et le premier de ces malheurs c'est que ce sont toujours les humbles qui prennent les coups pendant que les grands chefs restent bien à l'abri et se gardent d'entrer dans les bagarres. (*Très bien! Très bien! et applaudissements au centre et sur divers bancs à gauche.*)

M. Gabriel d'Arboussier. Basse calomnie, monsieur Max André !

M. Max André. C'est tellement vrai que j'ai toujours vu appliquer ce principe par les communistes.

M. Mignot. C'était la théorie de Daladier en 1939.

M. Egretaud. Exactement.

M. Max André. Voulez-vous un exemple ? Il y a un certain temps, j'ai lancé un défi qui n'a jamais été relevé, et je veux le rappeler devant cette Assemblée qui compte de nombreux résistants.

M. Thévenin. Y compris M. Riond et M. Bour.

M. Max André. Je défie un résistant non communiste d'avoir jamais rencontré dans la clandestinité ni Cachin, ni Thorez, ni Duclos, ni Marty, ni Frachon.

Nombreuses voix au centre. Très bien ! Très bien !

M. Max André. Nous avons vu des hommes de second plan ou de troisième plan, nous n'avons jamais vu un des grands chefs; ils étaient garés... (*Applaudissements au centre.*)

M. Mignot. Soigneusement !

M. Egretaud. Et comment !

M. Max André. Je serai heureux de citer à cette tribune un souvenir personnel et qui n'est pas connu : c'est chez moi que s'est créé...

M. Gabriel d'Arboussier. L'explication de vote est de cinq minutes.

M. Max André. Si vous ne m'aviez pas interrompu, j'aurais déjà terminé.

M. Jacques Mitterrand. Si vous les aviez rencontrés, vous leur auriez fait le coup de Jean Moulin !

M. Jean Curabet. Puisque vous lancez un défi, monsieur Max André, me permettrez-vous de vous interrompre ?

M. Max André. Volontiers

M. Jean Curabet. J'étais, dans la clandestinité, un résistant non communiste. Je n'ai pas eu à approcher les responsables du parti communiste que vous venez de citer, c'est vrai, mais, par contre, j'en ai rencontré un qui est quand même un homme de quelque importance dans le parti communiste, il s'agit de Georges Marrane. Je l'ai trouvé, voyez-vous, monsieur Max André, non pas dans un appartement luxueux, non pas dans une voiture — comme j'en voyais certains autour de moi qui utilisaient beaucoup de voitures, et de somptueuses voitures...

M. Max André. Ce n'était certes pas moi.

M. Jean Curabet. ...et qui se réservaient d'abord le confort, pour faire de la résistance ensuite — je l'ai trouvé à 1.400 mètres d'altitude où il était venu nous rejoindre, poussant son vélo, faisant des liaisons et un travail vraiment admirable.

M. Max André. Je reconnais son travail...

M. Jean Curabet. Il est maintenant, vous le savez, président du groupe communiste au Conseil de la République, vous avez d'ailleurs dû le connaître et l'apprécier.

M. Max André. ...mais ce n'est pas un très grand chef du parti communiste.

M. Gaignard. Petite diversion !

M. le président. Je vous en prie, messieurs, il s'agit d'une explication de vote !

M. Egretaud. C'est d'une mesquinerie incroyable. On croirait entendre l'*Aurore*.

M. Max André. Monsieur Egretaud, je ne vous permets pas de parler ainsi !

M. Gabriel d'Arboussier. C'est exactement cela !

M. Jacques Mitterrand. Vous auriez désiré que les grands chefs communistes auxquels vous faites allusion aient le sort que vos amis de Londres ont réservé à Jean Moulin ? (*Mouvements divers.*)

M. Vivier. Il n'y avait pas de risque, car il n'était pas là. Et je l'atteste, car Moulin était le propre préfet de mon département.

M. le président. Monsieur Max André, veuillez continuer.

M. Max André. Je conclus en disant que lorsqu'on a constitué l'unité d'action syndicale de la résistance, il y avait, d'un côté la C. F. I. C. qui était représentée par son plus grand chef, Gaston Teissier, et de l'autre côté, deux hommes, un socialiste et un communiste, qui étaient de second plan.

M. Gabriel d'Arboussier. Les socialistes aussi, alors ?

M. Max André. Gaston Tessier a demandé à rencontrer Frachon, il l'a demandé à plusieurs reprises et n'a jamais pu l'obtenir.

M. Egretaud. Frachon a bien fait de ne pas venir !

M. Gabriel d'Arboussier. Vous, vos grands chefs banquettent avec des escrocs !

M. Jean Curabet. Les M. R. P. blanchissent les traîtres d'hier.

M. Egretaud. Quelle mesquinerie, monsieur Max André ! Si vous en êtes à ces arguments-là, vous n'irez pas loin !

M. Max André. Frachon était « planqué ». Les grands chefs communistes sont toujours à l'abri quand il y a du danger.

M. le président de la commission. Très bien !

M. Max André. Ce sont des choses qui sont trop peu connues et trop peu répandues.

M. Jean Curabet. Me permettez-vous de vous interrompre ?

Je voudrais simplement vous rappeler que nous avons siégé côte à côte au comité, et que dans la petite diversion anticommuniste que vous êtes en train de faire...

M. Max André. Pas anticommuniste... (*Exclamations à l'extrême gauche.*)

M. Jean Curabet. Parce que, voyez-vous, monsieur Max André, on n'arrive pas à diviser les communistes entre eux. Ceux qui ont pu prendre ou avoir des contacts avec certains résistants non communistes, ils l'ont fait parce qu'ils avaient justement été formés par un certain nombre de dirigeants qui, eux aussi, étaient à la tête de la résistance. Mais là n'est pas mon propos.

Je regrette que, sur les bancs M. R. P., il n'y ait pas quelqu'un pour vous applaudir dans votre opération de diversion anticommuniste, en particulier M. Bour. Je regrette qu'il ne vous applaudisse pas dans cette diversion, car j'aimerais à vous rappeler qu'à l'époque, vous votiez avec unanimité au comité parisien de libération, c'est-à-dire avec l'ensemble des résistants siégeant dans ce comité, contre la réintégration de M. Bour, parce qu'il avait porté la francisque.

M. le président. Ce n'est pas le moment d'attaquer ceux qui ne sont pas là.

M. Max André. Ce n'est pas exact.

M. Thévenin. Je vous apporterai le *Journal officiel*.

M. le président. Laissez conclure M. Max André.

M. Max André. Le M. R. P. demande également d'agir selon les promesses qu'il a faites, en toute justice, avec fermeté et clémence: avec fermité vis-à-vis des véritables instigateurs des troubles, avec clémence pour les malheureux égarés, pour les faibles...

M. Jacques Mitterrand. La clémence du prince !

M. Max André. ...et avec justice pour tous.

C'est dans cet esprit que le M. R. P. votera la proposition qui nous est soumise.

M. Gabriel d'Arboussier. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. d'Arboussier.

M. Gabriel d'Arboussier. Mesdames, messieurs, nous sommes conséquents; nous voterons contre la proposition.

Nous avons demandé qu'on envoie une commission d'enquête, on est en train, avant même que cette commission ne parte, de vouloir rejeter d'avance toutes les responsabilités sur le R. D. A. Vous êtes en train de donner un blanc-seing au Gouvernement, qui n'a rien trouvé à me répondre dans tous ces débats sur les faits précis que j'ai apportés. Pas un mot, pas un démenti, tout au long de ces débats.

M. Le Brun Kéris. Encore une affirmation gratuite !

M. Paul Catrice. C'est que vous n'avez pas écouté le ministre, monsieur d'Arboussier.

M. Mignot. Du calme, monsieur l'abbé !

M. Gaignard. Vous n'êtes pas chargé de la police, monsieur Mignot.

M. Gabriel d'Arboussier. Je suis étonné qu'un ecclésiastique soit si turbulent.

M. Paul Catrice. Il a le droit de parler autant que vous.

M. le président. Je vous en prie, monsieur d'Arboussier, restez dans votre propos.

M. Gabriel d'Arboussier. Je disais donc qu'avant même que cette commission ne parte, vous voulez condamner le rassemblement démocratique africain.

Voilà toute l'opération à laquelle vous voulez convier la majorité de cette Assemblée.

Aussi, nous ne voterons pas l'ensemble de cette proposition. Nous avons voté pour l'envoi d'une commission d'enquête, nous restons persuadés, comme vous l'a dit tout à l'heure M. Boubou Hama, que la vérité se fera, dans ces tragiques incidents et, par conséquent, c'est avec confiance que nous attendons le jugement de l'Histoire sur ces événements.

Nous savons très bien qui est responsable. Vous ne voulez pas, en réalité, rechercher les responsabilités. C'est cela qui, à l'heure actuelle, vous fait proposer l'envoi d'une commission d'enquête, mais avec, d'avance, l'acceptation que la thèse gouvernementale est exacte.

Pourquoi, alors, envoyer une commission, si vous vous fiez aux dires du Gouvernement ? Pourquoi voter une commission d'enquête ? Faites-en donc l'économie.

Par conséquent, je pense que la seule solution possible est l'envoi d'une commission d'enquête comme je l'ai dit, qui sera jointe ou non à la commission d'enquête de l'Assemblée nationale. Mais nous, nous refusons à voter la condamnation de notre mouvement, qui n'a non seulement rien à se reprocher dans ces tragiques incidents, mais qui a tout fait pour éviter une provocation monstrueuse et y a réussi, et qui continuera, comme par le passé, à défendre les aspirations des peuples d'Afrique noire. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. le président. Personne ne demande plus la parole pour explication de vote ?...

M. Raymond Barbé. Je désire expliquer mon vote.

M. le président. La parole est à M. Barbé pour expliquer son vote.

M. Raymond Barbé. Le groupe communiste votera contre la proposition telle qu'elle est soumise pour les raisons indiquées par notre ami M. Gabriel d'Arboussier.

Il n'est absolument pas possible, lorsqu'on est une assemblée sérieuse, de proposer une mission d'information après avoir déjà préalablement tiré des événements des conclusions comme celles qui figurent dans les différents alinéas présents.

Pour cette raison, la mission d'information que vous proposez est d'ores et déjà ligotée avant de partir. Ce n'est vraiment pas une vraie mission d'information ! Ce n'est vraiment pas une vraie mission d'enquête !

C'est pourquoi nous voterons contre la proposition.

M. le président. La parole est à M. Mitterrand.

M. Jacques Mitterrand. Les républicains progressistes voteront contre la proposition qui est soumise à notre approbation, et ils le feront en donnant à leur vote le désaveu formel de la politique poursuivie par le Gouvernement.

On a, durant tout ce débat, mis tout en œuvre pour s'efforcer d'accabler le R. D. A. On a brandi, à cette tribune, les oripeaux quelque peu démodés de l'anticommunisme professionnel. On nous a accusés, nous autres les démocrates de France, au même titre que les démocrates d'Afrique, d'être, après tout, des vendus à Moscou, n'est-il pas vrai ?

Eh bien, ces anticommunistes professionnels — des chèques de Van Co aux marks de Hitler — ce sont vos amis qui ont, en toute occasion, tenté de livrer le peuple de France à l'étranger pour le denier de Judas, et vous le savez bien. (*Protestations au centre.*)

Nous voterons contre cette proposition, non seulement dans un acte hostile au Gouvernement...

M. Gaignard. On vous fait faire un bien vilain métier, monsieur Mitterrand!

M. Jacques Mitterrand. ...mais dans un acte de solidarité à l'égard des Africains qui, en Afrique, se battent, à l'égard de nos camarades du rassemblement démocratique. On veut à leur cou repasser, n'est-il pas vrai, le vieux licou du colonialisme d'autrefois. Vous échouerez dans votre tâche. Ils ne sont plus seuls à se battre; nous sommes à leurs côtés. En Afrique, quoi que vous fassiez, le règne de la chicote est passé; celui de la liberté commence. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Momo Touré.

M. Momo Touré. Mes chers collègues, depuis fort longtemps, les élus de la Côte d'Ivoire demandent que leurs lois soient respectées.

A la suite des récents et sanglants événements, une proposition de résolution a été déposée sur le bureau de cette Assemblée tendant à l'envoi d'une mission d'information en Côte d'Ivoire. Cette proposition de résolution a été rejetée.

Aujourd'hui, on nous demande de voter une proposition réclamant du Gouvernement des mesures propres à rétablir l'ordre public. Nous aimerions savoir quel sens exact ses auteurs entendent donner à cette formule.

M. Gabriel d'Arboussier. Très bien!

M. Momo Touré. Nous pensons, en effet, que les mesures demandées n'aboutiront à rien d'autre qu'une répression. Nous ne pouvons l'accepter.

Notre intergroupe des indépendants d'outre-mer a adressé au Gouvernement et divulgué à la presse une motion dans laquelle il définit sa position sur tous les problèmes. Nous ne pensons pas nécessaire de la commenter. Nous disons que la répression nous paraît inopportune, à nous représentants des territoires d'outre-mer, tant qu'il est possible de faire appel à la raison, au cœur et à l'esprit, tant qu'on peut convaincre au lieu de vaincre.

Or, si nos renseignements sont exacts, le haut commissaire accompagné du commandant supérieur des troupes coloniales et du procureur général en A. O. F. se trouvent actuellement en Côte d'Ivoire. Nous voulons croire qu'ils sauront découvrir les responsables de cette situation, responsables, qui, selon nous, se trouvent dans les deux camps. Nous demandons que la réalité ne soit pas négligée.

L'autre jour, M. le président Albert Sarraut nous a lancé un appel auquel nous sommes sensibles, et nous le sommes d'autant plus que le dévouement des peuples d'outre-mer, la compréhension des Français, Européens et Africains, ont abouti, dans la plupart des cas, à une cohésion basée sur une incontestable communauté d'intérêts moraux et matériels, quelquefois à une assimilation, renforcée encore par les sacrifices consentis en commun.

Nous lui demandons donc à notre tour que toutes les bonnes volontés travaillent à ce que ne soient pas rompues l'harmonie et la cohésion de l'Union française ni remis en question les rapports entre Français, autochtones et métropolitains. Jules Ferry disait: « La France est la force, il faut qu'elle soit désormais la justice ». Plus près de nous, le gouvernement provisoire ajoutait: « La foi démocratique flancherait si elle devait s'arrêter aux portes des territoires d'outre mer ».

Pour les événements de Côte d'Ivoire, la justice est, ou sera, saisie; elle est souveraine, elle statuera. Mais n'oublions pas que les préjugés solidement ancrés subsistent encore dans nos territoires et que ce n'est pas par la coercition qu'on arrivera à les déraciner. Or, qui dit « préjugés » dit « opinions adoptées sans jugements préalables », et ce sont ces jugements qu'il faut d'abord réformer.

Je dois ajouter, mes chers collègues, que la solution des troubles ne peut être trouvée que dans la dépolitisation des fonctions administratives. La politisation est responsable de tout le mal dont souffrent non seulement la Côte d'Ivoire et l'Afrique noire mais toute l'Afrique.

C'est pourquoi les indépendants d'outre-mer, soucieux avant tout des intérêts africains, ne demandent qu'une seule mesure: l'envoi d'une commission en Côte d'Ivoire. (*Applaudissements à l'extrême gauche et sur divers bancs à gauche et au centre.*)

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Avant de mettre aux voix l'ensemble de la proposition de résolution, je dois faire connaître à l'Assemblée que la commission propose d'en rédiger le titre ainsi qu'il suit:

« Proposition de résolution tendant à demander au Gouvernement de prendre toutes mesures utiles pour rétablir l'ordre public à la suite des récents événements de Côte d'Ivoire et tendant à inviter l'Assemblée nationale, au cas où elle désignerait une commission chargée d'enquêter sur les événements de Côte d'Ivoire, à intégrer, dans cette commission, des représentants de l'Assemblée de l'Union française, choisis par celle-ci. »

Il n'y a pas d'opposition ?...

Ce titre est adopté.

Je vais mettre aux voix la proposition de résolution dans le texte de la commission, dont je donne lecture.

« L'Assemblée de l'Union française,

« Profondément émue par les événements qui ont ensanglanté la Côte d'Ivoire;

« Prenant acte des déclarations faites par M. le ministre de la France d'outre-mer devant la commission de politique générale;

« Persuadée que la justice républicaine n'affirme pleinement sa force que lorsqu'elle s'exerce dans le respect absolu de la légalité, légalité que certains partis politiques s'évertuent à détruire en vue de créer en Afrique comme dans la métropole un état permanent d'agitation,

« Invite le Gouvernement:

« 1° A assurer, en dehors de toute discrimination raciale, la garantie des libertés constitutionnelles à tous les citoyens;

« 2° A rechercher et à établir clairement, tant dans la métropole qu'en Afrique, les causes des émeutes survenues en Côte d'Ivoire et les responsabilités qui s'y trouvent engagées;

« 3° A prendre toutes mesures propres à recréer un climat de confiance entre tous les éléments de la population de la Côte d'Ivoire;

« Invite d'autre part l'Assemblée nationale, au cas où elle désignerait une commission chargée d'enquêter sur les événements de Côte d'Ivoire, à intégrer dans cette commission des représentants de l'Assemblée de l'Union française choisis par celle-ci. »

M. Raymond Barbé. Je demande un scrutin.

M. le président. Je mets aux voix l'ensemble de la proposition de résolution.

Je suis saisi d'une demande de scrutin, présentée par M. Barbé.

Le scrutin est ouvert.

(*Les votes sont recueillis. — MM. les secrétaires en opèrent le dépouillement.*)

M. le président. Voici le résultat du dépouillement du scrutin:

Nombre de votants	148
Majorité absolue	75
Pour l'adoption	114
Contre	34

L'Assemblée de l'Union française a adopté.

— 7 —

DEPOT D'UN AVIS

M. le président. J'ai reçu de M. Meyer un avis, présenté au nom de la commission des affaires économiques, sur la proposition n° 156, année 1949, de MM. Catrice, La Gravière, Mlle Le Ber, M. Thémia et des membres du groupe du mouvement républicain populaire, tendant à demander au Gouvernement d'engager immédiatement des négociations internationales en vue d'arriver à un accord international sur la répression de l'alcoolisme dans les territoires d'outre-mer.

L'avis sera imprimé sous le n° 42 et distribué.

— 8 —

REGLEMENT DE L'ORDRE DU JOUR

M. le président. L'Assemblée a précédemment décidé de tenir sa prochaine séance publique jeudi 16 février 1950, à quinze heures.

Voici quel serait l'ordre du jour de cette séance:

1° Décision sur la demande de discussion d'urgence de la proposition de M. Gentet et plusieurs de ses collègues, tendant à inviter le Gouvernement à accorder aux sinistrés du cyclone du 5 février 1950, qui a ravagé la côté Nord-Est de Madagascar, un premier secours s'élevant à 250 millions de francs métropolitains (n° 37, année 1950);

2° Décision sur la demande de discussion d'urgence de la proposition de résolution tendant à modifier les articles 23 et 24 du règlement de l'Assemblée de l'Union française (n° 41, année 1950);

3° Discussion de la proposition de M. Borrey et des membres du groupe des indépendants d'outre-mer tendant à inviter le Gouvernement à reconnaître « d'utilité publique » le « Tata » sénégalais de Chasselay (n°s 335, année 1949 et 28, année 1950. — M. Delmas, rapporteur);

4° Discussion de la proposition de M. Momo Touré et des membres du groupe des indépendants d'outre-mer tendant à inviter le Gouvernement à élargir les dispositions du décret du 7 janvier 1948, qui réglemente à titre privé l'exercice de la

médecine par les médecins, pharmaciens, sages-femmes africains et à transformer l'école de médecine de Dakar en faculté. (N°s 307, année 1948, et 272 année 1949 — M Borrey, rapporteur.)

5° Discussion d'urgence de la proposition de MM. Egretaud, Boubou Hama et des membres des groupes communiste et du rassemblement démocratique africain et apparentés, tendant à inviter le Gouvernement à prendre d'urgence toutes dispositions propres à faire cesser la grave menace de mévente et de chômage que fait peser, sur les populations d'outre-mer, la récente mesure de « Libération des échanges » visant de nombreux produits coloniaux. (N° 10, année 1950. — M. Gueye Momar Djim, *rapporteur*.)

Eventuellement, il avait été décidé de tenir une séance vendredi après-midi, comme en fait foi le *Journal officiel*. Cette proposition doit être reprise devant la conférence des présidents. Si celle-ci décide de proposer à l'Assemblée de tenir séance vendredi, ce serait vendredi qu'avec l'assentiment de son rapporteur viendrait la proposition de résolution relative à la constitution d'un organisme destiné à coordonner et utiliser les informations relatives aux pays d'outre-mer, question dont M. Bour a entretenu préalablement la conférence des présidents.

M. Max André. En tête de l'ordre du jour.

M. le président. En tête de l'ordre du jour.

M. Gaignard. Quand viendra la suite de la discussion sur le conseil général en Nouvelle-Calédonie ?

M. le président. La suite de la discussion sur la Nouvelle-Calédonie, portée à la fin de l'ordre du jour de la séance d'aujourd'hui, viendrait à l'ordre du jour de vendredi, après la proposition de résolution dont je viens de parler.

M. Thévenin. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Thévenin.

M. Thévenin. J'ai peut-être mal entendu. Mais au cours de la séance de jeudi, doit-on discuter de l'urgence de la proposition ?

M. le président. Pas du tout. J'ai tout à l'heure donné lecture de deux demandes de discussion d'urgence. Un délai d'une heure était nécessaire. Le débat s'étant prolongé, j'appelle maintenant ces questions, afin qu'elles puissent prendre date. Mais ce n'est que sur la fixation de la date que vous serez appelés à vous prononcer jeudi.

Je rappelle donc quel serait l'ordre du jour de la séance de jeudi 16 février.

1° Décision sur la demande de discussion d'urgence de la proposition de M. Gentet et plusieurs de ses collègues, tendant à inviter le Gouvernement à accorder aux sinistrés du cyclone du 5 février 1950, qui a ravagé la côte Nord-Est de Madagascar, un premier secours s'élevant à 250 millions de francs métropolitains (n° 37, année 1950) ;

2° Décision sur la demande de discussion d'urgence de la proposition de résolution tendant à modifier les articles 23 et 24 du règlement de l'Assemblée de l'Union française (n° 41, année 1950) ;

3° Discussion de la proposition de M. Borrey et des membres du groupe des indépendants d'outre-mer, tendant à inviter le Gouvernement à reconnaître « d'utilité publique » le « Tata » sénégalais de Chasselay (n°s 335, année 1949, et 28, année 1950. — M. Delmas, rapporteur) ;

4° Discussion de la proposition de M. Momo Touré et des membres du groupe des indépendants d'outre-mer, tendant à inviter le Gouvernement à élargir les dispositions du décret du 7 janvier 1948, qui réglemente, à titre privé, l'exercice de la médecine par les médecins, pharmaciens, sages-femmes africains et à transformer l'école de médecine de Dakar en faculté (n°s 307, année 1948, et 272, année 1949. — M. Borrey, rapporteur) ;

5° Discussion d'urgence de la proposition de MM. Egretaud, Boubou Hama et des membres des groupes communiste et du rassemblement démocratique africain et apparentés, tendant à inviter le Gouvernement à prendre d'urgence toutes dispositions propres à faire cesser la grave menace de mévente et de chômage que fait peser, sur les populations d'outre-mer, la récente mesure de « libération des échanges », visant de nombreux produits coloniaux (n° 10, année 1950. — M. Gueye Momar Djim, rapporteur).

Il n'y a pas d'observation ?...

L'ordre du jour est ainsi réglé.

Personne ne demande plus la parole ?...

La séance est levée.

(*La séance est levée à vingt et une heures.*)

Le Chef du service de la sténographie de l'Assemblée de l'Union française,

RENÉ HINGRE.

Errata

au compte-rendu in extenso de la séance du 10 février 1950.

(*Journal officiel* du 11 février 1950.)

Page 241, 2e colonne, 37e ligne et suivantes:

Au lieu de: « avaient proposé 58,50 francs, que les patrons avaient accepté un prix inférieur, le Gouvernement a fixé un prix encore en-dessous de celui accepté par les patrons ».

Lire: « avaient demandé 28 p. 100 d'augmentation, que les patrons avaient accepté 15 p. 100, l'administration n'a accordé que 8,8 p. 100 ».

Page 242, 1re colonne, 24e ligne,

Au lieu de: « *M. le rapporteur* »,

Lire: « *M. Schock*, rapporteur ».

Page 244, 1re colonne, 17e et 18e lignes,

Au lieu de: « procureur général de Madagascar »,

Lire: « procureur général de Dakar ».

QUESTIONS ECRITES

REMISES A LA PRESIDENCE DE L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE LE 14 FEVRIER 1950

Application des articles 80 et 81 du règlement, ainsi conçus:

« Art. 80. — *Tout conseiller qui désire poser une question écrite au Gouvernement en remet le texte au président de l'Assemblée qui le communique au Gouvernement.*

« *Les questions écrites doivent être sommairement rédigées et ne contenir aucune imputation d'ordre personnel à l'égard de tiers nommément désignés; elles ne peuvent être posées que par un seul conseiller et à un seul ministre.* »

« Art. 81. — *Les questions écrites sont publiées à la suite du compte rendu in extenso; dans le mois qui suit cette publication, les réponses des ministres doivent également y être publiées.*

« *Les ministres ont toutefois la faculté de déclarer par écrit que l'intérêt public leur interdit de répondre ou, à titre exceptionnel, qu'ils réclament un délai supplémentaire pour rassembler les éléments de leur réponse; ce délai supplémentaire ne peut excéder un mois.*

« *Toute question écrite à laquelle il n'a pas été répondu dans les délais prévus ci-dessus est convertie en question orale si son auteur le demande. Elle prend rang au rôle des questions orales à la date de cette demande de conversion.* »

LISTE DE RAPPEL DES QUESTIONS ECRITES auxquelles il n'a pas été répondu dans le mois qui suit leur publication.

(Application de l'article 81 du règlement de l'Assemblée de l'Union française.)

Présidence du conseil.

N° 1. — M. Thémia.

Affaires étrangères.

N° 14 (1948). — M. Alphonse Juge.
N° 24. — M. Daber.
N° 38. — M. Catrice.
N° 47. — M. Junillon.

Défense nationale.

N° 8. — M. le général Plagne.

Finances et affaires économiques.

N° 16. — M. Camprasse.
N° 77. — M. Bichon.
N° 98. — M. Junillon.

France d'outre-mer.

N° 35. — M. Lapart.
N° 37. — M. Léon.
N° 43. — M. Catrice.
N° 48. — M. Junillon.
N° 62. — M. Catrice.
N° 64. — M. Darlan.
N° 65. — M. Pann Yung.
N° 66. — M. Pann Yung.
N° 71. — M. Ebède.
N° 78. — M. Riond.
N° 79. — M. Arnault.
N° 80. — M. Boussenot.
N° 81. — M. Catrice.
N° 82. — M. Catrice.
N° 84. — M. Jousselin.
N° 89. — M. Lapart.
N° 93. — M. Lapart.
N° 99. — M. le général Plagne.
N° 100. — M. Motais de Narbonne.

Industrie et commerce.

N° 51. — M. Junillon.

Justice.

N° 69. — M. Daber.

Reconstruction et urbanisme.

N° 28. — M. Alfred Bour.

Travail et sécurité sociale.

N° 20. — M. Thémia.
N° 23. — M. Roulleaux-Dugage.
N° 44. — M. Catrice.
N° 46. — M. Chassiot.

ANNEXES AU PROCES-VERBAL

DE LA

Séance du mardi 14 février 1950.

SCRUTIN (N° 29)

Sur la prise en considération du contre-projet présenté par M. l'amiral Moullec et les membres des groupes communiste et du R.D.A. et apparentés à la proposition n° 23 (année 1950) tendant à demander au Gouvernement de prendre toutes mesures utiles pour rétablir l'ordre public à la suite des récents événements de Bouaflé et Bouaké (Côte d'Ivoire).

Nombre des votants..... **140**
Majorité absolue..... **71**

Pour l'adoption..... **57**
Contre **83**

L'Assemblée de l'Union française n'a pas adopté.

Ont voté pour :

MM.
Abdesselam.
Mlle Allemandi.
Arboussier (d').
Arnault.
Mlle Autissier.
Barbé.
Mme Bertrand.
Bizot.
Boiteau.
Boubou (Hama).
Bouda (François).
Boumendjel.
Boysson (Guy de).
Carroué.
Chassiot.
Comiti.
Conombo (Joseph).
Cortinchi (Guidicello).
Coubèche (Saïd Ali).
Coulibaly (Mamadou).
Curabet.
Dadet.
Darlan.
Diarra Tiémoko.
Donnat.
Dorange (Michel).
Egretaud.
Gaudart.
Gervain.
Hazoumé.
Lachenal.
Mlle Lafon.
Lapart.
Laussier.
Léon.
Lombardo.
Longuet.
Mignot.
Mitterrand.
Moullec (Contre-Amiral).
Nignan.
Odru.
Ouedraogo (Bougouraoua).
Piot.
Plagne (Général).
Polycarpe.
Saïdou Djermakoye (Issoufou).
Savi de Tové (Jonathan).
Sim Var.
Sok Chhong.
Sousatte.
Sylvestre.
Thévenin.
Thonn Ouk.
Touré.
Tubert (Général).
Zinsou.

Ont voté contre :

MM.
Alduy.
André (Max).
Antonini.
Aubert.
Begarra.
Belabed.
Bidet.
Blachette.
Boisdon.
Boluix-Basset.
Borrey.
Boukheloua.
Bour (Alfred).
Bourgarel.
Boussenot.
Camprasse.
Catrice (Paul).
Cazelles.
Chekkal Daho.
Chevance-Bertin (Général).
Cianfarani.
Coquart.
Corval.
Costes.
Coulon.
Daber (Jules).
Detraves (Guillaume).
Diop Babakar.
Dumas.
Ebedé.
Esnault (Yvon).
Gaignard.
Genlet.
Georget.
Giard.
Griaule.
Gueye Momar Djim.
Guyard.
Jacobson.
Jousselin.
Juge.
Julien (Charles-André).
Junillon (Lucien).
La Gravière.
Laurent-Eynac.
La Vasselais (de).
Mlle Le Ber.
Le Brun-Kéris.
Lechani.
Mme Lefaucheux.
Le Guenedal.
Lévy.
Mademba (Racine).
Mme Malraux.
Meyer.
Michard-Pellissier.
Monnet.
Mme Emilienne Moreau.
Morel.
Moreux (René).
Motais de Narbonne (Léon).
Naroun.
Peretti (de).
Perier.
Piéri.
Randretsa Rasafy.
Riond (Georges).
Rosenfeld.
Rosfelder.
Roulleaux-Dugage.
Sar Diawar.
Sarraut (Albert).
Savary.
Schmitt.
Schock.
Simon (Paul).
Tétau.
Thémia.
Vendenboomgaërde.
Mme Marianne Verger.
Viniger.
Vivier.
Ya Doumbia.

Se sont abstenus volontairement :

MM.
Ahmed Kotoko (Alifah).
Delmas.
Ibrahim (Babikir).
Laurin.
Lhuillier.
Oudard.

N'ont pas pris part au vote :

MM.
Bichon (Lieutenant-Colonel).
Bilavarn Khoun.
Bui The Phuc.
Bu U Kinh.
Mme Caffot.
Charlier.
Do Huu Thinh.
Estèbe.
Ha Van Lan.
Kémajou.
Nguyen Huy Lai.
Nguyen Van Ty.
Nguyen Huu Thuan.
Pham Van Binh.
Ramampy.
Sérot.
Souvannavong Ourot.
Souvannavong Pheng.
Ton That Can.
Tran Van Kha.
Tran Tien Vang.
Voca.
Mme la princesse Pingpeang Yukanthor.

Excusés ou absents par congé :

MM. Montrat, Pann Yung, Soppo Priso.

N'a pas pris part au vote :

M. Jacques Fourcade, président de l'Assemblée de l'Union française, qui présidait la séance.

Les nombres annoncés en séance avaient été de :

Nombre des votants..... 113
Majorité absolue..... 72

Pour l'adoption..... 59
Contre 84

Mais, après vérification, ces nombres ont été rectifiés conformément à la liste de scrutin ci-dessus.

SCRUTIN (N° 30)

Sur le membre de phrase « ...prenant acte des déclarations faites par M. le ministre de la France d'outre-mer devant la commission de politique générale... » du texte de la proposition de résolution proposé par la commission sur les événements de Bouaflé et Bouaké.

Nombre des votants..... **150**
Majorité absolue..... **76**

Pour l'adoption..... **117**
Contre **33**

L'Assemblée de l'Union française a adopté.

Ont voté pour :

MM.
Abdesselam.
Ahmed Kotoko (Alifah).
Alduy.
André (Max).
Antonini.
Aubert.
Begarra.
Belabed.
Bichon (Lieutenant-colonel).
Bidet.
Blachette.
Boisdon.
Boluix-Basset.
Borrey.
Bouda (François).
Boukheloua.
Bour (Alfred).
Bourgarel.
Boussenot.
Camprasse.
Catrice (Paul).
Cazelles.
Charlier.
Chekkal Daho.
Chevance-Bertin (Général).
Cianfarani.
Conombo (Joseph).
Coquart.
Cortinchi (Guidicello).
Corval.
Costes.
Coubeche (Saïd Ali).
Coulon.
Daber (Jules).
Dadet.
Delmas.
Detraves (Guillaume).
Diop Babakar.
Dorange (Michel).
Dumas.
Ebedé.
Esnault (Yvon).
Gaignard.
Gaudart.
Genlet.
Georget.
Gervain.
Giard.
Griaule.
Gueye Momar Djim.
Guyard.
Hazoume.
Ibrahim (Babikir).
Jacobson.
Jousselin.
Juge.
Julien (Charles-André).
Junillon (Lucien).
Kemajou.
La Gravière.
Lapart.
Laurent-Eynac.
Laurin.
La Vasselais (de).
Mlle Le Ber.
Le Brun Kéris.
Lechani.
Mme Lefaucheux.
Le Guenedal.
Léon.
Levy.
Lhuillier.
Longuet.
Mademba (Racine).
Mme Malroux.
Meyer.
Michard-Pellissier.
Monnet.
Mme Emilienne Moreau.
Morel.
Moreux (René).
Motais de Narbonne (Léon).
Naroun.
Oudard.
Ouedraogo (Bougouraoua).
Peretti (de).
Perier.
Pieri.
Polycarpe.
Ramampy.
Randretsa Rasafy.
Riond (Georges).
Rosenfeld.
Rosfelder.
Roulleaux-Dugage.
Saidou Djermakoye (Issoufou).
Sar Diawar.
Sarraut (Albert).
Savary.
Savi de Tove (Jonathan).
Schmitt.
Schock.
Sim Var.
Simon (Paul).
Sok Chhong.

Sousatte.
Sylvestre.
Tétau.
Thémia.
Thonn Ouk.
Touré.
Vendenboomgaërde.
Viniger.
Vivier.
Voca.
Ya Doumbia.
Zinsou.

Ont voté contre:

Mlle Allemandi.
MM.
Arboussier (d').
Arnault.
Mlle Autissier.
Barbé.
Mme Bertrand.
Bizot.
Boiteau.
Boubou (Hama).
Boumendjel.
Boysson (Guy de).
Carroué.
Chassiot.
Comiti.
Coulibaly (Mamadou).
Curabet.
Darlan.
Diarra Tiemoko.
Donnat.
Egretaud.
Lachenal.
Mlle Lafon.
Lautissier.
Lombardo.
Mignot.
Mitterrand.
Moullec (Contre-amiral).
Nignan.
Odru.
Piot.
Plagne (Général).
Thévenin.
Tubert (Général).

N'ont pas pris part au vote:

MM.
Bilavarn Khoun.
Bui Thé Phuc.
Bu U Kinh.
Mme Caffot.
Do Huu Thinh.
Estèbe.
Ha Van Lan.
Nguyen Huy Lai.
Nguyen Van Ty.
Nguyen Huu Thuan.
Pham Van Binh.
Serot.
Souvannavong Ourot.
Souvannavong Pheng.
Ton That Can.
Tran Van Kha.
Tran Thien Vang.
Mme Marianne Verger.
Mme la Princesse Pingpeang Yukanthor.

Excusés ou absents par congé:

MM. Montrat, Pann Yung, Soppo Priso.

N'a pas pris part au vote:

M. Jacques Fourcade, président de l'Assemblée de l'Union française, qui présidait la séance.

Les nombres annoncés en séance avaient été de:

Nombre des votants 152
Majorité absolue 77

Pour l'adoption 118
Contre 34

Mais, après vérification, ces nombres ont été rectifiés conformément à la liste de scrutin ci-dessus.

SCRUTIN (N° 31)

Sur le troisième alinéa du texte de la proposition de résolution proposé par la commission de politique générale sur les événements de Bouaflé et Bouaké.

Nombre des votants **144**
Majorité absolue **73**

Pour l'adoption **95**
Contre **49**

L'Assemblée de l'Union française a adopté.

Ont voté pour:

MM.
Abdesselam.
Alduy.
André (Max).
Antonini.
Aubert.
Begarra.
Belabed.
Bichon (Lieutenant-Colonel).
Bidet.
Blachette.
Boisdon.
Boluix-Basset.
Boukheloua.
Bour (Alfred).
Bourgarel.
Boussenot.
Camprasse.
Catrice (Paul).
Cazelles.
Charlier.
Chekkal Daho.
Chevance-Bertin (Général).
Cianfarani.
Coquart.
Corval.
Costes.
Coulon.
Daber (Jules).
Dadet.
Detraves (Guillaume).
Diop Babakar.
Dumas.
Ebédé.
Esnault (Yvon).
Gaignard.
Gentet.
Georget.
Gervain.
Giard.
Griaule.
Gueye Momar Djim.
Guyard.
Jacobson.
Jousselin.
Juge.
Julien (Charles-André).
Junillon (Lucien).
Kemajou.
La Gravière.
Lapart.
Laurent-Eynac.
La Vasselais (de).
Mlle Le Ber.
Le Brun Kéris.
Lechani.
Mme Lefaucheux.
Le Guénédal.
Léon.
Lévy.
Longuet.
Mademba (Racine).
Mme Malroux.
Meyer.
Michard-Pellissier.
Monnet.
Mme Emilienne Moreau.
Morel.
Moreux (René).
Motais de Narbonne (Léon).
Naroun.
Peretti (de).
Perier.
Piéri.
Ramampy.
Randretsa Rasafy.
Riond (Georges).
Rosenfeld.
Rosfelder.
Roulleaux-Dugage.
Sar Diawar.
Sarraut (Albert).
Savary.
Schmitt.
Schock.
Sim Var.
Simon (Paul).
Sok Chhong.
Tétau.
Thémia.
Thonn Ouk.
Vendenboomgaërde.
Viniger.
Vivier.
Voca.
Ya Doumbia.

Ont voté contre:

Mlle Allemandi.
MM.
Arboussier (d').
Arnault.
Mlle Autissier.
Barbé.
Mme Bertrand.
Bizot.
Boiteau.
Borrey.
Boubou (Hama).
Bouda (François).
Boumendjel.
Boysson (Guy de).
Carroué.
Chassiot.
Comiti.
Conombo (Joseph).
Cortinchi (Guidicello).
Coubèche (Saïd Ali).
Coulibaly (Mamadou).
Curabet.
Darlan.
Diarra Tiemoko.
Donnat.
Dorange (Michel).
Egretaud.
Gaudart.
Hazoumé.
Lachenal.
Mlle Lafon.
Lautissier.
Lombardo.
Mignot.
Mitterrand.
Moullec (Contre-Amiral).
Nignan.
Odru.
Ouedraogo (Bougouraoua).
Piot.
Plagne (Général).
Polycarpe.
Saïdou Djermakoye (Issoufou).
Savi de Tové (Jonathan).
Sousatte.
Sylvestre.
Thévenin.
Touré.
Tubert (Général).
Zinsou.

N'ont pas pris part au vote:

MM.
Ahmed Kotoko (Alifah).
Bilavarn Khoun.
Bui The Phuc.
Bu U Kinh.
Mme Caffot.
Delmas.
Do Huu Thinh.
Estèbe.
Ha Van Lan.
Ibrahim (Babikir).
Laurin.
Lhuillier.
Nguyen Huy Lai.
Nguyen Van Ty.
Nguyen Huu Thuan.
Oudard.
Pham Van Binh.
Serot.
Souvannavong Ourot.
Souvannavong Pheng.
Ton That Can.
Tran Van Kha.
Tran Thien Vang.
Mme Marianne Verger.
Mme la princesse Pingpeang Yukanthor

Excusés ou absents par congé:

MM. Montrat, Pann Yung, Soppo Priso.

N'a pas pris part au vote:

M. Jacques Fourcade, président de l'Assemblée de l'Union française, qui présidait la séance.

Les nombres annoncés en séance avaient été de:

Nombre des votants 147
Majorité absolue 74

Pour l'adoption 97
Contre 50

Mais, après vérification, ces nombres ont été rectifiés conformément à la liste de scrutin ci-dessus.

SCRUTIN (N° 32)

Sur le paragraphe 2° du texte de la proposition de résolution proposée par la commission sur les événements de Bouaflé et Bouaké (recherche des causes des émeutes et des responsabilité engagées).

Nombre des votants **144**
Majorité absolue **73**

Pour l'adoption **105**
Contre **39**

L'Assemblée de l'Union française a adopté.

Ont voté pour:

MM.
Abdesselam.
Alduy.
André (Max).
Antonini.
Aubert.
Begarra.
Belabed.
Bichon (Lieutenant-Colonel).
Bidet.
Blachette.
Boisdon.
Boluix-Basset.
Borrey.
Bouda (François).
Boukheloua.
Bour (Alfred).
Bourgarel.
Boussenot.
Camprasse.
Catrice (Paul).
Cazelles.
Charlier.
Chekkal Daho.
Chevance-Bertin (Général).
Cianfarani.
Conombo (Joseph).
Coquart.
Corval.
Costes.
Coubèche (Saïd Ali).
Coulon.
Daber (Jules).
Detraves (Guillaume).
Diop Babakar.
Dorange (Michel).
Dumas.
Ebédé.
Esnault (Yvon).
Gaignard.
Gaudart.
Gentet.
Georget.
Gervain.
Giard.
Griaule.

Gueye Momar Djim.
Guyard.
Hazoumé.
Jacobson.
Jousselin.
Juge.
Julien (Charles-André).
Junillon (Lucien).
Kémajou.
La Gravière.
Laurent-Eynac.
Laurin.
La Vasselais (de).
Mlle Le Ber.
Le Brun Kéris.
Léchani.
Mme Lefaucheux.
Le Guénédal.
Lévy.
Longuet.
Mademba Racine.
Mme Malroux.
Meyer.
Michard-Pellissier.
Monnet.
Mme Emilienne Moreau.
Morel.
Moreux (René).
Motais de Narbonne (Léon).
Naroun.
Oudard.
Péretti (de).
Périer.
Piéri.
Polycarpe.
Ramampy.
Randretsa Rasafy.
Riond (Georges).
Rosenfeld.
Rosfelder.
Roulleaux-Dugage.
Saïdou Djermakoye (Issoufou).
Sar Diawar.
Sarraut (Albert).
Savary.
Savi de Tové (Jonathan).
Schmitt.
Schock.
Simon (Paul).
Sousatte.
Sylvestre.
Tétau.
Thémia.
Touré.
Vendenboomgaërde.
Viniger.
Vivier.
Voca.
Ya Doumbia
Zinsou.

Ont voté contre:

MM.
Mlle Allemandi.
Arboussier (d').
Arnault.
Mlle Autissier.
Barbé.
Mme Bertrand.
Bizot.
Boiteau.
Boubou (Hama).
Boumendjel.
Boysson (Guy de).
Carroué.
Chassiot.
Comiti.
Coulibaly (Mamadou).
Curabet.
Dadet.
Darlan.
Diarra Tiemoko.
Donat.
Egretaud.
Lachenal.
Mlle Lafon.
Lapart.
Lautissier.
Léon.
Lombardo.
Mignot.
Mitterrand.
Moullec (Contre-Amiral).
Nignan.
Odru.
Piot.
Plagne (Général).
Sim Var.
Sok Chhong.
Thévenin.
Thonn Ouk.
Tubert (Général).

S'est abstenu volontairement:

M. Ouedraogo (Bougouraoua).

N'ont pas pris part au vote:

MM.
Ahmed Kotoko (Alifah).
Bilavarn Khoun.
Bui The Phuc.
Bu U Kinh.
Mme Caffot.
Cortinchi (Guidicello).
Delmas.
Do Huu Thinh.
Estèbe.
Ha Van Lan.
Ibrahim (Babikir).
Lhuillier.
Nguyen Huy Lai.
Nguyen Van Ty.
Nguyen Huu Thuan.
Pham Van Binh.
Serot.
Souvannavong Ourot.
Souvannavong Pheng.
Ton That Can.
Tran Van Kha.
Tran Thien Vang.
Mme Marianne Verger.
Mme la princesse Pingpeang Yukanthor.

Excusés ou absents par congé:

MM. Montrat, Pann Yung, Soppo Priso.

N'a pas pris part au vote:

M. Jacques Fourcade, président de l'Assemblée de l'Union française, qui présidait la séance.

Les nombres annoncés en séance avaient été de:

Nombre des votants 147
Majorité absolue 74
Pour l'adoption 107
Contre 40

Mais, après vérification, ces nombres ont été rectifiés conformément à la liste de scrutin ci-dessus.

SCRUTIN (N° 33)

Sur l'ensemble de la proposition de résolution sur les événements de Bouaflé et Bouaké (Côte d'Ivoire).

Nombre des votants 145
Majorité absolue 73
Pour l'adoption 112
Contre 33

L'Assemblée de l'Union française a adopté.

Ont voté pour:

MM.
Abdesselam.
Ahmed Kotoko (Alifah).
Alduy.
André (Max).
Antonini.
Aubert.
Begarra.
Belabed.
Bichon (Lieutenant-Colonel).
Bidet.
Blachette.
Boisdon.
Boluix-Basset.
Borrey.
Bouda (François).
Boukheloua.
Bour (Alfred).
Bourgarel.
Boussenot.
Camprasse.
Catrice (Paul).
Cazelles.
Chekkal Daho.
Chevance-Bertin (Général).
Cianfarani.
Conombo (Joseph).
Coquart.
Cortinchi (Guidicello).
Corval
Costes.
Coubèche (Saïd Ali).
Coulon.
Daher (Jules).
Dadet.
Delmas.
Detraves (Guillaume).
Diop Babakar.
Dorange (Michel).
Dumas.
Ebédé.
Esnault (Yvon).
Gaignard.
Gaudart.
Gentet.
Georget.
Gervain.
Giard.
Griaule.
Gueye Momar Djim.
Guyard.
Hazoumé.
Ibrahim (Babikir).
Jacobson.
Jousselin.
Juge.
Julien (Charles-André).
Junillon (Lucien).
Kemajou.
La Gravière.
Lapart.
Laurent-Eynac.
Laurin.
La Vasselais (de).
Mlle Le Ber.
Le Brun-Kéris.
Lechani.
Mme Lefaucheux.
Le Guenedal.
Léon.
Lévy.
Lhuillier.
Mademba Racine)
Mme Malroux.
Meyer.
Michard-Pellissier.
Monnet.
Mme Emilienne Moreau.
Morel.
Moreux (René).
Motais de Narbonne (Léon).
Naroun.
Oudard.
Peretti (de).
Périer.
Piéri.
Polycarpe.
Randretsa Rasafy.
Riond (Georges).
Rosenfeld.
Rosfelder.
Roulleaux-Dugage.
Saidou Djermakoye (Issoufou).
Sar Diawar.
Sarraut (Albert).
Savary.
Savi de Tové (Jonathan).
Schmitt.
Schock.
Sim Var.
Simon (Paul).
Sok Chhong.
Sousatte.
Sylvestre.
Tétau.
Thémia.
Thonn Ouk.
Touré.
Vendenboomgaërde.
Viniger.
Vivier.
Ya Doumbia.
Zinsou.

Ont voté contre:

Mlle Allemandi.
MM.
Arboussier (d').
Arnault.
Mlle Autissier.
Barbé.
Mme Bertrand.
Bizot.
Boiteau.
Boubou (Hama).
Boumendjel.
Boysson (Guy de).
Carroué.
Chassiot.
Comiti.
Coulibaly (Mamadou).
Curabet.
Darlan.
Diarra Tiemoko.
Donnat.
Egretaud.
Lachenal.
Mlle Lafon.
Lautissier.
Lombardo.
Mignot.
Mitterrand.
Moullec (Contre-Amiral).
Nignan.
Odru.
Piot.
Plagne (Général).
Thévenin.
Tubert (Général).

Se sont abstenus volontairement:

MM.
Charlier.
Longuet.
Ouedraogo (Bougouraoua).
Ramampy.
Voca.

N'ont pas pris part au vote:

MM.
Bilavarn Khoun.
Buy The Phuc.
Bu U Kinh.
Mme Caffot.
Do Huu Thinh.
Eslèbe.
Ha Van Lan.
Nguyen Huy Lai.
Nguyen Van Ty.
Nguyen Huu Thuan.
Pham Van Binh.
Sérot.
Souvannavong Ourot.
Souvannavong Pheng.
Ton That Can.
Tran Van Kha.
Tran Thien Vang.
Mme Marianne Verger.
Mme la princesse Pingpeang Yukanthor.

Excusés ou absents par congé:

MM. Montrat, Pann Yung, Soppo Priso.

N'a pas pris part au vote:

M. Jacques Fourcade, président de l'Assemblée de l'Union française, qui présidait la séance.

Les nombres annoncés en séance avaient été de:

Nombre des votants 148
Majorité absolue 75
Pour l'adoption 114
Contre 34

Mais après vérification, ces nombres ont été rectifiés conformément à la liste de scrutin ci-dessus.

Paris. — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.